

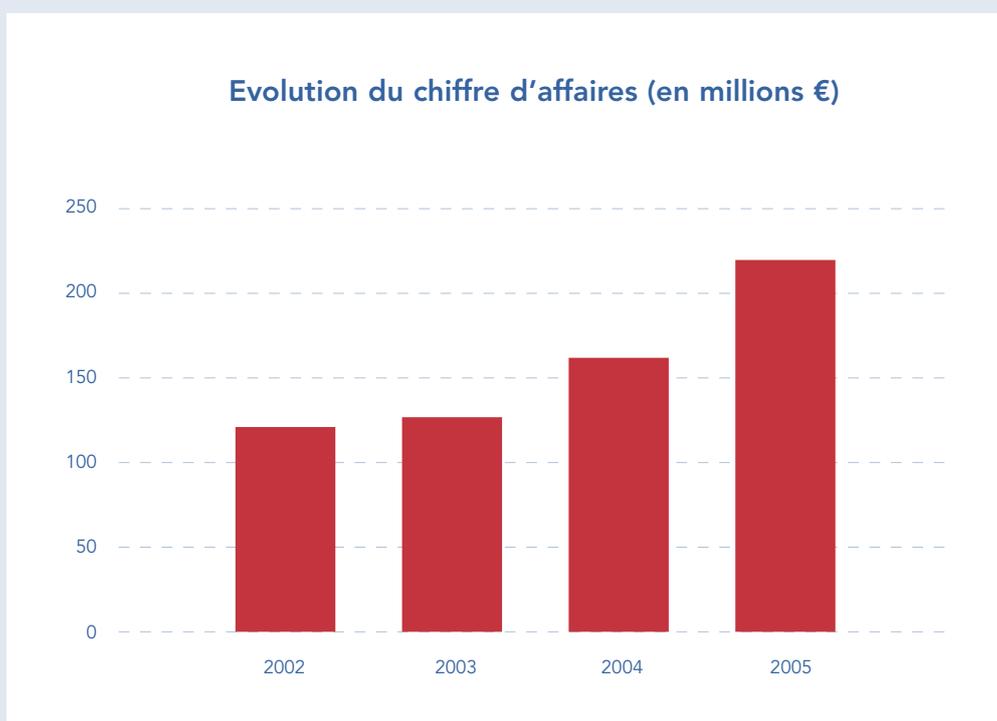


RAPPORT ANNUEL 2005



Sabam

Une hausse de 35,7% du chiffre d'affaires, une diminution des frais nets de 2,6% et une progression de 44% des droits nets à répartir, tels sont les principaux chiffres qui illustrent les résultats de la SABAM en 2005.



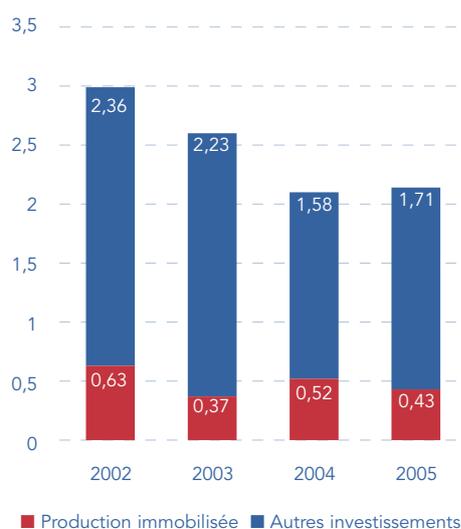
Chiffres-clés consolidés

(en millions de € sauf indication contraire)	2005	2004	2003	2002
Résultats d'exploitation (selon modèle BNB)				
Perceptions droits d'auteur	219,71	161,95	126,76	121,04
Produits financiers	11,63	6,44	9,00	6,25
Frais d'exploitation	34,78	33,45	31,04	31,21
Résultats (selon les flux financiers)				
Recettes nettes	214,66	156,93	121,85	116,68
Frais nets	23,75	24,39	22,60	22,95
Droits nets à répartir	190,91	132,54	99,24	93,74
Structure bilantaire				
Fonds propres	2,67	2,11	2,45	2,00
Fonds de roulement net (1)	-3,83	-4,06	-3,86	-3,98
Cash-flow et investissements				
Cash-flow net courant (2)	203,86	142,68	112,25	97,69
Amortissements	2,06	2,39	2,48	2,76
Investissements	2,14	2,10	2,60	2,99
Personnel (converti plein temps)	320,40	286,60	268,30	257,40
Ratios (en %)				
Pourcentage des frais	11,06%	15,54%	18,55%	19,67%

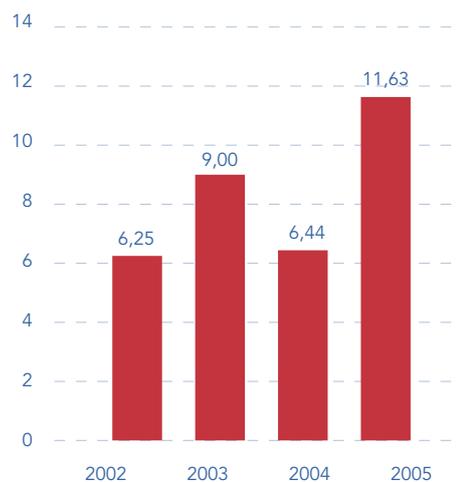
(1) Actifs circulants - dettes

(2) Résultat de l'exercice + amortissements + provisions

Investissements (en millions €)



Produits financiers (en millions de €)



Les recettes

Le chiffre d'affaires s'élève à 219,7 millions €, ce qui correspond à une hausse de 35,7 % par rapport à 2004. Cette augmentation résulte des faits principaux suivants :

1. Les perceptions individuelles : + 85,5 % (+ 60,5 millions €)

Cette hausse est attribuable au contrat UNIVERSAL, opérationnel depuis le 1er juillet 2004. En excluant ces droits, les perceptions individuelles augmentent de 1,63 % alors qu'elles avaient diminué de plus de 7 % en 2004. La musique d'ambiance, les perceptions en ligne et les concerts et festivals expliquent cette légère hausse.

2. Les perceptions collectives : - 1,4 % (- 1,05 millions €)

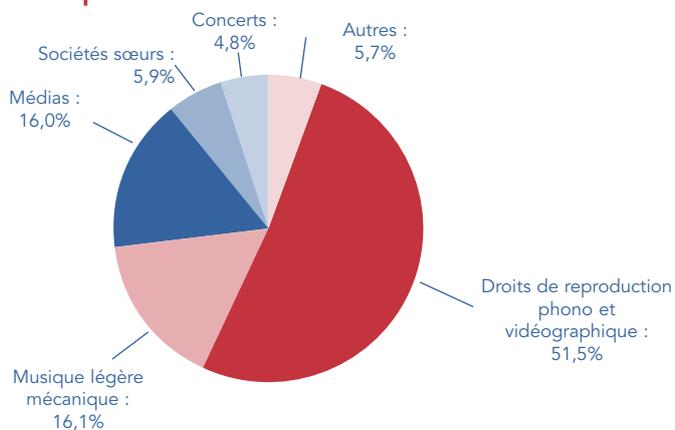
La baisse de la rubrique est uniquement due aux droits de copie privée qui avaient augmenté de plus de 400 % en 2004 suite au déblocage des droits des années 1995 à 2002 et de l'année 2003 partiellement.

Les perceptions collectives (musique légère mécanique, diffuseurs nationaux privés, reprographie) ont malgré tout évolué favorablement en 2005.

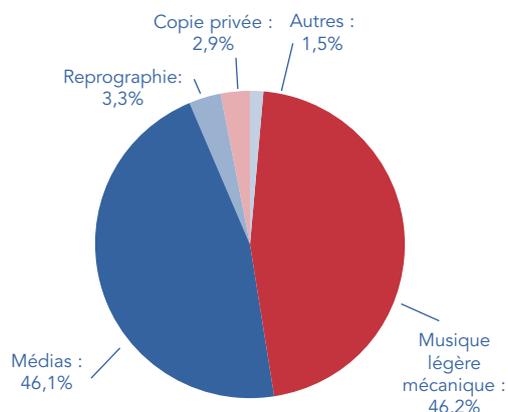
3. Les sociétés sœurs : - 11,9 % (- 1,7 millions €)

Les droits de câble – arts visuels, les droits de reproduction mécanique et d'exécution – justifient la totalité de cette baisse.

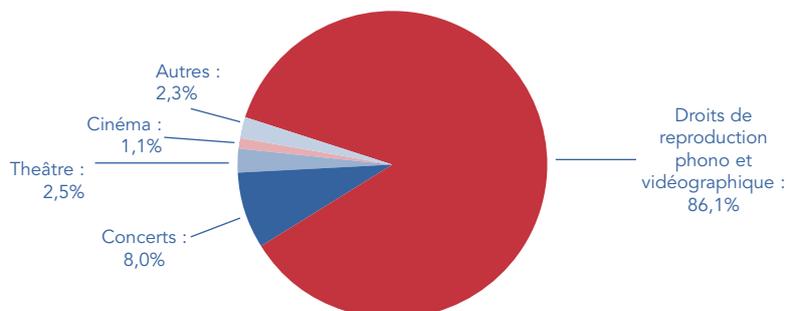
Ventilation des perceptions 2005 par source directe de revenus



Ventilation des perceptions collectives



Ventilation des perceptions individuelles

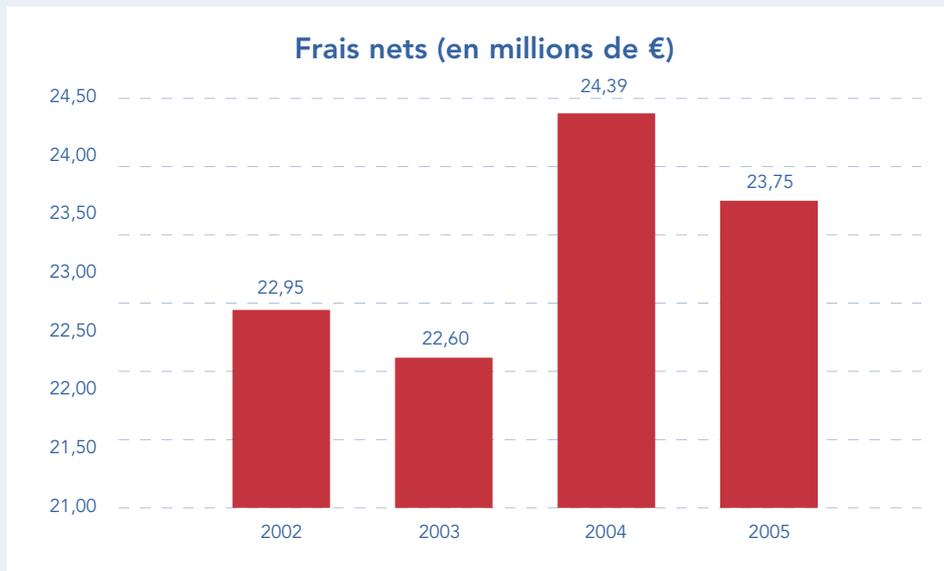


Les charges nettes

Les charges nettes diminuent de 2,6% en 2005 pour atteindre 23,75 millions d'€.

Ces bons résultats s'expliquent principalement par les revenus déduits des frais, à savoir :

- les revenus financiers de la SABAM : + 2,4 millions € (+ 44 %)
- les frais récupérés (autres produits d'exploitation) : + 0,8 millions € (+ 23,4 %)



Le personnel

A la clôture de l'exercice, l'effectif comptait 320,4 équivalents temps plein (ETP).



Table des matières

1. Mot du Président et du Directeur général	4
2. Présentation de la SABAM	6
3. Structure de gestion	7
3.1. Organes statutaires	7
A) Assemblée Générale	7
B) Conseil d'Administration	7
C) Comité de Gestion Journalière	8
D) Comité de Direction	8
E) Collèges et Commissions	8
3.2. Audit interne	8
4. Flux financiers	10
5. Rapport des activités	13
5.1. Le secrétariat général et affaires internationales	13
A) Le service juridique	15
B) Le secrétariat des associés	16
C) Le secrétariat réunions et traductions	17
5.2. La communication	17
5.3. Les directions exécutives	18
5.3.1. La direction des opérations	18
a) La Documentation	18
b) Les Perceptions et Répartitions individuelles	20
c) Les Perceptions collectives	24
d) Les Répartitions collectives	28
e) La Cellule de Contrôle	34
5.3.2. Informatique et technologies (ICT)	35
6. Activités culturelles	36
7. Rapport financier	39
8. Glossaire	74

RAPPORT ANNUEL 2005



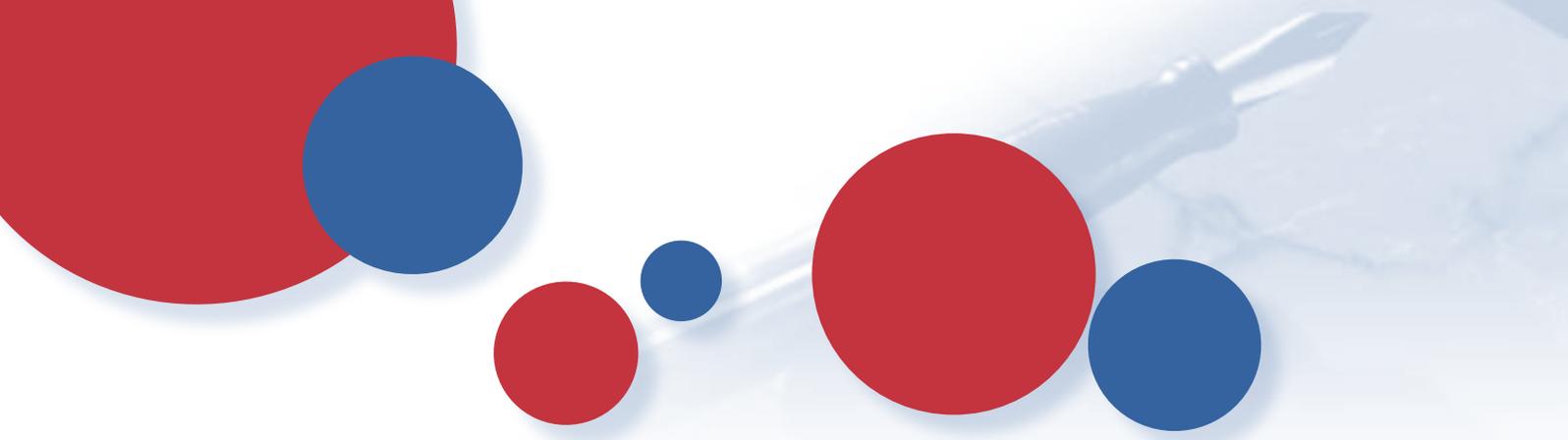
Rapport du Conseil d'Administration
présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2006

SOCIÉTÉ BELGE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS
« SABAM »
S.C.R.L. – Soc. Civ.

Siège social :
Rue d'Arlon 75-77
1040 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 286 82 11
Fax : +32 (0)2 231 18 00
Website : <http://www.sabam.be>

TVA : BE 402 989 270
Registre des Sociétés civiles – Bruxelles n°6



1. Mot du Président et du Directeur général

« En ligne de mire... »

Cher Associé,

Les résultats globaux de l'exercice 2005, réalisés en grande partie grâce au contrat UNIVERSAL et à la performance des produits financiers, attestent sans équivoque la bonne santé de notre société. Un chiffre d'affaires en hausse de 35,7 % par rapport à 2004 et une hausse significative des montants mis en répartition sont autant d'indicateurs de croissance et d'efficacité qui font de notre société l'une des plus performantes d'Europe.

Les rapports d'activités des départements opérationnels et financier publiés dans notre Rapport Annuel vous permettront d'apprécier à sa juste valeur le chemin accompli en 2005 et ce à l'aube d'un bouleversement total du paysage politique, économique et social de la gestion collective en Europe.

En effet, après avoir mis en cause l'efficacité et le coût de la gestion collective dans les secteurs traditionnels de la consommation musicale, la Commission Européenne s'est à nouveau répandue en griefs sur le mode de fonctionnement de nos sociétés dans la gestion de ce qui est devenu son cheval de bataille : la transmission de musique par câble, satellite et Internet (en ligne) dans l'espace économique européen.

Pressée par les différents opérateurs, fournisseurs de musique en ligne et par le consommateur, dont on sait qu'il apprécie la gratuité de sa consommation musicale (un million de chansons sont téléchargées illégalement chaque jour dans notre pays), la Commission Européenne a, en publiant une Communication le 26 avril 2004, une Recommandation le 18 avril 2005 et enfin une Communication des griefs le 31 janvier 2006, mis un terme définitif à ce que nous avons qualifié l'an dernier de « siècle de gestion paisible », celle-ci axée sur le modèle territorial complété par des contrats de représentation réciproque.

Arguant que les revenus générés par la musique en ligne diffusée en Europe (32 millions d'euro) sont huit fois moins élevés qu'aux Etats-Unis, les services de la concurrence de la Commission estiment que les exclusivités territoriales que se sont réparties les sociétés d'auteurs font obstacle aux licences paneuropéennes, vitales pour des opérateurs commerçant dans le marché intérieur.

Obtenir une autorisation de 25 sociétés de gestion, sur base de 25 tarifs différents, calculés selon des structures tarifaires différentes, relève, nous le reconnaissons, d'un véritable parcours du combattant. Les modèles de Santiago et de Barcelone n'ayant pas fonctionné, la SABAM et la BUMA ont pris en 2005 l'engagement officiel, auprès des instances européennes, de mettre fin aux restrictions que comportent les accords de licences croisées pour la diffusion de la musique en ligne, passés entre elles ainsi qu'avec les autres sociétés.

L'organisation actuelle de la gestion collective et de la collaboration entre les sociétés d'auteurs européennes est radicalement remise en cause non seulement dans les textes, recommandations et autres communications de la Commission, mais déjà, il faut le souligner, dans les faits qui s'accomplissent tous les jours. Ainsi, un accord de principe est intervenu entre EMI Publishing, la GEMA (Allemagne) et la MCPS-PRS (Royaume-Uni) pour regrouper la gestion de leurs droits en ligne au sein d'une structure de gestion commune. Cet accord, dont on ne connaît pas aujourd'hui les modalités d'application, met hors jeu toutes les autres sociétés européennes dans la gestion d'un répertoire américain et anglo-saxon très important !

Les revenus de consommation de musique en ligne, qui connaissent une croissance exponentielle extraordinaire (300 millions € en 2004 – 900 millions € en 2005) justifient que les sociétés d'auteurs européennes réfléchissent sur une refonte en profondeur de leur modus operandi et surtout sur de nouvelles formes de collaboration, quelle que soit la taille de la société ou celle de son répertoire, et ce, dans le respect des diversités culturelle et linguistique qui caractérisent la gestion des droits de la propriété intellectuelle. Le Parlement Européen, saisi du dossier, aura à se prononcer clairement sur des enjeux qui toucheront, d'une manière ou d'une autre, à la croissance de la créativité européenne dans les années à venir.

C'est dans ce contexte extrêmement tendu que la SABAM

- a poursuivi son programme d'amélioration de son efficacité interne et de transparence ;
- a rétabli des relations avec la PRS, sur base e.a. d'un contrat relatif à l'utilisation des œuvres en ligne (une première) ;
- a signé en juillet 2005 une déclaration d'intention avec la BUMA-STEMRA visant à développer une « forme poussée de collaboration ». D'autres formes de collaborations sont à l'examen avec d'autres sociétés d'auteurs ;
- entretient avec la CISAC, le GESAC, la Commission Européenne et le Parlement Européen un dialogue permanent afin de trouver une solution satisfaisante qui devra maintenir, à l'échelle mondiale, un juste équilibre entre les revendications respectives des utilisateurs et des créateurs.

Si nous sommes aujourd'hui « en ligne de mire », veillons à ne pas être demain « sous le feu de la ligne de tir » !



Jacques Lion
Directeur général



Jacques Leduc
Président

2. Présentation de la SABAM

La SABAM est une société de gestion au sens de l'article 65 de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins. Par arrêté royal du 1^{er} septembre 1995, elle a été officiellement reconnue par le Ministère de la Justice et a été habilitée à exercer ses activités sur le territoire belge.

Elle est aujourd'hui l'entreprise culturelle la plus importante et est la seule société multidisciplinaire existante en Belgique. Ses associés sont actifs dans diverses disciplines artistiques, lesquelles sont mentionnées à l'article 10 des statuts et sont subdivisées selon les huit catégories d'œuvres suivantes :

- Oeuvres musicales
- Oeuvres dramatiques et dramatico-musicales
- Oeuvres chorégraphiques
- Oeuvres audiovisuelles
- Oeuvres radiophoniques
- Oeuvres du domaine des arts visuels
- Oeuvres photographiques et graphiques
- Oeuvres littéraires

La SABAM a pour but la perception et la répartition, l'administration et la gestion collective, dans l'acception la plus large du terme, de l'ensemble des droits d'auteur de ses associés, de ses mandants et de sociétés correspondantes.

La gestion des droits ne se limite pas au territoire belge. En vertu d'accords de réciprocité conclus avec des sociétés de gestion établies à l'étranger, la SABAM est représentée quasiment dans le monde entier. De plus, elle est statutairement autorisée à intervenir directement dans les pays de l'Union européenne.

La SABAM dispose, depuis 2003, d'un bureau de promotion et de prospection culturelles à Avignon afin de mieux soutenir le répertoire belge en France.

La SABAM est un membre actif de plusieurs organisations internationales, parmi lesquelles : la Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et de Compositeurs (CISAC) ; le Groupement Européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (GESAC), qui est l'organe de *lobbying* européen veillant à l'évolution de la réglementation européenne en matière de droits intellectuels ; le Bureau International des Sociétés gérant les droits d'Enregistrement et de Reproduction Mécanique (BIEM), l'organe de concertation permanent avec l'industrie phonographique. Compte tenu de son caractère pluridisciplinaire, elle est également membre de l'Association Internationale des Auteurs de l'Audiovisuel (AIDAA) et de *European Visual Artists* (EVA). La SABAM collabore également à FASTTRACK.

Au niveau national, la SABAM est représentée en sa qualité de membre fondateur et d'administrateur des sociétés faitières AUVIBEL (pour la copie privée) – dont elle assure la présidence – et REPROBEL (pour la reprographie). En outre, elle participe activement aux travaux de l'ABA (l'Association Belge pour le droit d'auteur) et d'ARTHENA (ex-GIDAV, Groupement d'Intérêt pour le Droit d'Auteur et les Droits Voisins), dont elle assure la présidence depuis fin 2003.

Afin de pouvoir exercer correctement les missions qu'elle s'est fixées, la SABAM fait appel à une administration qui, sous la conduite du Directeur général, opère avec quatre fonctions staff, deux directions exécutives et trois directions opérationnelles. Les activités de l'administration sont décrites de manière détaillée dans son rapport d'activités.

3. Structure de gestion

La SABAM est une société civile coopérative à responsabilité limitée des associés. Ceux-ci sont représentés dans les organes statutaires de la société, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration, le Comité de Gestion Journalière, les Collèges et les Commissions.

Dans le cadre de la stratégie telle que définie par le Conseil d'Administration, l'administration, placée sous la conduite du Directeur général, exerce les activités de l'entreprise. Les compétences du Directeur général sont fixées par décision du Conseil d'Administration et publiées au Moniteur Belge.

3.1. Organes statutaires

A) Assemblée Générale

L'Assemblée générale, constituée des associés de la SABAM auteurs, compositeurs et éditeurs, est compétente pour toutes les matières qui lui sont réservées spécifiquement par la loi ou ses statuts, notamment l'élection des membres du Conseil d'Administration.

B) Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe de gestion de la société, au sein duquel sont définies la stratégie et la politique à long terme. Pour cette raison, c'est également le Conseil d'Administration qui décide notamment de l'éventuelle adhésion à des groupements internationaux, de la politique tarifaire, de la politique d'investissement dans les limites d'un budget qu'il approuve. Ce budget est préparé par le Comité de Direction et est soumis au contrôle du Comité des Comptes.

Le Conseil d'Administration rend compte à l'Assemblée générale qui l'a élu.

Compte tenu du caractère multidisciplinaire de la société, tant en ce qui concerne les disciplines artistiques représentées que la qualité des associés auteurs et éditeurs, la composition du Conseil d'Administration est fixe. Comme le prévoient les statuts, cette composition garantit l'octroi équilibré des mandats d'administrateur en fonction du rôle linguistique, de la discipline et de la qualité des associés.

Le Conseil d'Administration se compose de seize Administrateurs qui, annuellement, désignent en leur sein le Président, les deux Administrateurs Délégués, les deux Vice-Présidents et les deux Secrétaires (un par rôle linguistique).

Au 31 décembre 2005, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Président

M. Jacques Leduc

Administrateurs Délégués

M. Paul Louka
M. Roger Van Ransbeek

Vice-Présidents

M. Pierre Coran
Hans Kusters Music nv (représentant : M. Hans P. Kusters)

Secrétaires

M. Michel Herr
M. Johan Verminnen

Administrateurs

M. Dirk Brossé
M. Robert Cogoi
M. Stijn Coninx
Adasong Productions asbl (représentant : M. André D'Anjou)
M. Timothy Hagelstein
M. John Terra
EMI Music Publishing Belgium nv (représentant : M. Guy Van Handenhove)
M. Jan Van Landeghem
M. Jacques Viesvil

Directeur général

M. Jacques Lion

Juristes

Mme Carine Libert, Secrétaire générale – juriste d'entreprise
Me Daniel Absil, Avocat

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration peut déléguer certaines de ses compétences. Cette délégation de compétences statutaires répond à une exigence de la gouvernance d'entreprise qui implique une plus grande transparence dans la gestion. La politique stratégique et le contrôle exercé sur l'entreprise restent réservés au Conseil.

Certaines compétences sont ainsi déléguées au Comité de Gestion Journalière et à l'administration représentée par le Comité de Direction.

C) Comité de Gestion Journalière

Afin de contribuer à un fonctionnement plus souple et plus transparent de la société, ainsi que pour pouvoir garantir un suivi adéquat de certains dossiers importants, la gestion journalière est confiée au Comité de Gestion Journalière. Ce Comité est composé des Administrateurs Délégués, du Directeur général et de la Secrétaire générale.

D) Comité de Direction

La direction technique ou opérationnelle est confiée au Comité de Direction, présidé par le Directeur général et composé de la Secrétaire générale, des directeurs et de collaborateurs désignés à cette fin.

E) Collèges et Commissions

En raison de son caractère pluridisciplinaire, le Conseil d'Administration organise deux Collèges composés d'Administrateurs relevant des disciplines concernées et de deux membres non-Administrateurs élus par l'Assemblée générale. Il s'agit du Collège des droits musicaux et du Collège des droits dramatiques, littéraires, audiovisuels et arts visuels. Les deux Collèges sont présidés par le Président du Conseil d'Administration et traitent des sujets opérationnels dans la discipline qui les concerne, préparent des dossiers pour le Conseil et formulent des propositions à son attention.

Lors du séminaire du 7 juin 2005, le Conseil d'Administration a décidé de ne maintenir que les Commissions techniques (Admissions et Déclarations ; Arrangements sur le domaine public ; Classification Musique ; Classification Textes et Œuvres Audiovisuelles ; Programmes Musique vivante et Spéciale des Programmes). Toutes les autres Commissions ont été supprimées. Cette décision du Conseil d'Administration est reprise dans les propositions de modification des statuts et du règlement général.

À l'instar des conditions de gouvernance d'entreprise, la composition et les compétences des commissions techniques nécessaires pour le bon fonctionnement de la SABAM sont décrites clairement et communiquées à tous les associés. Dans les limites de leurs compétences, ces commissions formulent des propositions à l'attention du Conseil d'Administration.

3.2. Audit interne

L'audit interne contribue à la réalisation des objectifs de la SABAM par l'évaluation systématique et méthodologique de son fonctionnement, et par la formulation de recommandations en matière de :

1. gestion des risques ;
2. système de contrôle interne ;
3. système de qualité.

La SABAM a confié la fonction d'audit interne à une entreprise externe, la société PricewaterhouseCoopers (PwC), laquelle apporte une valeur ajoutée sur le plan de la compétence requise ainsi que la nécessaire garantie d'indépendance.

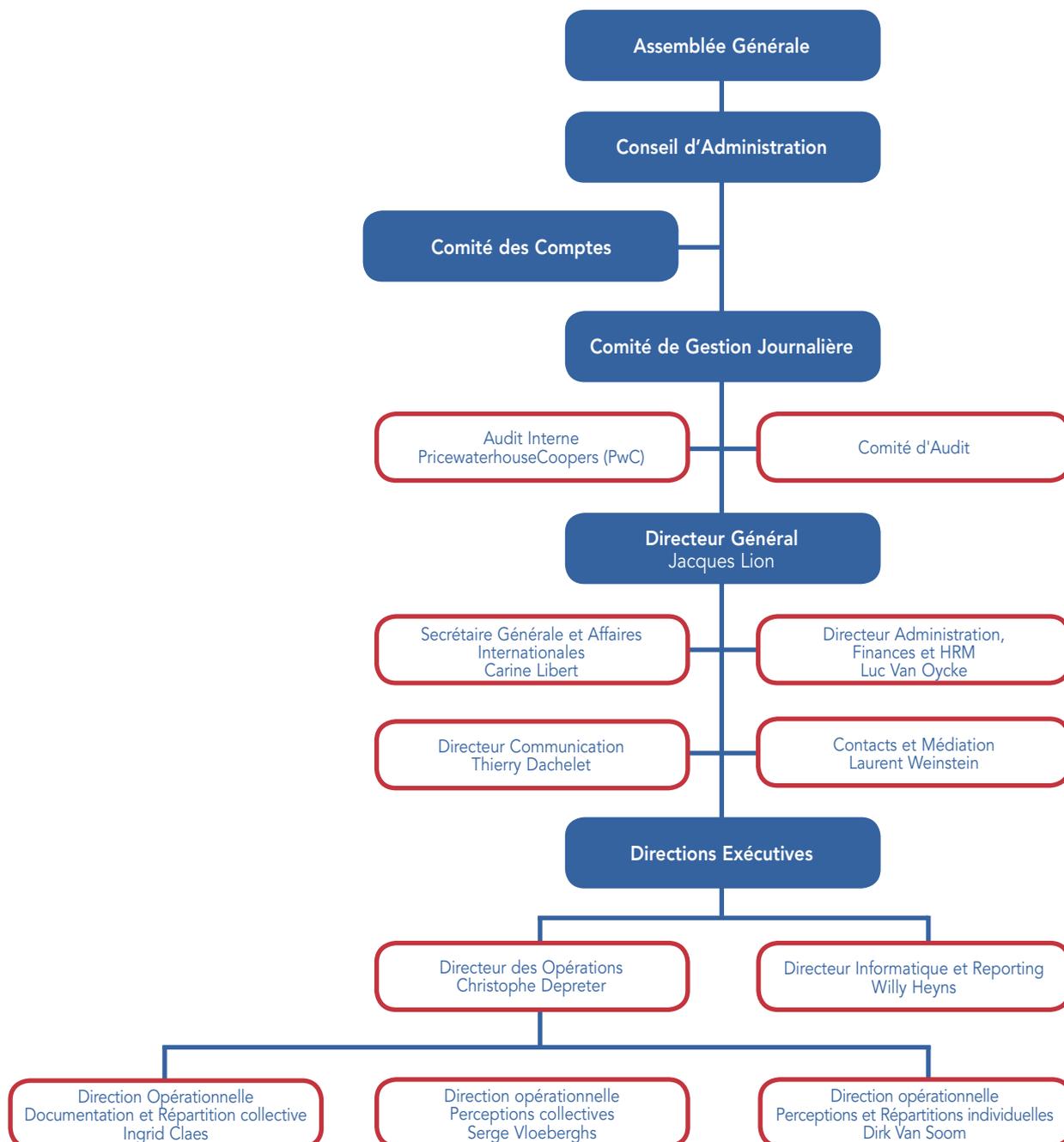
L'externalisation de la fonction d'audit interne s'inscrit dans le cadre de la démarche globale de gouvernance d'entreprise et permet à la SABAM de se doter d'un outil de gestion approprié, évaluant l'efficacité et l'efficacité des services qu'elle preste dans le cadre de ses activités.

Audits internes réalisés en 2005 :

1. Suivi et mise à jour des audits de la documentation, de la répartition, de l'environnement de contrôle et des mises à disposition.
2. Mise en place de procédures relatives à la gestion des risques informatiques dans l'entreprise.

Conclusion

La structure d'entreprise de la SABAM, telle que décrite ci-avant, est reproduite de manière synoptique dans l'organigramme suivant :



4. Flux financiers

(en euro)	2005	2004	Différence 05-04	%
A. DROITS D'AUTEUR	219.706.598	161.954.484	57.752.114	35,7%
Perceptions individuelles	131.345.904	70.798.510	60.547.394	85,5%
Perceptions collectives	75.408.247	76.453.562	-1.045.315	-1,4%
Sociétés soeurs	12.952.447	14.702.412	-1.749.965	-11,9%
B. AUTRES RECETTES	4.181.153	1.839.187	2.341.966	127,3%
Revenus financiers CES	3.909.420	1.588.572	2.320.848	146,1%
Revenus financiers PAB	11.075	10.243	832	8,1%
Autres produits d'exploitation CES	122	58	65	111,6%
Autres produits d'exploitation PAB	260.536	240.314	20.221	8,4%
C. TRANSFERTS	9.231.848	6.861.814	2.370.034	34,5%
1. CES de la SABAM	8.704.943	6.361.058	2.343.884	36,8%
2. PAB de la SABAM	526.906	500.756	26.150	5,2%
D. RECETTES TOTALES NETTES (A+B-C)	214.655.902	156.931.856	57.724.046	36,8%
E. CHARGES	33.829.517	32.193.474	1.636.043	5,1%
Services et biens divers	12.456.396	13.281.850	-825.454	-6,2%
Rémunérations, charges soc., pensions	18.936.444	16.432.243	2.504.201	15,2%
Production immobilisée	-428.948	-522.524	93.576	-17,9%
Amortissements	2.057.367	2.390.558	-333.192	-13,9%
Réduction de valeur sur créances	407.769	442.756	-34.988	-7,9%
Provisions pour risques et charges	6.746.982	-153.090	6.900.072	-4507,2%
Droits à répartir (reprise)	-7.000.000	0	-7.000.000	-
Autres charges d'exploitation	1.171.073	1.051.551	119.522	11,4%
Charges financières	-517.565	-729.870	212.305	-29,1%
Charges exceptionnelles	0	0	0	-
Impôt sur le résultat	0	0	0	-
F. DEDUCTION DES CHARGES (-)	10.080.743	7.802.377	2.278.366	29,2%
Charges CES de la SABAM	-87.894	-184.257	96.363	-52,3%
Charges PAB de la SABAM	473.281	420.089	53.192	12,7%
Autres produits d'exploitation SABAM	4.296.765	3.483.183	813.582	23,4%
Produits financiers SABAM	7.704.627	5.363.318	2.341.309	43,7%
Mouvements des réserves	-500.000	394.457	-894.457	-226,8%
Réduction de valeur latente (dot/reprise)	-1.806.036	-1.674.413	-131.623	7,9%
G. TOTAL FRAIS NETS (E-F)	23.748.774	24.391.097	-642.322	-2,6%
% sur recettes nettes (G/D)	11.06%	15.54%		
H. Solde des droits nets à répartir (D-G)	190.907.128	132.540.760	58.366.368	44,0%

Le tableau des flux financiers, prescrit par l'article 37 du règlement général, permet d'établir la ventilation de l'intégralité des montants comptabilisés et leur répartition par rubrique.

Ce tableau permet de cerner un volet fondamental de la gestion : la part prise par les coûts générés par l'administration pour effectuer les activités de perception et de répartition. L'exercice 2005 fait apparaître un pourcentage des frais de 11,06 % par rapport à 15,54 % en 2004.

En résumé, nous obtenons le résultat réel suivant :

	1	2	3	%
Libellé	2005	2004	(1) - (2)	(3) / (2)
Recettes nettes réelles	214.655.902	156.931.856	57.724.046	+ 36,78 %
Coûts nets	23.748.774	24.391.097	- 642.323	- 2,63 %
Pourcentage de frais réels	11,06 %	15,54 %		

Si les frais nets diminuent de 2,63 % en 2005, nous constatons que les recettes nettes (après déductions sociales et culturelles) augmentent de 36,78 % grâce principalement aux perceptions provenant du contrat UNIVERSAL. Sans celles-ci, les recettes nettes auraient diminué de 1,8 % et le taux de frais serait de 19 % au lieu de 11,06 %.

Rappelons que ce montant net des frais de 23,7 millions € représente le total des commissions à prélever sur les droits 2005 pour assurer ainsi l'ensemble des activités de perception et de répartition à la SABAM.

Compte tenu des frais nets de 23,7 millions €, le solde des droits nets réparti en 2005 et à répartir durant les années ultérieures (maximum 3 ans) s'élève à 190.907.128 €, soit une hausse de 44 %.

Nous pouvons analyser le tableau des flux financiers comme suit :

1. Les recettes

Le chiffre d'affaires s'élève à 219,7 millions €, ce qui correspond à une hausse de 35,7 % par rapport à 2004. Cette augmentation résulte des faits principaux suivants :

1.1. Les perceptions individuelles : + 85,5 % (+ 60,5 millions €)

Cette hausse est attribuable au contrat UNIVERSAL, opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2004. En excluant ces droits, les perceptions individuelles augmentent de 1,63 % alors qu'elles avaient diminué de plus de 7 % en 2004. La musique d'ambiance, les perceptions en ligne et les concerts et festivals expliquent cette légère hausse.

1.2. Les perceptions collectives : - 1,4 % (- 1,05 millions €)

La baisse de la rubrique est uniquement due aux droits de copie privée qui avaient augmenté de plus de 400 % en 2004 suite au déblocage des droits des années 1995 à 2002 et de l'année 2003 partiellement.

Les perceptions collectives (musique légère mécanique, diffuseurs nationaux privés, reprographie) ont malgré tout évolué favorablement en 2005.

1.3. Les sociétés sœurs : - 11,9 % (- 1,7 millions €)

Les droits de câble – arts visuels, les droits de reproduction mécanique et d'exécution – justifient la totalité de cette baisse.

2. Les charges nettes

Les charges nettes diminuent de 2,63 % en 2005 et sont en deçà du budget 2005 de 4,70 %.

Ces bons résultats s'expliquent principalement par les revenus déduits des frais, à savoir :

- les revenus financiers de la SABAM : + 2,4 millions € (+ 44 %)
- les frais récupérés (autres produits d'exploitation) : + 0,8 millions € (+ 23,4 %)

En effet, si nous faisons abstraction des revenus financiers déduits des frais et des mouvements des réserves, les charges augmentent légèrement de 2,67 % (805.000 €), soit :

	1	2	3	4
	2005	2004	Différence (1) - (2)	(3) / (2)
Charges nettes	23.748.774	24.391.097	-642.323	-2,6%
Revenus financiers	7.704.627	5.363.318	2.341.309	43,7%
Mouvement de réserves	-500.000	394.457	-894.457	-226,8%
Charges brutes	30.953.401	30.148.872	804.529	2,67%

3. Impact de la consolidation comptable du fonds social et culturel

Les droits à répartir du compte de résultats font apparaître un solde de 194.559.625 € (voir page 42), soit une différence de 3.652.497 € par rapport au solde des droits nets à répartir provenant du tableau des flux financiers (190.907.128 €) (voir page 10).

Cette différence de 3.652.497 € provient de la consolidation des comptes annuels de la PAB et de la CES de la SABAM dont il faut faire abstraction pour la répartition des droits. Cette déduction s'explique comme suit (montants en euros) :

4. FLUX FINANCIERS

Versements SABAM vers CES (art. 50 des statuts)	4.795.401	
Revenus financiers CES	3.909.419	
Autres produits CES	122	
		8.704.942
Versements SABAM vers PAB (art. 50 des statuts)	255.295	
Autres produits d'exploitation PAB	260.536	
Revenus financiers PAB	11.075	
		526.906
Charges CES de la SABAM consolidées		87.894
Charges PAB de la SABAM consolidées		- 473.281
Reprise/dotation réductions de valeur latente portefeuille SABAM		1.806.036
Droits à répartir (reprise)		- 7.000.000
		3.652.497

5. Rapport des activités

5.1. Le secrétariat général et affaires internationales

Secrétariat Général

Le Secrétariat Général est l'interlocuteur privilégié des associés et des candidats-associés. C'est par l'intermédiaire de ce département que les nouveaux membres sont accueillis, que leur affiliation ainsi que leur carrière complète sont suivies administrativement par la SABAM, qu'une assistance juridique peut être obtenue et que les réunions statutaires de l'ensemble des organes de la société sont menées à bonne fin. Toutes ces activités sont accomplies par les trois grands départements qui constituent ensemble le Secrétariat Général, à savoir le Service Juridique, le Secrétariat des Associés et le Secrétariat Réunions et Traductions. Le Secrétariat Général fait directement rapport au Directeur général.

Affaires Internationales

Outre ces activités d'appui au profit à la fois des associés de la SABAM et des divers services de la société, la mission du Secrétariat Général inclut également l'entretien et le suivi de la collaboration et des relations contractuelles avec les sociétés sœurs, une participation active à des réunions internationales et le suivi des développements nationaux et internationaux en matière de droit d'auteur et de gestion collective.

En 2005, d'importants développements ont vu le jour au niveau européen.

Étude européenne concernant le « en ligne »

Dans un premier temps, la Commission européenne a publié le 7 juillet 2005 un document de travail relatif à la gestion collective transfrontalière pour l'utilisation en ligne d'œuvres. Dans cette étude, la Commission européenne propose trois options, à savoir :

- Option 1 : ne rien entreprendre vis-à-vis des sociétés de gestion
- Option 2 : accorder à l'utilisateur la possibilité de choisir librement la société avec laquelle il souhaite conclure une licence paneuropéenne

- Option 3 : accorder à l'ayant droit la possibilité de choisir librement la société à laquelle il souhaite s'affilier pour l'utilisation en ligne de ses œuvres pour l'intégralité du territoire européen.

Il est évident que l'option 1 n'est en réalité pas une option valable pour la Commission européenne, et aucun choix définitif n'a encore été effectué entre l'option 2 et l'option 3. Un délai extrêmement court de trois semaines a été accordé au GESAC pour faire connaître son point de vue par rapport à cette étude.

Recommandation de la Commission européenne

Une deuxième évolution sur le plan européen fut la publication le 16 novembre 2005 d'une Recommandation de la Commission européenne concernant la gestion collective transfrontalière des droits d'auteur et droits voisins liés à l'utilisation en ligne. Cette recommandation est une invitation lancée à l'adresse des états-membres et des sociétés de gestion pour qu'ils simplifient l'octroi de licences paneuropéennes pour l'utilisation en ligne d'œuvres. La recommandation vise à la fois la relation entre les sociétés de gestion et les utilisateurs (principe de la non-discrimination) et la relation entre les sociétés et leurs membres (libre choix, simplification de l'affiliation et de la démission, représentation au sein de la société, etc.). Les états-membres et les sociétés sont tenus de faire annuellement rapport à la Commission européenne des mesures qu'ils ont prises en exécution de la recommandation.

Réunions du GESAC

Bien évidemment, les deux instruments européens, à savoir l'étude européenne et la recommandation, ont fait l'objet de plusieurs réunions du GESAC.

En outre, au cours des réunions que le GESAC a tenues en 2005, l'attention s'est également portée sur les points suivants : l'adhésion des sociétés des nouveaux états-

membres européens, la copie privée et les DRM, le projet de directive européenne concernant le maintien des droits de propriété intellectuelle, le droit de suite, et enfin la définition des différentes catégories de droits au sein de la gestion collective (les « catégories GEMA »).

Réunions de la CISAC

Outre aux réunions européennes, le Secrétariat Général prend aussi activement part aux réunions internationales de la CISAC suivantes : la Commission juridique, le Comité européen et l'Assemblée générale.

Commission juridique de la CISAC

La réunion annuelle de la Commission juridique a été organisée en mai 2005 par la SABAM, à Bruges. Étant donné que la Belgique était le pays-hôte, c'était l'occasion rêvée pour inviter un certain nombre de fonctionnaires européens afin d'obtenir quelques explications directement à la source. Ainsi, monsieur Tilman Lueder a déjà levé, au cours de cette réunion du mois de mai, un coin du voile sur l'étude qui a été publiée au mois de juillet.

Comme d'habitude, la Commission juridique s'est également penchée sur un aperçu de droit comparatif. Le Secrétariat Général a établi le rapport national pour la Belgique. À la rubrique « législation », un point de la situation a été fait dans les dossiers suivants : transposition de la directive relative à la société de l'information, copie privée, contrôle des sociétés de gestion et code international de droit privé. À la rubrique « jurisprudence », un rapport a été émis sur les procès suivants : la SABAM contre Tiscali concernant le « peer-to-peer », Test-Achat contre IFPI concernant la protection technique et le procès qu'ont intenté certains producteurs d'appareils permettant la copie contre REPROBEL, la SACD, la SCAM, la SABAM et la JAM.

Les autres matières qui ont été traitées au cours de la réunion de la Commission juridique concernaient un aperçu des activités de l'OMPI et de l'Unesco ainsi qu'une série d'affaires internes à la CISAC comme notamment les contrats de réciprocité et l'utilisation par des tiers de sous-systèmes CISAC.

Comité européen de la CISAC

Le Comité européen de la CISAC a pour objectif d'organiser une collaboration et une concertation plus étroites avec les sociétés de gestion en Europe de l'Est et centrale.

Assemblée générale de la CISAC

L'Assemblée générale de la CISAC s'est tenue en juin 2005 à Dublin. L'ordre du jour comportait les points classiques : approbation du rapport annuel de la CISAC, rapport de la représentation internationale des auteurs (CIAM – auteurs musicaux ; CIADLV - auteurs d'œuvres audiovisuelles, théâtrales et littéraires ; CIAGP – artistes graphiques et

photographes) ; affiliation de nouveaux membres et autres points administratifs et financiers classiques à l'ordre du jour.

Collaboration internationale

Outre cette participation active à des réunions internationales, le Secrétariat Général veille également au suivi des relations contractuelles avec les sociétés sœurs et recherche, en collaboration avec la direction financière et opérationnelle, de possibles formes de collaboration ou des synergies avec des sociétés étrangères. Ainsi, la SABAM a signé avec la BUMA/STEMRA, en juillet 2005, une déclaration d'intention sur base de laquelle les deux sociétés s'engagent à analyser et à développer concrètement, dans un délai d'un an, une forme poussée de collaboration. D'autres formes de collaboration avec d'autres sociétés sœurs sont également à l'étude.

Relation contractuelle avec PRS

Dans notre rapport annuel 2004, il était fait mention du fait que PRS avait résilié son contrat de réciprocité avec la SABAM. Dans le courant de 2005, diverses réunions constructives ont eu lieu et des projets de contrats ont été échangés, qui ont finalement mené à ce que les différends soient aplanis. Au début 2006, la relation contractuelle avec PRS a été rétablie et, par ailleurs, un contrat relatif à l'utilisation en ligne d'œuvres a été conclu, ce qui constitue probablement une primeur !

Grief de la Commission européenne

Par ailleurs, le rapport annuel 2004 faisait mention du grief de la Commission européenne à l'égard de « l'Accord de Santiago ». Pour rappel, en vertu de cet accord, les sociétés désignent entre elles la société qui est exclusivement compétente pour l'octroi d'une licence paneuropéenne pour l'utilisation en ligne d'œuvres ; ce qui est considéré par la Commission européenne comme un frein au bon fonctionnement du marché intérieur.

Étant donné les objections de la Commission européenne et le fait que, en dérogation à l'accord de Santiago, la SABAM avait conclu une licence paneuropéenne avec UNIVERSAL pour l'utilisation en ligne, la SABAM a décidé en 2005 de s'engager vis-à-vis de la Commission européenne à ne plus conclure avec des sociétés sœurs de contrats dans lesquels une clause de compétence territoriale exclusive a été prévue.

La Commission européenne n'a jusqu'ici pas entrepris d'autres démarches dans ce dossier. La Commission européenne a toutefois posé des questions aux diverses sociétés de gestion, ainsi qu'à la CISAC, en rapport avec les contrats de réciprocité classiques. Cette enquête de la Commission européenne a conduit, début 2006, à un nouveau grief. À suivre ...

A) LE SERVICE JURIDIQUE

La mission du Service Juridique est triple : gérer des litiges, formuler de conseils juridiques et suivre l'actualité juridique.

a) Les litiges

La gestion des litiges concerne la défense des intérêts de l'entreprise en tant que partie litigante dans toutes les procédures pendantes devant les cours et tribunaux. Ceci concerne en premier lieu les procédures que la SABAM est obligée d'intenter contre tous ceux qui utilisent son répertoire sans payer les droits d'auteur dus à cet effet.

Le contentieux relatif aux droits de communication publique dans les cafés, restaurants et établissements commerciaux ainsi que lors de toutes les manifestations occasionnelles est le plus volumineux. Au cours de l'année 2005, 1.419 dossiers ont été introduits par les agents et 1.738 dossiers ont été clôturés compte tenu des dossiers pendants des années antérieures. Le nombre de dossiers en cours au 1^{er} janvier 2006 s'élevait à 2.437. Le total des montants perçus après procédure (812.465 € contre 793.243 € pour 2004) a augmenté de 2,42 % par rapport à l'année dernière.

Les dossiers pour lesquels la SABAM intervient aux côtés de l'IFPI (International Federation of the Phonographic Industry) ont fait l'objet au cours de l'année 2005 de plusieurs décisions significatives qui témoignent de la prise en compte par les juges des revendications légitimes des auteurs. C'est ainsi par exemple qu'un individu qui avait vendu 445 cd-r illégaux a été condamné par le tribunal correctionnel d'Anvers à payer à la SABAM la somme de 445 x 25 €, soit 11.125 €. De même, le tribunal correctionnel de Courtrai a estimé qu'une personne ayant téléchargé l'équivalent de 404 albums via des sites « Peer to Peer » était redevable d'une indemnité à l'égard de la SABAM de 404 x 10 €, soit 4.040 €.

En ce qui concerne les dossiers portant sur les médias, un effort tout particulier a été porté au cours de l'année 2005 sur les radios locales, avec un résultat positif puisque les droits encaissés pour cette rubrique s'élèvent à 287.188 € (pour 115.437 € en 2004). Du côté des télévisions, la très longue procédure judiciaire à l'égard du radiodiffuseur RTL-TVi a connu son épilogue sous la forme d'un contrat d'autorisation signé le 28 juin 2005, qui régularise le passé et prévoit les conditions de rémunération pour les années 2004 à 2008. L'année a également été marquée par deux jugements positifs à l'égard de la SABAM, respectivement prononcés par Madame la Présidente du tribunal de commerce de Bruxelles le 18 avril 2005 et par Monsieur le Président du tribunal de première instance de Bruxelles le 15 juillet 2005 dans le cadre du litige qui l'oppose au radiodiffuseur BELGIUM TELEVISION, éditeur des chaînes AB3 et AB4. BELGIUM TELEVISION a toutefois fait appel de ces deux jugements.

Le Service Juridique gère également les dossiers dans lesquels des associés de la SABAM sont concernés et qui ont un impact sur la gestion des droits par la SABAM. Au cours de l'année 2005, 6 dossiers ont été clôturés et, au 31 décembre 2005, il y avait encore 82 dossiers pendants. Ces dossiers peuvent avoir notamment trait à des litiges concernant la résiliation de contrats d'édition (de sous-édition), la répartition de droits entre coauteurs ou encore la titularité, notamment pour tout ce qui concerne les problèmes de plagiat. Sur ce dernier point, l'année 2005 a été marquée par deux affaires d'envergure internationale ; à savoir l'affaire contre Madonna pour son œuvre « Frozen » (décision du 18 novembre 2005) et l'affaire contre Eminem (décision du 11 mars 2005) pour son œuvre « Cleaning out my closet ».

b) Les conseils juridiques

Le Service Juridique se tient à la disposition des associés pour tout conseil juridique en matière de droit d'auteur, droit des contrats, droit des sociétés ou de droit social et fiscal. Les membres ont ainsi la possibilité de faire relire et de se faire expliquer par les juristes des matières juridiques ainsi que les projets de contrats pour l'exploitation de leurs œuvres. Dans ce contexte, le Service Juridique veille à assumer une position neutre et précise à la personne qui lui demande conseil toutes les possibilités légales sans pour autant prendre position. Souvent le service constate que nos associés ne sont – et c'est plutôt logique – pas du tout familiarisés avec la loi sur le droit d'auteur et c'est dès lors son rôle de donner des informations à ce sujet ainsi que des précisions sur toutes les hypothèses et conséquences légales possibles de l'une ou l'autre clause contractuelle. Ce serait, en effet, regrettable que nos associés soient obligés de s'adresser à d'autres instances pour obtenir ce genre d'information alors que toute cette expertise juridique existe au sein de leur propre société.

Le Service Juridique fournit également une assistance juridique aux autres services de l'entreprise, notamment pour rédiger les contrats et les conditions générales et/ou particulières applicables aux différents tarifs mis en place par les services opérationnels.

c) Le suivi de l'actualité du droit d'auteur

Le Service Juridique assure le suivi des dernières évolutions de la législation, la doctrine et la jurisprudence en matière de droit d'auteur.

L'année 2005 a été marquée par la transposition en droit belge de la directive européenne concernant la société de l'information. L'ABA (Association belge pour le Droit d'auteur) dont le Service Juridique assure le secrétariat, a organisé une journée d'étude sur ce thème le 21 octobre 2005.

Le Service Juridique rédige également une lettre d'information électronique hebdomadaire à l'attention des divers services de la SABAM, grâce à laquelle ceux-ci peuvent facilement suivre les initiatives législatives.

B) LE SECRÉTARIAT DES ASSOCIÉS

Le Secrétariat des Associés est au service des associés et des candidats-associés de notre entreprise et assure toute l'administration qui est liée à leur affiliation et au suivi de leur carrière artistique.

Le Secrétariat des Associés exerce plusieurs activités dont la première est celle de l'affiliation de nouveaux associés à la SABAM. Le service traite les demandes d'affiliation, fournit des informations aux personnes qui souhaitent s'affilier soit par téléphone, par courrier électronique ou en accueillant des visiteurs. Pour l'année 2005, le service a reçu 1.142 visites. Il convient également de vérifier les dossiers afin de les soumettre à la Commission des Admissions et des Déclarations et ensuite au Conseil d'Administration.

Le service s'occupe en outre des promotions internes à la qualité d'associé ordinaire, de la régularisation des affiliations, des demandes pour confier l'exploitation des droits patrimoniaux sur toutes les œuvres à une personne morale, des demandes de retrait total ou partiel de droits à la gestion collective et de la tenue du registre des associés.

Quelques données chiffrées pour 2005 :
1507 nouveaux associés se sont affiliés ;
41 associés ont été promus à la qualité d'associé ordinaire ;
53 associés ont confié l'exploitation des droits patrimoniaux sur toutes les œuvres à une personne morale et 11 associés ont retiré cette cession.

Nous avons enregistré 130 démissions, principalement dues à l'arrêt des activités professionnelles. 23 associés ont également retiré partiellement la gestion de leurs droits à la gestion collective de la SABAM.

Nous comptabilisons 144 affiliations en ligne.

Une deuxième activité exercée par le Secrétariat des Associés est celle de la gestion de la base de données des associés. Ceci implique le contrôle et l'actualisation des données dans la base de données centrale, *SABAM Information System* (SIS), qui ont trait à l'affiliation à la SABAM. Ces données comprennent à la fois les données personnelles de nos associés, des données financières (part sociale et contribution annuelle), des données juridiques (faillite, saisie, cession de catalogue d'édition) ainsi qu'un relevé précis des catégories d'œuvres, des modes d'exploitation et des territoires pour lesquels l'associé est affilié à la SABAM.

Par ailleurs, le service s'occupe de l'inscription des associés au service en ligne nommé «OWR» (Online Work Registration) ainsi que de la signature d'un contrat d'utilisation et de l'envoi de leur mot de passe. Ce projet facilite la déclaration des œuvres de nos associés, à savoir une déclaration en ligne via le site Internet de la SABAM. Au 31 décembre 2005, le nombre d'inscriptions à ce service s'élevait à 759.

Enfin, il est très important de recevoir des informations plus détaillées en rapport avec les activités créatrices de nos associés. Ainsi, afin d'obtenir les informations ayant trait aux catégories et au genre des œuvres pour lesquels nos associés sont actifs et pour lesquels ils peuvent donc entrer en ligne de compte pour bénéficier des droits d'auteur, le service continue d'envoyer des enquêtes membres aux nouveaux membres et à encoder toutes ces données dans SIS. Par ailleurs, pour les nouveaux associés auteurs littéraires, artistes plasticiens et photographes, des données sont encodées dans *SIS-Activity* et ce conformément aux informations reçues du département Arts visuels et littérature.

Un troisième type d'activité concerne toutes les questions des membres ayant trait à la qualité d'associé et l'exercice de leurs droits sociaux. Ceci comprend la vérification de l'exactitude et l'actualisation des données personnelles de nos associés (adresse, compte bancaire, ...), et ce, dans les limites du cadre légal de la protection de la vie privée.

Une quatrième et dernière activité du Secrétariat des Associés est d'ordre plutôt juridique. Il s'agit du traitement de toutes les affaires juridiques qui ont un impact sur l'affiliation à la SABAM : entre autres le règlement de la saisie-exécution ou de la saisie conservatoire, les notifications fiscales, les cessions de créance, les faillites d'associés, le suivi des successions et toutes les demandes de renseignements provenant de divers services publics. En ce qui concerne les cessions de créance conclues entre un éditeur et un auteur/compositeur, une décision importante a été adoptée le 14 novembre 2005 par le Comité de gestion journalière. Cette décision sera traduite dans les propositions de modification du règlement général.

Par ailleurs, le service s'est chargé au cours de cette année de la partie juridique du projet « E-SABAM ». Dans le cadre de ce projet, outre la déclaration d'œuvres en ligne, deux nouveaux services en ligne seront offerts aux associés de la SABAM :

- consultation en ligne de leurs données personnelles et des données relatives à leurs œuvres ;
- consultation en ligne de la liste des œuvres non individualisées.

Ce projet est en réalité un développement du projet nommé « OWR » explicité ci-dessus.

Enfin, le service se charge également de la coordination de l'organisation des Assemblées générales et assure une observation correcte des formalités et délais à respecter.

C) LE SECRÉTARIAT RÉUNIONS ET TRADUCTIONS

Ce service assure le secrétariat du Président et des Administrateurs Délégués. L'équipe est en charge de l'organisation pratique des Assemblées générales, des réunions du Conseil d'Administration, des Collèges et des Commissions. Le service dresse les procès-verbaux de ces diverses réunions.

Le Secrétariat Réunions et Traductions coordonne certaines tâches spécifiques comme la rédaction du rapport annuel.

Les traducteurs sont au service des différents départements et assurent les traductions des procès-verbaux de toutes les réunions des organes statutaires de la société ainsi que des documents et/ou de la correspondance des divers services (mémos internes ; rapports tels que budget, flux financiers et autres) ; ainsi que les articles pour le SABAM-Magazine, les communiqués de presse et les textes destinés aux sites Internet et Intranet.

5.2. La communication

La SABAM a été présente dans la presse tout au long de l'année 2005. C'est le constat fait par un observatoire indépendant des médias. La visibilité de la société a augmenté de plus de 5 % dans la presse écrite par rapport à 2004. Une augmentation de près de 36 % en Radio-TV a été enregistrée pour un nombre total de 53 séquences. En revanche, l'impact négatif a atteint 12 %. Ceci s'explique surtout par le mécontentement des organisateurs d'événements dans le nord du pays et l'appel à la désobéissance civile lancé par un député fédéral flamand. Une gestion efficace – au jour le jour – a permis de stopper rapidement et efficacement « l'hémorragie médiatique » liée aux perquisitions du mois de mars.

Parmi les sujets qui ont retenu une attention particulière, notons la conférence de presse – en collaboration avec SMart – relative à une « nouvelle taxation simplifiée des droits d'auteurs et droits voisins ». En adéquation avec les attentes des milieux artistiques, le texte de loi devrait pouvoir produire ses effets en 2006 ? L'arrivée d'un nouveau partenaire pour nos chèques cadeaux culturels; différentes actions dans le domaine de la lutte anti-piraterie; la présence active au festival d'Avignon - en collaboration avec notre représentation locale - sont d'autres événements à épinglez.

Le site www.sabam.be répond à une demande d'information pointue avec 235.000 pages visitées en moyenne chaque mois. A côté des sept « newsletters » adressées à 11.000 associés joignables par voie électronique, le rôle de plaque-tournante de l'information ne doit pas être sous-estimé. Ainsi, quelque 3.100 courriels ont été adressés à info@sabam.be. Ils ont fait l'objet d'un dispatching approprié. Plus de 800 articles de presse jugés pertinents pour le Management ont en outre été diffusés par la Direction communication.

Événement indissociable du SABAM-Magazine, le « Café des Auteurs » a fêté sa quinzième édition en décembre. Retenons aussi cette année la présence de la SABAM au Concoursurovision de la chanson à Kiev et aux deux grandes Foires du livre en Belgique.

Notre nouveau partenaire SODEXHO a permis de « doper » les deux chèques cadeaux culturels « Accès Culture SABAM » et « CD-DVD SABAM », dans le but d'améliorer l'accès aux spectacles et de soutenir activement la vente de supports préenregistrés. Nous retiendrons un concours qui a permis de positionner la SABAM auprès de 500.000 personnes ! Dans ce contexte, à noter aussi le partenariat avec « Cultuurnet Vlaanderen ». Globalement, la SABAM concrétise une opération d'intérêt culturel au service de tous les citoyens.

Pour la troisième année consécutive, la société a mis sur pied le « SABAM Award de la Meilleure Photo Humoristique de Presse », en collaboration avec les journalistes-photographes membres de l'Association Générale des Journalistes Professionnels de Belgique (PPFB-AGJPB). Fidèle à la tradition, les prix ont été décernés par l'humoriste belge François DAMIENS alias *l'Embrouille*. Cette distinction inédite en Belgique a trouvé un prolongement intéressant à travers une exposition itinérante dans les « Maisons de la Presse » de Mons, Charleroi, Anvers et Liège, mais aussi au Kursaal d'Ostende. L'exposition a été présentée en Avignon.

Ces initiatives s'inscrivent toutes dans une judicieuse combinaison de moyens de communication à l'attention des associés, des utilisateurs, du monde politique et des médias. Ceci dans le cadre de la politique d'ouverture et de transparence voulue et initiée par le Management.

5.3. Les directions exécutives

5.3.1. LA DIRECTION DES OPÉRATIONS

a) La Documentation

Chaque année, des milliers d'œuvres sont documentées à la SABAM. Nos membres ou sociétés sœurs nous signalent les données relatives aux droits d'auteur par le biais d'une déclaration d'une œuvre, d'un contrat d'édition (ou de sous-édition) ou d'un cue-sheet en ce qui concerne les œuvres audiovisuelles. Documenter consiste à introduire ces données dans notre nouveau système SIS et à les faire connaître par la suite aux sociétés sœurs. Cette tâche essentielle est assurée par les services de documentation musique et audiovisuelle et permet une répartition correcte des droits.

Suite à l'analyse des audits internes et externes des précédentes années, la cellule Documentation a pu affiner certaines procédures mises en place auparavant. Des remarques stipulées lors de ces audits ont découlé, entre autres, une amélioration du système SIS-WID ainsi que des sous-systèmes qui y sont liés comme, par exemple, ceux relatifs aux déclarations en ligne (OWR et CWR)

Nous avons également voulu mettre en avant les bases de données internationales comme FastTrack par exemple, ceci afin que toutes les sociétés membres de FastTrack puissent bénéficier de la meilleure documentation possible et d'une excellente collaboration entre les sociétés qui la composent. IDA, quant à lui, est un projet regroupant neuf sociétés (SABAM, SACD, SUISSIMAGE, DPRS, ALCS, BILD-KUNST, KOPIOSTO, SCAM et SSA) qui a pour but de constituer une base de données d'œuvres permettant d'identifier les réalisateurs et scénaristes de celles-ci. Ceci est donc un système comparable à celui de FastTrack.

Dans le cadre du projet ISWC (International Standard Musical Work Code), il avait été décidé, en 2004, de n'attribuer les codes ISWC qu'aux œuvres nouvellement introduites dans notre base de données. En 2005, ceci a été élargi puisque nous avons attribué également un code ISWC aux œuvres à succès moins récentes et déjà présentes dans notre système. Un lien vers cet organisme existe sur le site de la SABAM. L'accès étant public, de nombreuses informations intéressantes pour les membres et les non-membres y sont de ce fait disponibles.

Le projet « E-SABAM » a réellement débuté en 2004 et a été pleinement poursuivi en 2005. Deux points ont, à l'heure actuelle, été mis en avant, à savoir OWR dont

nous avons déjà parlé ci-dessus mais également un système qui permettra aux membres, via voie électronique, de consulter la documentation de leurs propres œuvres ainsi que les exécutions pour lesquelles nous ne disposons pas de documentation. Ces deux projets permettront dès lors de garantir une meilleure qualité de notre documentation et de pouvoir répartir davantage de droits.

1. Documentation - Musique

Nous pouvons constater une augmentation de l'ordre de

Déclarations reçues	2005	2004	%
Répertoire Domestique	59.578	50.447	18,10
Textes	7.805	9.275	-15,85
Œuvres musicales non-éditées	28.717	26.035	10,30
Œuvres musicales éditées	6.737	7.277	-7,42
Cessions vers l'étranger	16.319	7.860	107,62
Répertoire International	339.317	310.011	9,45
Via voie électronique	338.863	309.583	9,46
Autres	454	428	6,07
Total	398.895	360.458	10,66

10 % du nombre de déclarations reçues en ce qui concerne les œuvres musicales.

Au total des œuvres reçues en 2005 par le service « Répertoire Domestique », nous pouvons constater une nette progression par rapport à l'année précédente (18 %). Cela provient en partie d'une augmentation du nombre de déclarations reçues au niveau des œuvres musicales non-éditées. En effet, celle-ci compense la diminution du nombre de déclarations des textes et œuvres musicales reçues. La progression du nombre de déclarations reçues provient essentiellement du nombre de « cessions vers l'étranger » qui voit ses résultats doubler. Cela est réalisable suite au nouveau système SIS-WID mis en place dans le courant de l'année 2004. Les effets positifs s'en sont donc fait fortement ressentir lors de l'année 2005 puisque cela permet une meilleure qualité de la documentation des œuvres réparties lors des décomptes « Droits d'Exécution Etranger ».

Nous rappelons également que dans le courant de l'année 2004 a été mis en place le système OWR (Online Works Registration) qui permet donc des déclarations en ligne de la part de nos membres. Ce système était le premier à être opérationnel en Europe. Les résultats de 2005 sont

concluants puisque 8 % des textes et œuvres musicales non-éditées ont été déclarés via ce nouveau système.

En ce qui concerne les œuvres traitées au sein du service « Répertoire International », les déclarations entrantes ont augmenté de l'ordre de 10 %. Des déclarations faites par voie électronique, 15 % d'entre elles ont été réalisées par le nouveau système mis en place cette année, à savoir CWR (Common Works Registration), l'équivalent du système OWR pour les déclarations provenant des sous-éditeurs.

Données dans SIS-WID	2005	2004	%
Contrats généraux	88.107	85.773	2,72
Contrats individuels	255.000	274.484	-7,10
Règlements d'avance	454	428	6,07

Ce tableau nous permet d'avoir un aperçu de l'ensemble des contrats d'édition et de sous-édition dont nous disposons dans notre base de données. La diminution constatée en 2005 du nombre de contrats individuels provient des nombreux contrats qui arrivent à terme et qui ne sont pas renouvelés. A noter que les règlements d'avance concernent les avances octroyées par les éditeurs et sous-éditeurs aux ayants droits intellectuels.

L'attribution des codes ISWC a débuté dans le courant de l'année 2004 et 6.765 codes ont été attribués par la SABAM. Cette année, 19.625 codes ont pu être attribués. Nous pourrions disposer de statistiques comparatives en 2006. En effet, comparer les résultats de 2005 avec ceux de 2004 s'avèrerait, à l'heure actuelle, inexact.

2. Documentation - Production Audiovisuelle

Déclarations	2005	2004	%
Total cue-sheets reçus	25.395	25.618	-0,87
Total cue-sheets traités	27.361	22.439	21,94
Solde	1.966	-3.179	

Afin de pouvoir mettre en exergue le travail accompli par cette cellule, il est intéressant de distinguer le nombre de cue-sheets reçus et traités. Si le nombre de cue-sheets reçus est resté pratiquement identique à l'année passée, la cellule a traité environ 20 % de déclarations en plus qu'en 2004. Les 27.361 cue-sheets encodés en 2005 ont dès lors permis de rattraper en partie le retard de l'année dernière dû au passage à notre nouveau système (SIS-WID) qui avait empêché le personnel d'exercer ses tâches dans les meilleures conditions durant une certaine période.

Déclarations reçues	2005	2004	%
Total	9.623	10.218	-5,82

Au total des autres déclarations reçues, à savoir celles concernant les œuvres radiophoniques, audiovisuelles, les sous-titrages et les dépôts, nous constatons une diminution par rapport à 2004 de l'ordre de 5 %. Cette régression provient principalement du nombre moins important de sous-titrages déclarés en 2005.

3. Documentation – Bases de Données Internationales

Il est également intéressant de s'attarder sur les résultats des diverses bases de données internationales qui permettent à toutes les sociétés qui les composent (et la SABAM en fait partie) de pouvoir bénéficier d'une documentation de qualité.

GDDN (FastTrack)	2005	2004	%
Total	21.882.857	16.554.626	32,19
dont contribution SABAM à GDDN	1.723.077	1.663.876	3,56

Au vu des chiffres, nous pouvons constater l'importance d'une implication plus grande encore de la part de la SABAM au sein de FastTrack. En effet, cette base de données compte à présent plus de 20.000.000 d'œuvres à son actif et ce suite à une augmentation de l'ordre de 30 % par rapport à 2004. Il est donc indispensable de continuer nos efforts en ce sens.

WWL	2005	2004	%
Total	8.604.170	6.952.079	23,76
dont contribution SABAM à WWL	60.180	50.612	18,90

La SABAM participe activement à la banque de données WWL. Notre contribution fut de 19 % en 2005 alors que la progression de l'ensemble des œuvres reprises dans la WWL est de l'ordre de 25 %.

Le Conseil de Surveillance du *Common Information Systems* de la CISAC a récemment décidé de supprimer la WWL (*World Works List*) d'ici fin 2006. Le répertoire des sociétés d'auteurs qui collaborent à la constitution de la WWL est en effet également disponible via le réseau CIS ou la base de données Fasttrack. À l'heure actuelle, 56 sociétés d'auteurs ont accès à la base de données du réseau CIS, qui comprend également toutes les œuvres de la base de données Fasttrack.

En ce qui concerne la base de données internationale IDA qui reprend les œuvres et les ayants droit audiovisuels, celle-ci compte, en 2005, environ 240.000 œuvres dont 7.853 proviennent de la SABAM. Notre société espère avoir contribué à la fin de l'année 2006 à un total proche des 35.000 œuvres.

b) Les Perceptions et Répartitions individuelles

I. DROITS DE REPRODUCTION MÉCANIQUE

Données financières

Exercice 2005 : 113.005.868 €

Exercice 2004 : 53.610.912 €

Evolution 2005/2004 : + 110,8 %

Faits marquants

- Accord provisoire et premières facturations en ce qui concerne les DVD musicaux, toujours dans l'attente d'un accord à l'échelon international.
- Poursuite de la croissance du DVD, tout particulièrement en ce qui concerne les produits dérivés de la télévision et les films.
- Aplanissement des difficultés engendrées par le nouveau contrat « musique d'ambiance ».
- Lancement de la révision complète du système informatique : projet SIS-MEC.

Les droits de reproduction mécanique ont considérablement augmenté (+ 110,8 % par rapport à l'exercice précédent) mais ceci est dû au fait que nous avons, pour la première fois, des chiffres relatifs à une année complète en ce qui concerne le contrat de centralisation avec UNIVERSAL.

Les négociations à l'échelon international entre le BIEM et l'IFPI quant à la tarification des produits DVD musicaux n'ont toujours pas abouti mais nous attendons pour 2006 une recommandation du BIEM relative au taux à appliquer pour les DVD musicaux suite à un arrêt fixé par la commission d'arbitrage en Allemagne.

En 2005, les droits pour les DVD musicaux ont été facturés et répartis sur base d'un taux provisoire.

Dans le cadre de la revue complète des systèmes informatiques de la SABAM, le projet « SIS-MEC » a été lancé en 2005. Celui-ci est divisé en quatre modules principaux, et couvre l'ensemble du domaine des droits de reproduction mécanique: tant on-line qu'off-line, tant phono que vidéographiques, tant les droits perçus en Belgique que les droits perçus par nos consœurs à l'étranger. Cette refonte complète s'étendra sur plusieurs années et vise à l'optimisation des procédures opérationnelles liées aux droits de reproduction mécanique.

DROITS DE REPRODUCTION PHONOGRAPHIQUE

1. Perceptions occasionnelles (audio) : - 37,8 %

Les perceptions sous le régime dit « œuvre par œuvre » sont en forte régression. Nous avons traité 400 demandes de reproduction sur support sonore de moins qu'en 2004, soit plus de 16 % de moins. Le nombre d'exemplaires pressés est de manière générale en diminution.

L'activité Premium (CD offerts à l'achat d'un autre produit ou vendus dans le cadre d'une action publicitaire ou commerciale) s'est, elle aussi, ralentie (pas de grosses actions publicitaires à mentionner).

2. Perceptions contractuelles : + 34,9 %

La croissance importante de cette rubrique provient exclusivement de la facturation des DVD musicaux sur base d'un taux provisoire de 9,009 % du PPD (Published Price to Dealer) pour les DVD audio et 6 % du PPD pour les DVD vidéo. La régularisation des années 2003 à 2005 a eu lieu.

La situation du marché du disque reste difficile, toujours en raison de la généralisation de la copie sur CD-R et du téléchargement illégal d'œuvres musicales via Internet. Des sites de téléchargements légaux voient toutefois le jour, avec un certain succès.

3. Central Licensing : + 129,1 %

Cette croissance spectaculaire provient du fait que nous avons pour la première fois en 2005 facturé l'exploitation d'une année complète dans le cadre de notre contrat de centralisation avec UNIVERSAL (celui-ci prenait effet au 1^{er} juillet 2004). Sur base comparative des chiffres des deuxièmes semestres 2004 et 2005, nous pouvons souligner les excellents résultats d'UNIVERSAL en Belgique et en Norvège.

Pour ce qui concerne l'autre contrat de centralisation géré, nous constatons une baisse des recettes confirmant la persistance de la crise généralisée du marché du disque. La tendance est en effet à la baisse auprès de tous les producteurs centralisés.

4. Musique d'ambiance : + 120,7 %

Il s'agit de la production de supports sonores contenant de la musique spécialement destinée aux instructeurs de fitness et aérobic, ainsi que de la location (ou vente) d'ordinateurs contenant des fichiers musicaux électroniques aux exploitants Horeca ou commerçants.

De nouveaux contrats ont vu le jour au 1^{er} janvier 2004. Ceux-ci ont généré dans un premier temps beaucoup de turbulences sur le marché mais un accord a finalement pu être trouvé avec la plupart des fournisseurs. Certaines rectifications relatives à l'année 2004 ont été enregistrées en 2005, expliquant la forte augmentation de la rubrique.

Le marché des « PC musicaux » reste toujours florissant comme alternative légale pour l'utilisation d'appareils audio ou de supports dans le cadre de la sonorisation des établissements du secteur Horeca.

DROITS DE REPRODUCTION VIDEOGRAPHIQUE (+ 27,9 %)

Tout comme les années précédentes, l'augmentation importante de cette rubrique est due à la duplication de films et séries sur DVD.

Nous n'avons cette année pas pu régler de droits de synchronisation pour des films ou campagnes publicitaires de grande envergure.

L'utilisation de musique de « library » a fortement diminué (beaucoup de licences annuelles et/ou accords particuliers ont été conclus par les producteurs de musique « library »). Nous facturons depuis 2005 les redressements de la cellule de contrôle mais il s'agit de montants très faibles.

DROITS DE REPRODUCTION MECANIQUE EN PROVENANCE DE L'ETRANGER / SOCIETES SŒURS (- 7,0 %)

Cette rubrique représente les recettes liées aux droits de reproduction mécanique pour l'utilisation d'œuvres de membres de la SABAM à l'étranger. Ces droits sont perçus par les sociétés sœurs en vertu d'accords de réciprocité et reversés ensuite à la SABAM.

Il faut savoir que cette rubrique présente un décalage d'environ un an par rapport à nos perceptions nationales (ou CL).

La conjoncture défavorable de l'ensemble de l'industrie phonographique persiste et se fait naturellement ressentir dans les droits en provenance de l'étranger.

La problématique de la double imposition en Espagne a retardé les paiements en provenance de notre consœur espagnole, la SGAE.

Les perceptions en provenance de notre consœur française sont malgré tout en hausse (+ 7,76 % par rapport à l'année précédente), grâce au succès des œuvres de Jacques Brel, Axelle Red, Frank Michael et Restanques Rick.

Les perceptions en provenance de l'Allemagne sont en régression (- 10,78 %), tout comme lors de l'exercice précédent.

Il faut continuer à souligner l'impact positif de notre procédure de suivi systématique de l'utilisation du répertoire belge à l'étranger (« copyright research »).

REPARTITION DES DROITS DE REPRODUCTION MECANIQUE

1. Droits phonographiques belges

Montant réparti en juin 2004 (exploitation 2 ^{ème} sem. 2003) :	7.116.783 €
Montant réparti en déc. 2004 (exploitation 1 ^{er} sem. 2004) :	6.842.697 €
	13.959.480 €
Montant réparti en juin 2005 (exploitation 2^{ème} sem. 2004) :	6.611.357 €
Montant réparti en déc. 2005 (exploitation 1^{er} sem. 2005) :	7.812.481 €
	14.423.838 €

Nous avons réparti 3,33 % en plus en 2005 par rapport à 2004.

Ceci s'explique par les raisons suivantes :

- une augmentation de la perception Central Licensing pour EMI et UNIVERSAL Belgique ;
- un traitement proactif du suspens par le service Droits de Reproduction Mécanique.

Nous constatons en outre une augmentation des droits répartis à nos sociétés sœurs, en raison de :

- la répartition des droits restés en suspens lors de la répartition précédente à cause d'un problème technique pour les affiliés SACEM ;
- un traitement plus efficace des listes d'exports.

Dans le cadre de l'article 43 du règlement général, 671.886 € ont été répartis en décembre 2005, soit 18,79% de moins que l'année précédente, ce qui reflète une diminution des droits mis en suspens.

Les droits de reproduction mécanique relatifs aux DVD musicaux ont été répartis lors des répartitions suivantes :
DVD musicaux 2001-2004 (septembre 2005) : 695.518 €
DVD musicaux 1^{er} sem. 2005 (septembre 2005) : 302.311 €

Les droits relatifs aux sonneries de téléphones portables ont été répartis à raison de :

- 451.647 € en mars 2005 (droits perçus en 2003 ; répartition reportée de décembre 2004 à mars 2005). Ceci représente 6,97 % de plus que la répartition sonneries téléphoniques précédente ;
- 423.584 € en décembre 2005 (droits perçus en 2004). Ceci représente 6,21 % de moins que la répartition sonneries téléphoniques de mars 2005.

2. Droits phonographiques étrangers

Montant réparti en avril 2004 :	2.114.082 €
Montant réparti en novembre 2004 :	2.168.867 €
	4.282.867 €
Montant réparti en avril 2005 :	1.382.814 €
Montant réparti en novembre 2005 :	2.366.964 €
	3.749.778 €

COPYRIGHT RESEARCH

“Copyright Research” est le suivi proactif de l'utilisation de notre répertoire à l'étranger. Les activités se basent principalement sur les informations que les membres nous envoient, les informations que l'on retrouve dans la presse spécialisée et les “newsletters” électroniques de distributeurs, artistes, etc.

Le travail comprend entre autres les tâches suivantes:

- vérifier la documentation : est-ce que toutes les oeuvres ont été déclarées, y a-t-il des sous-éditions, y a-t-il des avances récupérables par le sous-éditeur, etc.
- vérifier les coordonnées du producteur : de quelle société obtient-il ses licences ?
- obtenir éventuellement d'autres informations, comme p.ex. le nombre de ventes, le classement dans les hitparades, ...
- contacter la société soeur pour la signalisation, les rappels
- vérifier les répartitions.

Nous avons constaté que de ce suivi résulte une répartition plus rapide et plus correcte. Si malheureusement, pareil résultat n'est pas toujours atteint, cela peut être dû à:

- une déclaration tardive de l'oeuvre
- les (sous-)éditions dont nous ne sommes pas au courant
- les avances récupérables par le sous-éditeur dont nous ne sommes pas au courant
- les sociétés soeurs qui appliquent leur documentation au lieu des fiches internationales que nous leur envoyons
- le mauvais fonctionnement d'une société soeur, le régime différent du règlement des droits (USA, Afrique du Sud, Asie, ...)

Comme le “Copyright Research” est - par définition - proactif, ces tâches sont souvent effectuées sans que les ayants droit concernés en soient informés.

Ces tâches se font manuellement, mais comme le projet SIS-MEC prévoit d'intégrer un maximum de tâches dans un système (semi-)automatique, nous espérons pouvoir augmenter l'intensité de nos activités “Copyright Research”.

Les principaux pays sont les pays voisins : la France, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

II. ARTS DE LA SCÈNE

Faits marquants

- Lancement de la restructuration des agences.
- Répartition des droits théâtre un mois après la réalisation de la perception.

Les droits pour le théâtre, les concerts et les cinémas ont été perçus en 2005, de façon accrue, par le siège.

Théâtre et danse : 3.337.411 € (+ 27,10 %)

Sur un total de droits de représentation perçus de 3.337.411 €, une part de 45,5 % a été perçue par les agences et les filiales, 53 % par le siège et seulement 1,5 % par les sociétés soeurs. En ce qui concerne les perceptions effectuées par le siège, 70 % d'entre elles ont été effectuées en Belgique et 30 % en France, aux Pays-Bas et dans une série de pays dans lesquels la SABAM n'a pas de représentation directe. 91 % des droits théâtre perçus à l'étranger l'ont été par la SABAM elle-même.

Perceptions théâtre : tableau comparatif 2003-2005:

	Belgique	Etranger	Soc. soeurs (*)	TOTAL
2005	2.795.395	492.009	50.007	3.337.411
2004	2.093.431	481.902	71.241	2.625.972
2003	2.528.054	461.300	50.565	3.060.521
	+ 33,5%	+ 6,7%	-29,8%	+ 27,1%

Pourcentage = comparaison résultats 2004-2005

(*) En 2005, une somme de 273.671 € en droits arriérés provenant de France a été portée en compte. Les montants récupérés se rapportent aux années d'exploitation avant 2003 et n'ont pas été ajoutés dans ce tableau au résultat des sociétés soeurs.

Cinémas : 1.507.937 € (- 8,1 %)

Suite à la restructuration du réseau des agences, le siège a repris les perceptions cinéma dans les régions de Bruxelles, Anvers et Malines. La baisse confirme la diminution de la fréquentation des salles de cinéma.

Concerts de musique légère : 10.539.483 € (+ 2,7 %)

Dans cette rubrique également, les perceptions sont de plus en plus souvent centralisées par le siège.

En vertu de la procédure « **concerts qualifiés** », les droits sont payés aussi rapidement que possible après exécution. Les conditions sont toutefois que les interprètes puissent, pour leur programme, au moins 60 % d'oeuvres dans leur propre répertoire et que les recettes atteignent un seuil minimum de 100.000 €.

En 2005, 785.000 € nets ont été répartis selon ce régime. Ceci constitue une augmentation de 35 % en comparaison de 2004. Presque 61 % de ces droits ont été versés à des membres SABAM.

L'adaptation d'un nouveau tarif concerts et festivals a été approuvée en 2006.

Concerts de musique sérieuse : 1.333.452 € (+ 0,4 %)

Les perceptions se stabilisent.

III. ARTS GRAPHIQUES ET VISUELS

Faits marquants

- Festival de la bande dessinée à Angoulême : première participation de la SABAM avec un stand d'information. Rappelons que ce festival est le plus important au niveau mondial.
- On Line Art : intensification des activités de contrôle et de perception des droits sur Internet, dans le cadre de cette plate-forme internationale.
- Informatisation : la répartition des droits de copie privée a été automatisée, faisant ainsi gagner un temps considérable lors du traitement administratif de cette répartition.
- La nouvelle loi sur le droit d'auteur élargit le champ des exceptions du droit d'auteur.

DROITS DE REPRODUCTION

En 2005, nous avons connu une augmentation importante des perceptions (+ 35,9 %), principalement due à la parution d'ouvrages de promotion et les utilisations de répertoire sur Internet.

Dans le courant du deuxième semestre et suite aux exceptions élargies de la nouvelle loi sur le droit d'auteur, notamment pour les expositions, lors desquelles nous ne pouvons plus percevoir des droits pour le matériel de promotion, une diminution des perceptions a été constatée. Ceci sera probablement encore plus visible à partir de l'année 2006.

Le montant total des perceptions effectuées à l'étranger par les sociétés sœurs pour l'utilisation du répertoire SABAM est en légère hausse (+ 2,70 %).

DROITS DE SUITE

Les résultats des perceptions effectuées en Belgique au cours de l'année 2004 ont connu une légère baisse (- 3,80 %).

Par contre, les droits transmis par nos sociétés sœurs ont connu de nouveau une évolution positive (+ 52,3 %) notamment due à une importante vente aux enchères réalisée à Paris.

RÉPARTITIONS

Depuis 2004, les montants suivants ont été distribués par rubrique :

Droits	2005	2004
Droits de reproduction	436.403 €	443.938 €
Droits de suite	316.034 €	272.215 €
Droits de diffusion (télévision)	102.445 €	93.678 €
Droits de câble	137.026 €	281.492 €
Droits de copie privée	198.684 €	0,00 €

En droits de reproduction, nous notons une légère baisse de ± 2 % par rapport à 2004, alors que les perceptions en 2005 ont augmenté de 35,9 %. Ceci s'explique par le décalage entre les dates des perceptions et les dates des répartitions.

Pour rappel, les droits de reproduction et les droits de suite sont distribués semestriellement, un mois et demi après la clôture de chaque semestre.

En droits de câble, la différence entre les montants distribués en 2004 et en 2005 s'explique par le fait qu'en 2004 ont été payés les droits pour les années 2003 et 2004.

Pour la première fois, les droits de copie privée ont été distribués. Cette répartition concernait les droits des années 1995/2003.

IV LITTÉRATURE

Faits marquants

- Affiliation de scénaristes de bandes dessinées.
- Création d'un contrat modèle d'édition pour nos auteurs.

DROITS DE REPRODUCTION ET DROITS D'ÉDITION

En 2005, nous avons connu une diminution importante des perceptions (- 43 %).

Les droits d'édition peuvent varier très fortement d'une année à l'autre et ceci en fonction des ventes réalisées par les éditeurs et des livres publiés par les auteurs.

RÉPARTITIONS

En 2005, les montants suivants ont été répartis :

Droits	2005	2004
Droits d'édition	34.235 €	50.481 €
Droits de reproduction	17.783 €	10.992 €

Les répartitions en littérature sont effectuées mensuellement.

V. B.O.S.S.

Données financières

Perception	2005	2004	%
Perceptions collectives (musique)	116.953 €	81.541 €	+ 43 %
Perceptions individuelles (musique – arts visuels – littérature – œuvres audiovisuelles)	85.287 €	458.932 €	+ 93 %
Total général B.O.S.S.:	1.002.240 €	540.473 €	+ 85 %

Faits marquants

- Forte augmentation des perceptions grâce à la croissance des plates-formes légales de téléchargement pour la musique en Belgique.
- *Podcasting*, un nouveau phénomène dans l'univers en ligne.
- Recommandation de la Commission européenne concernant la gestion des droits d'auteur pour les services de musique en ligne.

Commentaires

De façon générale, l'augmentation des perceptions en 2005 s'explique surtout par le succès croissant des plates-formes légales de téléchargement.

Le marché des sonneries d'appels téléphoniques est resté stable en 2005, ce qui signifie que l'arrivée des nouveaux produits de téléphonie mobile comme les *realtones* (sonnerie d'appel sur base de l'enregistrement original) et les *ringbacktones* (musique en remplacement de la tonalité) a eu peu d'influence sur le résultat de 2005. Il faut en outre remarquer que les premiers services payants du streaming à la demande (applications en vertu desquelles le client peut écouter des œuvres musicales contre paiement via son GSM) ont été proposés sur le marché de la téléphonie mobile.

Les perceptions forfaitaires confirment leur tendance à la hausse. C'est surtout l'utilisation de notre répertoire sur la *webradio* et par le biais de l'offre interactive qui est en augmentation.

c) Les Perceptions collectives

Les perceptions collectives recouvrent les perceptions effectuées auprès des différents opérateurs médiatiques (organismes de radio- et télédiffusion, sociétés de câble, opérateurs télécoms ainsi que certains acteurs de multimédia en ligne), les perceptions à la rubrique musique légère mécanique effectuées par le réseau des agences, les perceptions provenant de la copie privée (via AUVIBEL), de la reprographie (via REPROBEL) et du droit de prêt public (via AUVIBEL et REPROBEL).

Chiffres de base

Année 2005 :	75.408.247 €
Année 2004 :	76.453.562 €
Evolution 2005/2004 :	- 1,4 %

I. RÉSEAU AGENCES

Chiffres de base

Données financières

Exercice 2005 :	51.471.950 € (y compris perceptions « théâtre », « concerts » et « cinémas »)
Exercice 2004 :	50.508.591 € (<i>idem</i>)
Evolution 2005/2004 :	+ 1,91 %

Faits marquants

- Depuis le 1^{er} janvier 2005, les perceptions en province d'Anvers et dans la Région de Bruxelles-Capitale sont effectuées directement par deux nouvelles filiales (voir également notre rapport annuel 2004). Depuis le 1^{er} janvier 2006, ceci est également le cas pour la région de Tournai-Mons et Ath.
- L'implémentation d'un nouveau système de gestion SIS-AG (*SABAM Information System – Agencés*) (voir également notre rapport annuel 2004) au sein de nos agences et filiales permet une symbiose parfaite avec les processus de travail d'autres services opérationnels internes.
- 7.877 entreprises ont fait faillite en 2005 (ce qui constitue néanmoins une baisse de 0,4 % par rapport à 2004) : ceci est la résultante d'une baisse de 5,8 % pour le secteur de la distribution et d'une augmentation de 5,2 % pour l'horeca.
- Des contrôles renforcés et une prospection plus active contribuent à une hausse du nombre de contrats annuels de 1,6 %, en dépit du nombre élevé de faillites.
- Le nombre total de manifestations diminue pour la première fois depuis des années, et ce à hauteur de 5,8 % par rapport à 2004.

Commentaires

Musique légère mécanique (+ 0,3 %)

Exercice 2005 : 35.295.683 € (+ 0,3 % par rapport à 2004)

Exercice 2004 : 35.179.698 € (+ 8,4 % par rapport à 2003)

Perceptions contractuelles

Comme évoqué dans les faits marquants, de nombreuses entreprises ont fait faillite malgré une très légère baisse par rapport à l'année record en termes de faillites que fut 2004 (7.877 contre 7.984 entreprises, soit une diminution de 0,4 %). Cette légère diminution est peut-être annonciatrice d'une inversion positive de la tendance (*source : le FET du 3/11/2005*). Cette thèse se voit encore renforcée par l'UNIZO, l'organisation flamande représentative des PME, qui constate un nombre croissant d'entreprises débutantes (+/- 6 % de plus qu'en 2004) (*source : le FET du 30/12/2005*). Grâce notamment à une prospection plus active et à une présence accrue sur le terrain, cet effet – à première vue – de compensation s'exprime manifestement aussi par le constat d'une légère augmentation du nombre de contrats annuels à hauteur de 1,6 %.

L'augmentation de «seulement» 0,3 % des droits perçus est également la conséquence de la consolidation de la deuxième phase de la réforme générale des tarifs (en matière de perceptions contractuelles), qui a été achevée définitivement à la fin de l'année 2004.

Perceptions occasionnelles

Il faut observer une sévère diminution du nombre de fêtes et de boums organisées au cours de l'année 2005. Par rapport aux 41.583 manifestations organisées en 2004, l'année 2005 présente un bilan de 39.179 manifestations, soit un recul de 5,8 %. Sur le terrain, il est à remarquer que les initiatives de taille modeste doivent souvent s'effacer au profit des méga-manifestations, ce qui implique qu'un statu quo est tout de même observé en termes de droits perçus.

Que nous réserve l'année 2006 ?

Au nombre élevé d'entreprises faillies, il faut ajouter le phénomène secondaire du nombre croissant d'entreprises qui sont de plus en plus souvent confrontées à des problèmes financiers criants. Afin d'endiguer ce phénomène, les services de perception procéderont à la mi-2006 à l'accélération de la procédure de recouvrement en faisant intervenir des huissiers de justice.

II. MEDIA

Chiffres de base

Données financières

Exercice 2005 : 35.217.735 € (+ 11,9 % par rapport à 2004)

Exercice 2004 : 31.476.757 € (- 18,7 % par rapport à 2003)

Faits marquants

- De nouveaux accords sont conclus avec BeTV pour les chaînes premium et pour les différents bouquets ainsi que pour les applications "à la séance".
- Les câblodistributeurs et les entreprises de télécoms lancent à la mi-2005 la télévision numérique et interactive. Un nouveau contrat est conclu avec Telenet Vlaanderen pour l'offre de télévision numérique IdTV. Un accord de principe est trouvé à la mi-2005 avec Belgacom pour l'offre Classic+ ainsi que pour la distribution via DSL des différentes chaînes thématiques.
- En outre, un nouveau contrat est signé jusqu'à fin 2008 avec les radiodiffuseurs privés VMMA (VTM, Ka2 et JIMTV) et RTL-Tvi (RTL-Tvi, Club RTL et PlugTV).
- La régression du marché publicitaire contraint les radiodiffuseurs à rechercher des moyens de financement alternatifs.
- La télévision sur la téléphonie mobile (la « GSM-TV ») fait son entrée.

Commentaires

Du fait du morcellement accru du paysage télévisuel belge (en raison d'un nombre sans cesse croissant de chaînes) et de la régression du marché publicitaire, il devient de plus en plus difficile pour un radiodiffuseur de voir augmenter ses recettes publicitaires de façon continue, et ce radiodiffuseur se voit contraint, après une année 2004 marquée par une relative stagnation (voir notre rapport annuel 2004), de rechercher des sources de financement alternatives, allant du « *product placement* » au tele-voting plus interactif.

La mise à mal du monopole des sociétés de câble « traditionnelles » consécutive à l'arrivée en juillet 2005 de Belgacom TV est certainement l'un des événements les plus remarquables de 2005 en ce qui concerne les médias. Depuis lors, Telenet Vlaanderen (IdTV) et Belgacom TV se livrent une concurrence féroce afin de gagner de nouveaux utilisateurs. Étant donné que nos perceptions sont calculées sur base des chiffres d'affaires respectifs et du nombre d'abonnés, cette guerre des prix aura sans aucun doute un impact négatif à court terme sur les perceptions effectuées dans cette branche.

Suite à l'intégration rapide de la télévision numérique et aux nombreuses opportunités qui en découlent, les radiodiffuseurs sont obligés de s'adapter rapidement au comportement de consommation sans cesse changeant du téléspectateur. Pour illustrer ceci, citons les applications à succès « à la demande », parmi lesquelles la vidéo à la demande, les films à la carte, les bouquets numériques, le paiement à la séance, etc. En ce qui concerne ces nouvelles applications, des accords importants ont déjà été passés en 2005 avec Telenet Vlaanderen, Belgacom, BeTV et d'autres acteurs médiatiques.

À ceci s'ajoute la clôture positive d'une opération de régularisation en profondeur de la situation passée en ce qui concerne certaines chaînes à péage et certains bouquets payants, en vertu de quoi une belle hausse de presque 75 % a été enregistrée.

Par ailleurs, la télévision numérique n'implique pas seulement l'application d'une autre norme technique ; elle ouvre également des perspectives pour de nouveaux acteurs. Les opérateurs sont en effet demandeurs de nouveaux contenus afin de continuer d'intéresser les spectateurs au moyen d'une offre toujours plus variée. Ces nouveaux contenus seront proposés par les radiodiffuseurs existants qui élargiront leur offre, mais aussi par de nouveaux acteurs, des radiodiffuseurs à petit budget qui se concentreront sur des niches du marché. En plus de l'offre déjà vaste de chaînes thématiques et/ou de chaînes ciblées, une série de nouveaux projets ont également vu le jour en 2005 (ex. Actua TV, Move On, Move X, ...). « Net gemist », la toute dernière initiative du radiodiffuseur public flamand VRT, ainsi que les différents podcasts qui sont proposés via l'Internet par différents opérateurs médiatiques, ne sont qu'un petit aperçu des nombreuses initiatives qui voient le jour.

Sont également remarquables et positifs les chiffres de perception en hausse de 6,2 % (en dépit de la forte hausse de 13,8 % déjà constatée en 2004) pour les radios privées. Cette hausse suit, comme attendu depuis déjà la mi-2003, la tendance positive qui s'était dessinée début 2003 avec la hausse de 8,2 % constatée par rapport à 2002. Pour rappel, des structures tarifaires adaptées avaient déjà été appliquées en 2003 à l'occasion du nouveau plan de fréquences pour les radios privées. Le profond repositionnement de divers dossiers juridiques importants a également contribué à ce résultat positif.

III. COPIE PRIVÉE

Chiffres de base

Données financières

Exercice 2005 : 2.223.632 € (- 73,1 % par rapport à 2004)

Exercice 2004 : 8.262.371 € (+ 403,6 % par rapport à 2003)

Faits marquants

- La copie privée était l'enjeu de la transposition de la Directive européenne relative au Droit d'Auteur dans la Société de l'Information.
- Suite à la transposition dans le droit belge de cette Directive, la nouvelle loi relative au droit d'auteur du 22 mai 2005 élargit la réglementation en matière de copie privée. À l'avenir, les textes, partitions et œuvres photographiques fixées sur un support analogique ou numérique pourront également être copiés dans le cercle de famille. Pour que ce règlement entre en vigueur, un Arrêté Royal est requis. Cet AR est toujours inexistant à la date de publication du présent rapport annuel.
- Continuation du mouvement de rattrapage prévu au sein du Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur support audiovisuel (après approbation le 3 novembre 2003 des règlements de répartition par le Ministre) par la clôture positive des années de perception 2001 et 2002. L'attribution définitive de la quote-part SABAM pour les années 2003 et 2004 au sein de ce même collège est prévue pour la fin 2006 au plus tard.

Commentaires

Cette rubrique concerne la quote-part des rémunérations pour copie privée revenant aux membres de la SABAM dans les sommes attribuées par AUVIBEL pour la copie privée au sein des différents Collèges dans lesquels siège la SABAM. Il s'agit plus précisément du Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur support sonore et du Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur support audiovisuel.

Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur support sonore (413.969 €)

Le montant mentionné en 2005 concerne la quote-part du répertoire SABAM dans les rémunérations ayant été attribuées par AUVIBEL au Collège à titre d'avance sur l'année 2004. Dès que les règlements de répartition pour 2004 approuvés par le Ministre auront été publiés au Moniteur Belge, le montant précité sera payé effectivement par AUVIBEL à la SABAM. Sous réserve de l'attribution définitive des droits relatifs à l'année 2004 (attendue vers la mi-2006), tous les arriérés dans ce collège ont été entièrement éliminés.

Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur support audiovisuel (1.809.663 €)

Suite à l'approbation définitive des règlements de répartition par le Ministre le 3 novembre 2003, les fonds bloqués par le Collège jusque fin 2003 ont été libérés en 2004 avec effet rétroactif pour être attribués en un minimum de temps aux différents membres du Collège concerné. Dans l'attente de cette attribution définitive, il a toutefois été décidé en 2004 de déjà libérer d'importantes avances et de les verser aux différentes sociétés qui composent le Collège. Ceci explique la grande différence entre les perceptions effectivement réalisées en 2005 et les importants montants d'avances qui ont été payés à la SABAM en 2004.

Le montant susmentionné comprend le décompte du solde relatif aux années 1998, 1999, 2000 et 2001 (pour un montant total de 1.041.333 €), ainsi qu'un premier décompte de l'avance pour l'année 2004, d'un montant de 768.330 €. Tout comme il a été mentionné ci-dessus dans le collège d'auteurs d'œuvres fixées sur support sonore, ce dernier montant ne sera payé effectivement par AUVIBEL à la SABAM qu'après la publication au Moniteur Belge des règlements de répartition approuvés par le Ministre.

Entre-temps, le solde pour l'année 2002 a été définitivement clôturé dans le courant du mois de février 2006. Avant la fin de 2006, la quote-part de la SABAM dans les rémunérations de copie privée relatives aux années 2003 et 2004 sera payée par AUVIBEL à la SABAM.

IV. REPROGRAPHIE

Chiffres de base

Données financières

Exercice 2005 : 2.554.244 € (+ 75,8 % par rapport à 2004)

Exercice 2004 : 1.453.195 € (+ 186,2 % par rapport à 2003)

Faits marquants

- La transition vers une structure autonome de REPROBEL a été intégralement achevée avec le déménagement vers un nouveau lieu d'établissement. Les investissements qui ont été effectués, notamment au niveau du personnel, portent leurs fruits. En 2005, les recettes de la société coupole REPROBEL ont augmenté de plus de 30 %.
- Avec le mandat de l'agence BELGA, la SABAM représente désormais toutes les agences de presse importantes en Belgique.
- La nouvelle loi relative au droit d'auteur du 22 mai 2005 élargit la réglementation en matière de reprographie. À l'avenir, des œuvres qui ont été fixées sur un support numérique pourront également être reproduites sur papier (= impression) moyennant une rémunération. Cette

nouvelle réglementation n'entrera en vigueur qu'après la publication d'un Arrêté Royal. Jusqu'à ce moment-là, la réglementation existante reste en vigueur.

- Une fois que la nouvelle réglementation en matière de reprographie sera en vigueur, il ne sera plus du tout autorisé de faire des copies de partitions pour usage privé, même pas des extraits. Il n'y a que dans l'enseignement où la copie d'un extrait d'une partition est autorisée.

Commentaires

Les auteurs et les éditeurs ont droit à une rémunération lorsque leurs œuvres, qui ont été fixées sur un support graphique ou assimilé, sont copiées sous certaines conditions. Ces rémunérations, aussi appelées droits de reprographie, sont perçues par la société de gestion collective REPROBEL, qui met ces sommes à la disposition du Collège d'auteurs et du Collège d'éditeurs pour répartition.

La SABAM fait partie à la fois du Collège d'auteurs et du Collège d'éditeurs, étant donné qu'elle représente tant les auteurs que les éditeurs. Cette rubrique concerne la quote-part de la SABAM qui a été négociée au sein des deux collèges.

Pour rappel : les montants sont mis à disposition par REPROBEL en fonction de l'année au cours de laquelle ils ont été perçus mais également en fonction de l'année d'utilisation concernée (= l'année au cours de laquelle les copies ont été effectuées).

1. Le Collège d'auteurs

Le montant des recettes en 2005 est presque intégralement à mettre au compte du Collège d'auteurs.

Au terme de négociations ardues, la SABAM et la SOFAM sont parvenues à un accord sur la répartition de l'ensemble des droits perçus jusqu'à 2003 inclus dans les catégories « photos » et « autres œuvres visuelles ». Ces droits ont été versés en avril 2005 aux associés concernés, en même temps que les droits de 2003 dans les autres catégories d'œuvres.

Le Collège d'auteurs a non seulement réparti les droits qui avaient été perçus par REPROBEL en 2004 pour les copies effectuées au cours de la période 1998-2004, mais un accord a également été trouvé entre les sociétés à propos de la répartition des droits perçus en 2005. Dans l'attente de l'approbation de l'attribution définitive de ces montants, l'Assemblée générale de REPROBEL a encore facturé une avance de 850.000 € en 2005.

Le Collège d'auteurs a également réparti pour la première fois des droits que REPROBEL a reçus d'une série de sociétés sœurs étrangères avec lesquelles un contrat de réciprocité a été conclu et qui concernent différentes années de perception.

Sur base d'accords directs avec des sociétés étrangères qui représentent des photographes et des artistes visuels, la SABAM a pu réclamer une quote-part importante des droits qui étaient réservés par REPROBEL pour des artistes étrangers.

2. Le Collège d'éditeurs

Les quotes-parts de la SABAM dans les droits qui sont disponibles au sein du Collège d'éditeurs sont beaucoup plus faibles car le répertoire d'éditeur de la SABAM dans le secteur de la copie graphique est relativement limité.

Le Collège d'éditeurs a trouvé un accord sur la répartition des droits de reprographie de 2004 qui concernent les copies effectuées au cours de la période 1998-2004. Le Collège a toutefois aussi décidé d'également faire réaliser une nouvelle étude de marché, dont les résultats complets ne seront connus qu'à l'automne 2006. Ces résultats seront utilisés pour la répartition des droits de 2005 et 2006.

V. DROIT DE PRÊT PUBLIC

Chiffres de base

Données financières
Exercice 2005 : 0 €

Faits marquants

- Un nouvel Arrêté Royal du 26 octobre 2005 désigne REPROBEL, pour une nouvelle période d'un an, comme étant la société de gestion chargée de la perception de la rémunération de prêt public à la fois pour des matériels imprimés et des supports sonores et audiovisuels, via une collaboration avec AUVIBEL.
- REPROBEL et le cabinet du Ministre Anciaux ont trouvé un accord en vertu duquel les autorités flamandes acceptent de centraliser les rémunérations de prêt public des bibliothèques publiques qui sont sous la responsabilité de la Communauté flamande, et de payer ces rémunérations pour les années 2004, 2005 et 2006.
- Un accord similaire est conclu également avec la Communauté germanophone.
- Il n'y a pas encore d'accord écrit avec la Communauté française. Entre-temps, les autorités francophones se sont déclarées disposées à payer les rémunérations de droit de prêt pour 2004. En ce qui concerne 2005 et 2006, rien de définitif n'a encore été décidé.
- REPROBEL et AUVIBEL entament début 2006 les discussions relatives à la première répartition des rémunérations de droit de prêt au niveau des deux sociétés faitières.

Commentaires

Après plus de 10 ans d'attente, les auteurs, les éditeurs, les artistes-interprètes ou exécutants et les producteurs recevront enfin une rémunération pour le prêt public de leurs

œuvres. Mais les tarifs très bas – 1 € par adulte par année et 0,50 € par enfant par année – et les exemptions qui ont été déterminées par Arrêté Royal du 25 avril 2004, auront pour conséquence pratique que les montants qui seront payés par les autorités seront beaucoup trop faibles pour permettre aux différentes sociétés de gestion de rémunérer de façon équitable les ayants droit des œuvres prêtées.

Après la première répartition des rémunérations perçues pour 2004 et 2005 entre REPROBEL et AUVIBEL, les montants seront attribués aux différents Collèges conformément aux clés de répartition légalement définies. Ensuite, chaque Collège répartira à son tour les droits attribués entre les sociétés de gestion concernées sur base d'un barème de répartition qui doit être établi par chaque Collège.

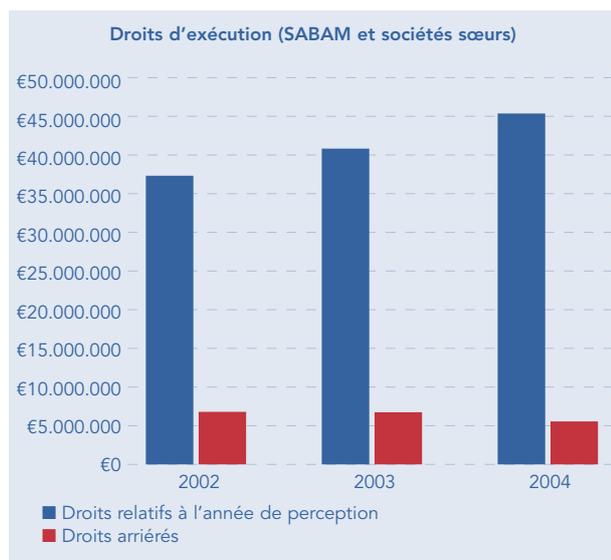
d) Les Répartitions collectives

1. Droits d'exécution Belgique

En 2005, les répartitions ont eu lieu le 22 juin en ce qui concerne l'avance et le 14 septembre pour le décompte définitif.

Belgique 2004	Membres	Sociétés	Total	
	SABAM	sœurs	1.000 €	%
Droits relatifs à 2004 et reliquats	27.720	17.643	45.363	89%
Droits arriérés	3.593	1.964	5.557	11%
Total	31.313	19.607	50.920	100%
Total %	61%	39%	100%	

Presque 51.000.000 € de droits ont été répartis lors de notre décompte « Droits d'Exécution Belgique 2004 ». De cette somme, 61 % ont été répartis aux membres de la SABAM. Les droits arriérés inclus dans cette répartition sont, quant à eux, de l'ordre de 10 %. De ceux-ci, près de 65 % ont été versés à nos membres.



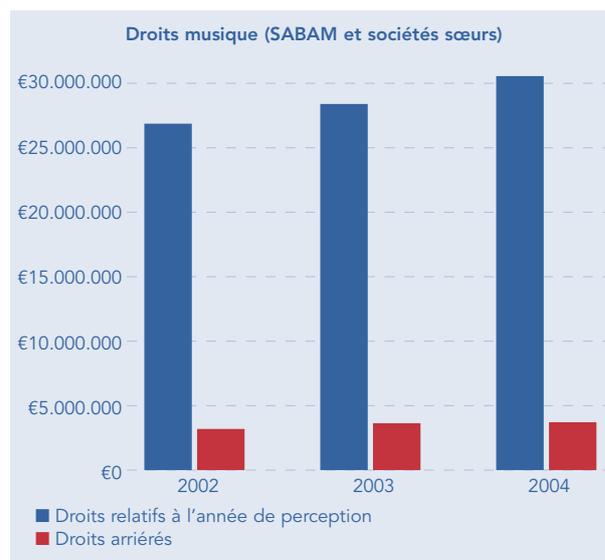
Depuis 2002, les résultats de la répartition « Droits d'Exécution Belgique » sont en progression constante. Celle-ci est de l'ordre de 7 % annuellement. Chaque année, les droits arriérés répartis sont en légère régression, ceci étant principalement dû à la meilleure qualité de la Documentation et des Opérations de répartition ce qui permet de répartir davantage durant l'année en cours.

a) Droits d'exécution Musique Belgique

Belgique 2004	Membres SABAM	Sociétés sœurs	Total	
	1.000 €	1.000 €	1.000 €	%
Droits relatifs à 2004 et reliquats	18.780	11.779	30.559	89%
Droits arriérés	2.749	965	3.714	11%
Total	21.529	12.744	34.273	100%
Total %	63%	37%	100%	

Dans le cadre de la répartition Musique des droits d'exécution, 34.273.000 € ont été distribués. Cette répartition Musique représente à elle seule 67 % des montants répartis dans le décompte « Droits d'Exécution Belgique 2004 ». Au vu des chiffres ci-dessus, nous pouvons constater que 63 % ont été attribués aux membres de la SABAM, le reste ayant été versé aux sociétés étrangères intéressées. Nous remarquons également que la part des droits arriérés est de 11 % du montant total réparti.

Le graphique ci-dessus nous permet d'observer l'évolution des droits répartis dans cette catégorie durant les trois



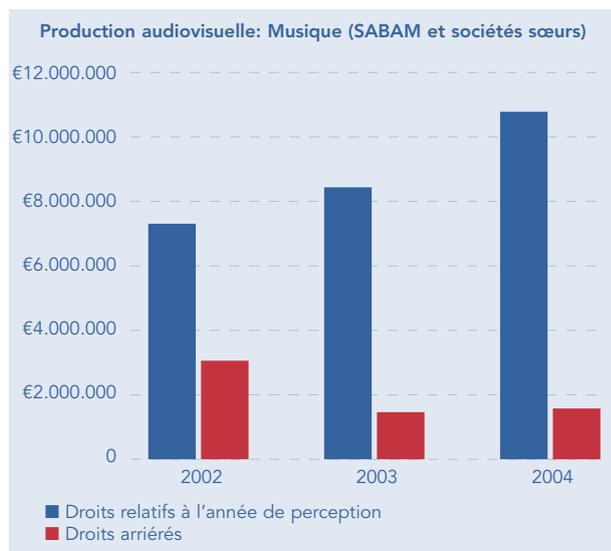
dernières années. Nous pouvons observer que depuis 2002 ces droits sont en progression constante avec une augmentation annuelle de 7 %.

b) Droits d'exécution : Production audiovisuelle - Belgique

b.1. Production audiovisuelle : Musique

Belgique 2004	Membres SABAM	Sociétés sœurs	Total	
	1.000 €	1.000 €	1.000 €	%
Droits relatifs à 2004 et reliquats	5.200	5.582	10.782	87%
Droits arriérés	646	929	1.575	13%
Total	5.846	6.511	12.357	100%
Total %	47%	53%	100%	

En ce qui concerne la Musique de Film, nous avons réparti pour le décompte « Droits d'exécution Belgique 2004 », la somme de 12.357.000 €, ce qui représente environ 25 % de l'ensemble de la répartition et 75 % de la répartition des droits audiovisuels. Nous pouvons constater au regard du tableau que nous répartissons davantage vers les sociétés sœurs qu'envers nos propres membres. Le pourcentage de droits arriérés répartis peut, quant à lui, être comparé à celui de la répartition Musique.

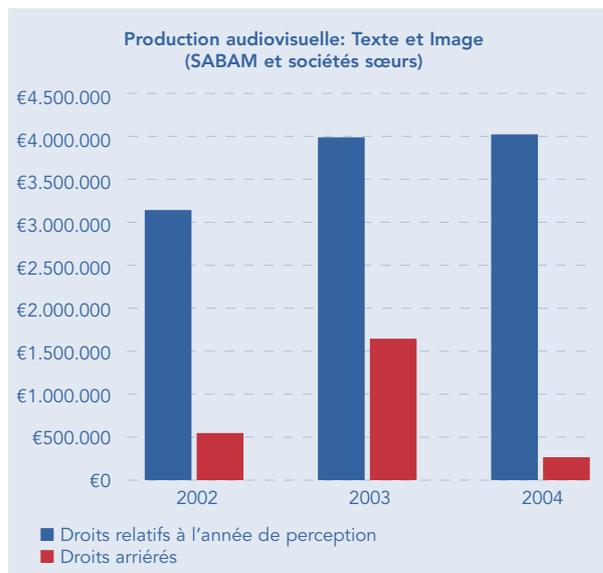


Au regard du graphique ci-dessus, nous pouvons constater une forte augmentation de l'ordre de 25 % par rapport à l'année dernière des droits répartis. Cela provient principalement des droits de RTL des années antérieures qui sont mis pour la première fois en répartition. Les droits arriérés répartis sont quant à eux semblables à ceux de 2003. Ils ont cependant diminué de moitié par rapport à 2002 et ce principalement grâce aux efforts fournis par le service de Documentation et des Opérations qui documentent et répartissent mieux et plus rapidement.

b.2. Production audiovisuelle : Texte et Image

Belgique 2004	Membres SABAM	Sociétés sœurs	Total	
	1.000 €	1.000 €	1.000 €	%
Droits relatifs à 2004 et reliquats	3.740	283	4.023	94%
Droits arriérés	198	69	267	6%
Total	3.938	352	4.290	
Total %	92%	8%	100%	100%

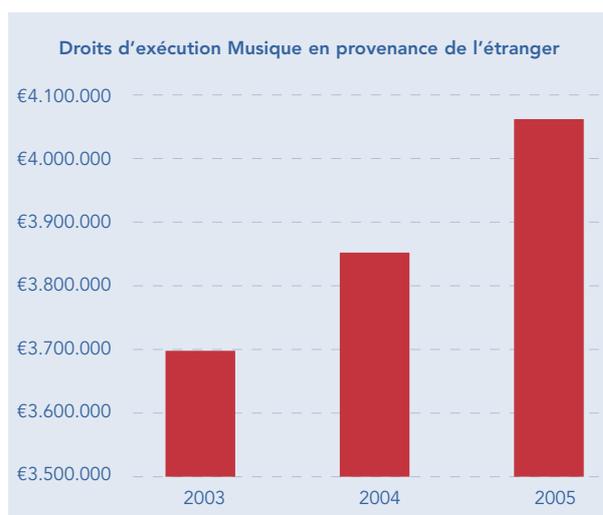
Les 4.290.000 € répartis cette année représentent environ 10 % de la répartition totale « Droits d'exécution Belgique 2004 » et 25 % de la répartition des droits audiovisuels. Il est important de souligner que plus de 90 % de ces droits reviennent aux membres de la SABAM. Ce pourcentage très élevé est en légère progression par rapport à l'année dernière. Au vu de ce tableau, nous pouvons également constater que la proportion de droits arriérés par rapport aux droits de l'année 2004 est très faible (6 %). Cette répartition étant principalement composée du répertoire domestique, il est plus aisé de la part du service Documentation d'obtenir les informations nécessaires à la répartition à heure et à temps.



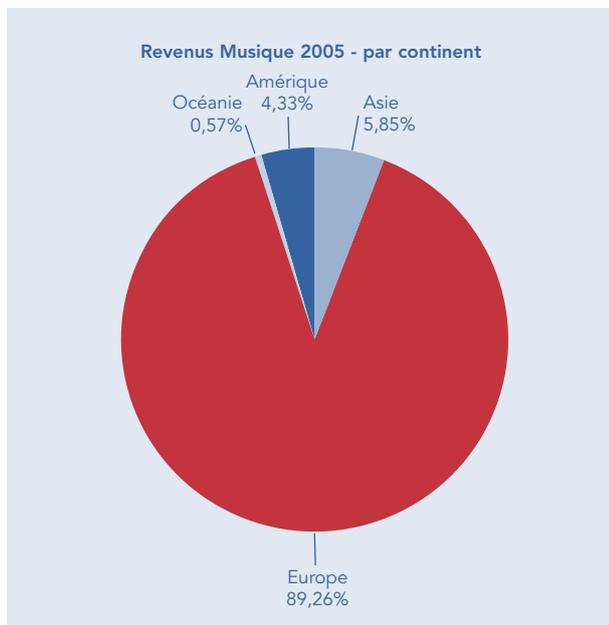
Après la forte progression de 2003, nous avons su maintenir de très bons résultats (voire même une légère progression de l'ordre de 1 %) en ce qui concerne les droits relatifs à l'année en cours. En ce qui concerne la répartition des droits arriérés, l'année 2003 avait été exceptionnelle étant donné que la société sœur hollandaise LIRA nous avait envoyé des droits relatifs au câble pour les années antérieures.

3. Droits d'exécution en provenance de l'étranger

a) Droits d'exécution Musique en provenance de l'étranger



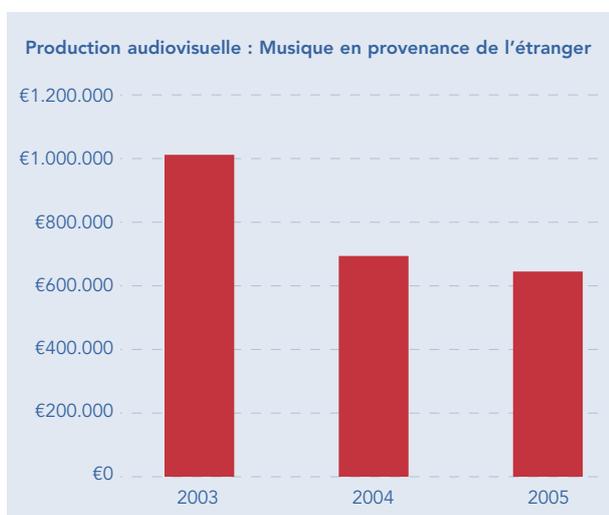
Au total des deux répartitions qui ont eu lieu les 30 mars et 28 septembre 2005, nous avons réparti un montant de 4.061.882 € à nos membres. Ceci constitue une progression de 5 % par rapport à l'année passée et de 10 % par rapport à 2003.



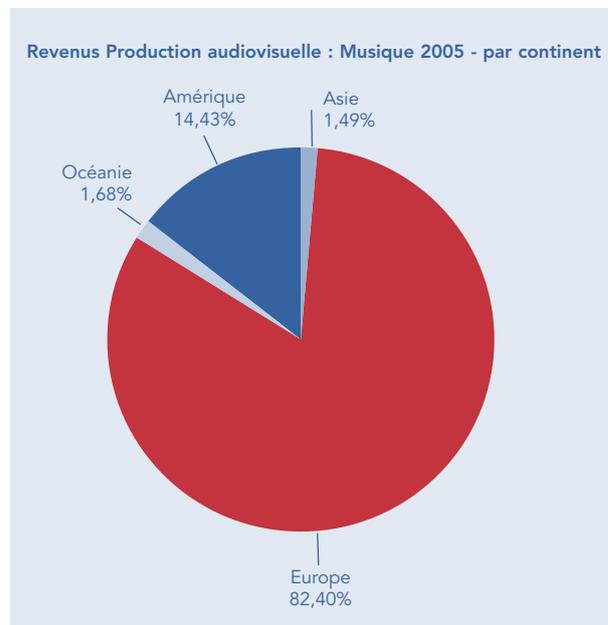
Nous pouvons remarquer une légère baisse des droits musicaux en provenance de l'Europe et ce, principalement due à l'augmentation des droits en provenance de l'Asie (qui voit ses chiffres pratiquement doubler par rapport à l'année passée) et, dans une moindre mesure, de l'Amérique.

b) Production audiovisuelle en provenance de l'étranger

b.1. Production audiovisuelle : Musique

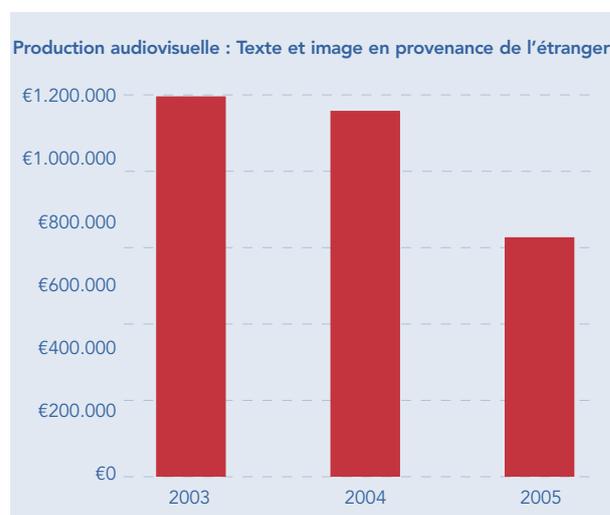


Cette année, nous avons réparti à nos membres la somme de 644.940 €, soit une diminution de 7 % par rapport à 2004. Rappelons que les résultats de l'année 2003 avaient été exceptionnellement élevés de par le nombre important de droits arriérés mis en répartition.



Si nous nous focalisons sur la provenance des droits, nous pouvons constater pratiquement les mêmes résultats que pour les droits d'exécution musicale, à savoir une légère baisse de la part du continent européen due à une part plus importante des droits en provenance de l'Asie (pourcentage toujours très faible mais qui a tout de même triplé par rapport à 2004) et également dans une moindre mesure de l'Océanie.

b.2. Production audiovisuelle : Texte et Image



Les répartitions des droits relatifs aux ayants droit des textes et des images des œuvres diffusées à l'étranger sont réalisées de manière mensuelle et ce depuis 2004. De cette manière, cela nous permet de rendre un service optimal au membre qui reçoit donc ses droits très rapidement par rapport au moment où nous réceptionnons les droits de l'étranger.

Après les exceptionnels résultats de 2003 et 2004 dus à de nombreuses diffusions de séries belges à succès sur les chaînes hollandaises, 2005 voit ses résultats inférieurs à ceux de ces deux années mais tout de même en légère augmentation par rapport à l'année 2002 et ce de par un succès plus important de nos séries sur les chaînes françaises.

A noter que l'entièreté des droits reçus provient du continent européen.

4. Reprographie

En date du 20 avril 2005, nous avons réparti les droits de 2003 pour un montant total de 1.438.529 €. Ce décompte est le premier à avoir eu lieu suite à l'approbation par le Conseil d'Administration du nouveau règlement de reprographie qui a permis d'affiner les règles de répartition.

C'est donc le 20 avril 2005 qu'ont eu lieu les répartitions « Reprographie/Auteurs 2003 » et « Reprographie/Editeurs 2003 ». La première nous a permis de répartir la somme totale de 1.376.300 € tandis que la somme totale répartie pour les éditeurs est de 62.229 €.

5. Copie privée

En 2005, la société AUVIBEL qui gère les perceptions relatives à la copie privée a libéré les montants nous revenant. Nous nous sommes donc empressés de les mettre en répartition afin de pouvoir verser les sommes dues aux divers ayants droit.

L'année 2005 a connu deux répartitions des droits relatifs à la copie privée. Celles-ci ont eu lieu les 9 mars et 12 décembre. Elles ont permis de répartir les budgets :

- 1996 à 2003 concernant les œuvres fixées sur supports sonores ;
- 1996 à 2001 concernant les œuvres fixées sur supports audiovisuels.

Nous avons donc aussi bien rétribué les ayants droit audiovisuels (scénaristes, réalisateurs, ...) que ceux de la musique.

Ces deux répartitions ont permis de verser la somme totale de 4.606.044 € dont plus de 75 % ont été versés aux membres de la SABAM.

Il est prévu pour le début de l'année 2006 de répartir encore les derniers droits relatifs à ces années. De cette manière, nous aurions réparti tous les droits jusqu'à et y compris 2001 concernant les œuvres fixées sur supports audiovisuels et jusqu'à et y compris 2003 pour les œuvres fixées sur supports sonores.

Si la société AUVIBEL nous le permet, nous consacrerons donc l'année 2006 à une mise à jour totale des droits relatifs à la copie privée.

6. Evolutions marquantes en 2005 pour le service Répartition Collective

1) Répartition collective - Opérations

La tâche fondamentale de ce service est la collecte et le traitement des programmes qui nous parviennent de différents canaux comme les chaînes de télévision et de radio belges, nos bureaux de perception régionaux, les DJ, les chefs d'orchestres, ...

Les efforts réalisés ont été poursuivis et accentués en 2005. En effet, afin de pouvoir bénéficier d'un système optimal pour nos membres, des contacts aussi bien en interne que vis-à-vis d'organismes extérieurs ont été mis en avant. L'intensification des contacts déjà nombreux permet de pouvoir disposer à heure et à temps des programmes nécessaires et de pouvoir ainsi garantir d'excellents résultats aussi bien quantitatif que qualitatif.

La meilleure collaboration avec nos agences est un des nombreux avantages liés à l'implémentation, en ce début d'année, de SIS-AG (SABAM Information Systèmes – Agences) dans le cadre de la collecte des programmes. En effet, ce nouveau système permet, entre autres, d'accroître et de simplifier la communication entre les agences et le siège social, ce qui permet d'avoir un meilleur suivi de la réception des programmes.

L'implémentation de SIS-AG ainsi que diverses procédures internes réalisées cette année au sein des différentes cellules ont permis de résoudre les quelques faiblesses encore présentes et relevées les années précédentes lors des différents audits aussi bien externes (KPMG) qu'interne (PWC).

2005 est également l'année qui a vu la création d'un tout nouveau service au sein des « Répartitions Collectives – Opérations », à savoir la cellule OCD (Autres Répartitions Collectives). Elle gère les répartitions des droits de copie privée et de reprographie. C'est également cette cellule qui s'occupera à l'avenir des opérations de répartition du droit de prêt.

De nombreuses analyses sont et seront effectuées au sein des divers services. Celles-ci permettront d'orienter nos systèmes de répartition dans l'optique de répartir plus, de manière moins onéreuse et plus rapidement. Ces analyses nous permettront également de voir comment répartir au mieux les émetteurs des nouvelles technologies comme par exemple les télévisions digitales.

2) Cellule « International » - Opérations

Cette cellule a comme but principal de répartir les droits d'exécution en provenance de l'étranger. Elle perçoit donc les droits transmis par les sociétés sœurs et les répartit ensuite à nos membres suivant les informations données par ces mêmes sociétés et la documentation dont nous disposons.

2005 est la première année au cours de laquelle plus de 5.000.000 € auront été traités au total des deux répartitions et ce, tout en maintenant un niveau élevé de qualité.

Cet objectif aussi bien quantitatif que qualitatif a été atteint en parallèle de la réalisation d'un autre objectif : le projet SIS-INT (migrations des répartitions de droits d'exécution en provenance de l'étranger). Ce nouvel outil permettra un service encore plus optimal au profit de nos membres à travers des répartitions encore meilleures que par le passé. La répartition d'octobre 2006 devrait avoir lieu grâce à ce nouveau système.

3) Service aux membres

La cellule « Service aux membres » a pour but principal de répondre aux diverses questions relatives aux décomptes reçus par les membres. Ces questions peuvent donc émaner des membres SABAM mais également des sociétés sœurs pour leurs membres.

Durant l'année 2005, plus de 1.500 demandes et réponses ont été adressées aux membres et sociétés sœurs. 1.200 dossiers ont pu être clôturés au cours de cette même année. Ces résultats sont inférieurs aux résultats de l'année précédente mais il est à constater que la nature des plaintes reçues par le Service aux membres est en pleine mutation. En effet, les membres font davantage attention à leur droit d'auteur et les demandes de renseignement adressées à ce service sont d'ordre qualitatif (règle de répartition, méthodologie de calcul spécifique à une exécution, ...) mais également d'ordre plus général qu'auparavant.

4) Cellule Qualité, Contrôle et Projet

Cette cellule travaille totalement en appui des services opérationnels. Elle a trois tâches essentielles :

- assurer le contrôle de la qualité de toutes les répartitions qui interviennent au sein de la Direction Répartition Collective-Documentation.
- fournir au management des rapports et des statistiques qui peuvent l'aider à diriger ses services et à prendre des décisions.
- collaborer à des projets qui ont toujours pour objectif d'améliorer le fonctionnement des services opérationnels.

Encore davantage que par le passé, les répartitions sont soumises à des contrôles stricts. Ces contrôles se concentrent sur trois domaines :

- L'input des décomptes. Nous vérifions si tous les programmes sont traités à temps et correctement et si les œuvres exécutées sont traitées conformément aux règles en vigueur (règlement général et manuel). Cette cellule est depuis 2005 encore davantage pro-active étant donné qu'elle réalise ses contrôles sur l'input tout au long de l'année, ce qui garantit encore plus la qualité des données de répartition introduite dans notre système.
- Contrôle d'ordre financier. Nous vérifions ainsi si les budgets mis en répartition sont exacts et s'ils sont correctement répartis entre les exécutions.
- Vérification des résultats de répartitions. En effet, nous vérifions si les relevés de répartition et les montants que les membres reçoivent sont corrects et complets. Lorsque ces contrôles sont achevés, un rapport en est établi et est soumis à la Direction pour approbation.

Ces rapports de contrôle sont également soumis à notre auditeur externe (KPMG). Les résultats de l'audit qui a eu lieu fin 2005 se sont avérés très positifs. De nombreuses faiblesses relevées les années précédentes avaient également été améliorées durant l'année.

En 2004, les MIS (*Management Information System*) avaient été affinés et des données relatives à l'emploi du temps et à la charge de travail de leurs équipes étaient fournies de manière hebdomadaire aux managers opérationnels. Cette initiative a bien évidemment été poursuivie en 2005 mais a également été accentuée. En effet, en dehors du reporting purement quantitatif, un « balanced scorecard » sera mis en place qui permet d'obtenir également des statistiques qualitatives comme par exemple le degré de satisfaction de la part de nos membres.

Le principal projet de la cellule Qualité, Contrôle et Projet a été pour cette année 2005 l'implémentation de la nouvelle plate-forme pour les répartitions étrangers : SIS-INT. (cf. supra)

5) Cellule Conseil

Cette cellule a pour but principal d'appuyer le directeur et les managers opérationnels dans leur décision. En effet, elle joue le rôle de conseil et de contrôle afin que les règles de répartition et de documentation définies par notre société (Conseil d'Administration) et/ou découlant d'accords de coopération nationaux ou internationaux (CISAC) soient appliquées de manière correcte et conforme. Une tâche importante de cette cellule consiste dès lors à maintenir à jour le manuel de répartition et de documentation. Ce manuel décrit de manière univoque les processus et les règles de la répartition et de la documentation.

e) La Cellule de Contrôle

Au cours de l'année 2005, la Cellule de Contrôle a continué d'assurer sa fonction de contrôle. Mais il faut également souligner le rôle de soutien que remplit la cellule de manière toujours plus importante et ce, vis-à-vis du chiffre d'affaires produit par d'autres départements opérationnels.

Ainsi, dans le cadre du démarrage de nos deux nouvelles filiales de Bruxelles et Anvers, ce soutien s'est traduit de façon très concrète. Au cours de l'année 2005, nos contrôleurs se sont mis à la disposition des nouvelles équipes en place afin de garantir la continuité des perceptions sur le terrain et de les optimiser là où ceci s'avérait nécessaire.

Durant toute l'année, la cellule a également communiqué plus de 3.000 événements à toutes les agences dans le cadre du traitement des perceptions occasionnelles. Ces signalisations ont naturellement permis de récolter des

droits supplémentaires et de mesurer simultanément le degré de couverture du réseau agences.

Au niveau des audits, les droits de reproduction mécanique récupérés par la cellule ont fortement diminué cette année. En effet, les firmes de disques qui sont systématiquement auditées sont toujours plus conscientes que la précision et l'exactitude sont indispensables lorsqu'elles nous déclarent les droits relatifs à leur exploitation. Cette année encore, 11 maisons de disques ont été auditées. Par ailleurs, une société produisant des *ringtones* a fait l'objet d'un premier audit. Le marché « on-line » est un marché de plus en plus important dans le paysage musical. Ce dernier nécessite une adaptation en matière d'audit. Outre l'aspect dissuasif, nos audits ont tout de même encore permis de récupérer 126.870 €.

Les droits d'exécution publique dont la perception est assurée par nos agences locales et nos nouvelles filiales ont fait l'objet de 29.119 contrôles par la cellule en 2005. C'est plus de deux fois le nombre de contrôles opérés l'année passée. Ces prospections ont mis en lumière 2.602 utilisations sans aucune autorisation ou non régularisées, soit près de 9 % des visites effectuées.

Grâce à une étroite collaboration avec l'IFPI Belgique, la lutte contre la piraterie continue. Ainsi, 210 dossiers ont pu être traités en 2005. Par rapport aux années précédentes, un nombre beaucoup moins important de supports ont été saisis (un peu plus de 7.000). Car aujourd'hui, c'est la piraterie en ligne qui s'intensifie. Ainsi, pas moins de 152.345 fichiers MP3 illicites ont été identifiés et neutralisés. La cellule a par ailleurs validé la destruction de 729.894 supports sonores pour le compte de 9 firmes de disques.

5.3.2. INFORMATIQUE ET TECHNOLOGIES (ICT)

Alors que les années précédentes avaient surtout été consacrées à la mise en place des fondations de la nouvelle infrastructure ICT, l'accent étant mis plus particulièrement sur les nouvelles bases de données (administration membres, informations relatives aux œuvres et centralisation de nos Agences), une nouvelle phase du processus de migration a été mise en chantier en 2005, à savoir le développement du logiciel pour les nouveaux programmes de répartition.

Le premier projet qui a été initié est le nouveau système de répartition pour les Droits d'Exécution Internationaux (musique, musique de film et audiovisuel).

Dans le cadre de ce projet, une nouvelle comptabilité des membres a déjà été mise en œuvre début 2006 et, au cours des prochaines semaines, la collecte des programmes et la répartition des programmes seront, elles aussi, mises en production.

Un deuxième projet qui a été lancé, est le nouveau système de répartition pour les Perceptions Individuelles (Droits Mécaniques), dans le cadre duquel les quatre sous-projets suivants ont été définis :

- *Ringtones*, téléchargements
- Étranger
- Phono
- Vidéo, droits de reproduction, library

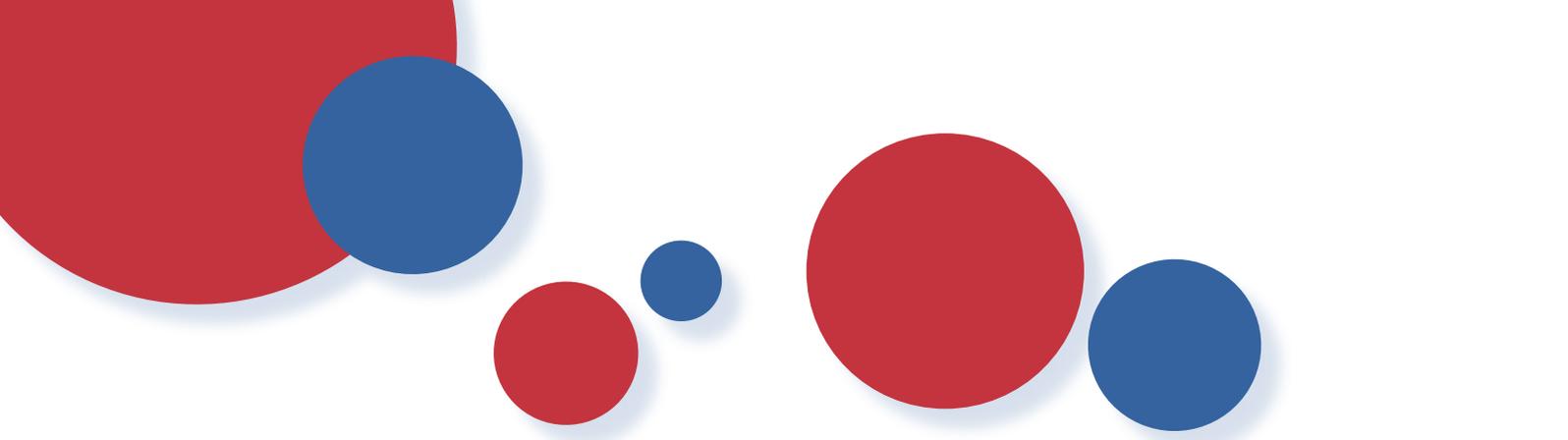
Le sous-projet *ringtones*, téléchargements sera achevé dans le courant de l'année 2006.

Enfin, en ce qui concerne le développement de nouveaux systèmes, une nouvelle application a été élaborée qui permettra à nos membres, moyennant une inscription via l'Internet, de consulter en ligne leurs données personnelles qui sont stockées dans notre Base de Données Membres ainsi que les informations relatives aux œuvres dont ils sont ayants droit.

Cette application sera également mise en production dans les prochaines semaines.

En ce qui concerne l'infrastructure et les améliorations du service offert, nous devons assurément évoquer ici l'achat et l'installation de 200 nouveaux ordinateurs afin de continuer à favoriser la productivité du personnel, ainsi que la mise en œuvre des recommandations de l'audit ICT, comme notamment l'établissement de *Service Level Agreements* (SLA).

Deux *SLA* sont actuellement opérationnels, plus précisément au sein du service Administration Membres et au sein du service Documentation, avec pour objectifs de décrire clairement les services fournis par ICT aux activités de l'entreprise et d'assurer le suivi strict du niveau des prestations et de la qualité fournie.



6. Activités culturelles

Les activités culturelles de la SABAM sont principalement assurées par la Promotion Artistique Belge de la SABAM. Un budget est mis à disposition pour la promotion d'œuvres appartenant aux différentes disciplines que la SABAM représente. Les principales activités soutenues durant l'année 2005 sont :

Dans le secteur de la musique :

- MIDEM 2005 (23-27 janvier) – CANNES
- ZAMU (15 février) - BRUXELLES
- MARS EN CHANSON (1^{er} mars – 1^{er} avril) – CHARLEROI
- GRAND PRIX DE LA CHANSON (9 mars) – CHARLEROI
- LES NUITS DE L'ENTREPOT (29-30 avril) – ARLON
- JAZZ A LIEGE (29-30 avril) – LIEGE
- CONCOURS MUSIQUE A LA FRANCAISE (19 mai) – BRUXELLES
- FETE DE LA MUSIQUE (17 au 21 juin) – BRUXELLES/WALLONIE
- VERDUR ROCK (25 juin) – NAMUR
- FRANCOFOLIES (19-24 juillet) – SPA
- FOLKFESTIVAL DRANOUTER (5-7 août) - DRANOUTER
- NANDRIN FESTIVAL (6-8 août) – NANDRIN
- GAUME JAZZ FESTIVAL (12-14 août) – ROSSIGNOL
- EU'RITMIX (17-21 août) – BRUXELLES
- POPKOMM (14-16 septembre) – BERLIN
- FETES DE WALLONIE (14-29 septembre) – NAMUR
- JAZZ HOEILAART (23-25 septembre) - HOEILAART
- DINANT JAZZ NIGHTS (29 septembre au 1^{er} octobre) - DINANT
- CA BALANCE [PAS MAL] A LIEGE (octobre) – LIEGE
- WORLD SOUNDTRACK AWARDS (15 octobre) – GAND
- DJANGO D'OR – TROPHEES BELGES DU JAZZ (28 octobre) – BRUXELLES
- CONCOURS DE COMPOSITION WALTER HEYNEN (novembre) – SCHOTEN
- EREGALERIJ (10 novembre) – OSTENDE
- MUZIKANTENDAG (12 novembre) – BRUXELLES
- ENFANTILUM/MICRO BLEU (18-25 novembre) - HERMEE
- CONCOURS DE COMPOSITION KLARA (19 novembre) - GAND
- FESTIVAL DE LA CHANSON WALLONNE (2 décembre) – LIEGE
- DE KLEINE AVONDEN
- DE VERENIGDE CULTUURFABRIEKEN / DE RODE POMP - GAND
- PRIX CAECILIA/PRIX SNEPVANGERS/UNION DE LA PRESSE MUSICALE BELGE

Dans le secteur de l'audiovisuel :

- ANIMA (3-13 février) – BRUXELLES
- FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'AMOUR DE MONS (11-18 février) – MONS
- FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FANTASTIQUE DE BRUXELLES (11-26 mars) – BRUXELLES
- FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FRANCOPHONE DE NAMUR (FIFF) (24 septembre au 1^{er} octobre) – NAMUR
- FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE FLANDRE (11-22 octobre) - GAND
- FESTIVAL INTERNATIONAL D'ÉCOLES DE CINEMA (20-23 octobre) – HUY
- FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM INDEPENDANT (1-6 novembre) – BRUXELLES
- HET GROTE ONGEDULD (16 novembre) – BRUXELLES
- FESTIVAL MEDIA 10/10 (17-20 novembre) – NAMUR
- FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT-METRAGE (3-10 décembre) – LOUVAIN
- PANORAMA DU CINEMA DOCUMENTAIRE BELGE - PRIX HENRI STORCK (12 décembre) – BRUXELLES
- GILDE VAN BELGISCHE REGISSEURS
- SCENARISTENGILDE

Dans le secteur du théâtre :

- PRIX TRIENNAL MICHEL DE GHELDERODE (26 mai) – BRUXELLES
- GRAND PRIX DU ROI ALBERT 1^{er} DE THEATRE WALLON (29 mai) – CINEY
- FESTIVAL « DECOUVERTES, IMAGES ET MARIONNETTES » (2-6 novembre) – TOURNAI
- 100^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA « VERENIGING VOOR TONEEL- EN SCENARIOSCHRIJVERS
- LECTURES-SPECTACLES DU MAGASIN D'ÉCRITURE THEATRALE (MET)

Dans le secteur des arts graphiques et visuels :

- EXPO-CONCOURS JEUNES TALENTS (3-10 juin) – DAMPREMY
- EXPO-CONCOURS SCAILMONT (17 novembre) – MANAGE

Dans le secteur littéraire :

- KOEPEL VAN VLAAMSE AUTEURSVERENIGINGEN (19 février) – ANVERS
- FAIS-MOI UN CONTE (16-17 décembre) – PHILIPPEVILLE

Rapport Financier

Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2005

Bilans	40
Compte de résultats	42
Commentaires sur les comptes annuels	47
Annexes aux comptes annuels arrêtés au 31.12.2005	59
Rapports du Commissaire	70

Comptes annuels consolidés SABAM

Bilan consolidé SABAM (en €)				
ACTIF AU 31 DECEMBRE	2005	2004	Différence	%
ACTIFS IMMOBILISES	9.324.730	9.253.891	70.839	0,77%
I. Frais d'établissement	0	0	0	0,00%
II. Immobilisations incorporelles	1.640.194	1.718.189	-77.995	-4,54%
III. Immobilisations corporelles	7.655.565	7.509.231	146.334	1,95%
A. Terrains & constructions	3.824.263	3.897.391	-73.128	-1,88%
B. Installations, machines et outillage	1.734.682	1.547.088	187.594	12,13%
C. Mobilier et matériel roulant	2.096.620	2.064.752	31.868	1,54%
IV. Immobilisations financières	28.971	26.471	2.500	9,44%
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.729	4.229	2.500	59,12%
C2. Créances et cautionnements en numéraire	22.242	22.242	0	0,00%
ACTIFS CIRCULANTS	232.515.068	218.433.968	14.081.100	6,45%
VII. Créances à un an au plus	21.535.946	20.826.108	709.838	3,41%
A. Créances commerciales	20.024.941	19.640.640	384.301	1,96%
B. Autres créances	1.511.005	1.185.468	325.537	27,46%
VIII. Placements de trésorerie	158.372.978	161.176.657	-2.803.679	-1,74%
B. Autres placements	158.372.978	161.176.657	-2.803.679	-1,74%
IX. Valeurs disponibles	49.439.502	33.770.789	15.668.713	46,40%
X. Comptes de régularisation	3.166.642	2.660.414	506.228	19,03%
TOTAL DE L'ACTIF	241.839.798	227.687.859	14.151.939	6,22%

Comptes annuels consolidés SABAM

Bilan consolidé SABAM (en €)				
PASSIF AU 31 DECEMBRE	2005	2004	Différence	%
CAPITAUX PROPRES	2.669.984	2.113.541	556.443	26,33%
I. Capital	1.125.789	1.069.346	56.443	5,28%
IV. Réserves	1.544.195	1.044.195	500.000	47,88%
A. Réserve légale	112.580	106.935	5.645	5,28%
D. Réserves disponibles	1.431.615	937.260	494.355	52,74%
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	9.824.105	3.077.123	6.746.982	219,26%
VII. A. Provisions pour risques et charges	9.824.105	3.077.123	6.746.982	219,26%
1. Pensions & obligat. similaires	8.681.294	1.897.944	6.783.350	357,41%
4. Autres risques et charges	1.142.811	1.179.179	-36.368	-3,08%
DETTES	229.345.709	222.497.195	6.848.514	3,08%
VIII. Dettes à plus d'un an	50.408.150	45.979.479	4.428.671	9,63%
D. Autres dettes	50.408.150	45.979.479	4.428.671	9,63%
IX. Dettes à un an au plus	178.752.860	176.365.327	2.387.533	1,35%
B1. Dettes financières	0	0	0	0,00%
C. Dettes commerciales	2.477.204	5.734.680	-3.257.476	-56,80%
1- Fournisseurs	2.477.204	5.734.680	-3.257.476	-56,80%
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	2.042.155	1.703.814	338.341	19,86%
1- Impôts	56.350	68.099	-11.749	-17,25%
2- Rémunérations et lois sociales	1.985.805	1.635.715	350.090	21,40%
F. Autres dettes	174.233.501	168.926.833	5.306.668	3,14%
X. Comptes de régularisation	184.699	152.389	32.310	21,20%
TOTAL DU PASSIF	241.839.798	227.687.859	14.151.939	6,22%

Compte de résultats consolidés SABAM

Exercices clôturés au 31 décembre	2005	2004	Différence	%
2. COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES SABAM (€)				
I. Ventes et prestations	224.692.969	166.200.563	58.492.406	35,19%
A. Chiffre d'affaires	219.706.598	161.954.484	57.752.114	35,66%
C. Production immobilisée	428.948	522.524	-93.576	-17,91%
D. Autres produits d'exploitation	4.557.423	3.723.555	833.868	22,39%
II. Coût des ventes et prestations	-41.776.030	-33.445.868	-8.330.162	24,91%
B. Services et biens divers	12.456.396	13.281.850	-825.454	-6,21%
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	18.936.444	16.432.243	2.504.201	15,24%
D. Amortissements	2.057.367	2.390.558	-333.191	-13,94%
E. Réductions de valeur sur créances commerciales	407.768	442.756	-34.988	-7,90%
F. Provisions pour risques et charges	6.746.982	-153.090	6.900.072	-4507,20%
G. Autres charges d'exploitation	1.171.073	1.051.551	119.522	11,37%
III. Résultat d'exploitation	182.916.939	132.754.695	50.162.244	37,79%
IV. Produits financiers	11.625.121	6.440.690	5.184.431	80,49%
B. Produits des actifs circulants	7.969.211	5.356.526	2.612.685	48,78%
C. Autres produits financiers	3.655.910	1.084.164	2.571.746	237,21%
V. Charges financières	517.565	729.870	-212.305	-29,09%
VI. Résultat courant avant impôts	195.059.625	139.925.255	55.134.370	39,40%
VII. Produits exceptionnels	0	521.442	-521.442	-100,00%
E. Autres produits exceptionnels	0	521.442	-521.442	-100,00%
IX. Résultat de l'exercice avant impôts	195.059.625	140.446.697	54.612.928	38,89%
X. Impôts sur le résultat	0	0	0	0,00%
XI. Résultat de l'exercice	195.059.625	140.446.697	54.612.928	38,89%
XIII. Résultat de l'exercice à affecter	195.059.625	140.446.697	54.612.928	38,89%
RESULTAT A AFFECTER (€)				
Résultat à affecter	195.059.625	140.446.697	54.612.928	38,89%
B. Prélèvement sur les capitaux propres				
2) Sur les réserves	0	400.000	-400.000	-100,00%
C. Affectations aux capitaux propres				
2) à la réserve légale	-5.645	-5.543	-102	-1,84%
3) aux autres réserves	-494.355	0	-494.355	-100,00%
F. Droits à répartir				
3) Autres allocataires	194.559.625	140.841.154	53.718.471	38,14%

Promotion Artistique Belge

Les activités culturelles de la SABAM sont assurées principalement par la Promotion Artistique Belge de la SABAM, dont les fonds appartiennent à la SABAM scrl. Les moyens disponibles au 31 décembre 2005 s'élevaient à 938.058 € (+ 6,1 %), alors que les revenus se chiffraient à 515.831 € (+ 5,2 %). Les dépenses à des fins de promotion (musique légère, jazz, musique sérieuse et autres disciplines) ont atteint 446.000 € en 2005 soit une augmentation de 14 % par rapport à 2004 (voir p. 36 pour le détail des activités).

Bilan PAB (en €)				
ACTIF AU 31 DECEMBRE	2005	2004	Différence	%
ACTIFS IMMOBILISES	0	0	0	0,00%
ACTIFS CIRCULANTS	1.033.167	976.654	56.513	5,8%
VII. Créances à un an au plus	67.817	186.411	-118.594	-63,6%
Clients	12	120.811	-120.799	-100,0%
Midem - A réaliser	49.036	48.232	804	1,7%
Créances fiscales	18.769	17.368	1.401	8,1%
VIII. Placements de trésorerie	857.000	684.000	173.000	25,2%
Comptes à terme	857.000	684.000	173.000	25,2%
IX. Valeurs disponibles	24.154	3.681	20.473	556,2%
X. Comptes de régularisation	84.196	102.562	-18.366	-17,9%
TOTAL DE L'ACTIF	1.033.167	976.654	56.513	5,8%

Bilan PAB (en €)				
PASSIF AU 31 DECEMBRE	2005	2004	Différence	%
DETTES	1.033.167	976.653	56.514	5,8%
VIII. Dettes à plus d'un an	938.058	884.433	53.625	6,1%
Fonds de promotion francophone	447.380	427.654	19.726	4,6%
Fonds de promotion néerlandophone	490.678	456.779	33.899	7,4%
IX. Dettes à un an au plus	56.350	56.600	-250	-0,4%
C. Dettes commerciales	0	2.447	-2.447	-100,0%
F. Autres dettes	56.350	54.153	2.197	4,1%
X. Comptes de régularisation	38.759	35.620	3.139	8,8%
TOTAL DU PASSIF	1.033.167	976.653	56.514	5,8%

Promotion Artistique Belge

Exercices clôturés au 31 décembre	2005	2004	Différence	%
2. COMPTE DE RESULTATS PAB (€)				
I. Ventes et prestations	515.831	490.513	25.318	5,2%
A. Chiffre d'affaires	255.295	250.199	5.096	2,0%
D. Autres produits d'exploitation	260.536	240.314	20.222	8,4%
II. Coût des ventes et prestations	-471.124	-418.012	-53.112	12,7%
Frais généraux d'administration	22.695	25.495	-2.800	-11,0%
Amortissements			0	
Autres charges d'exploitation	2.632	1.433	1.199	83,7%
Dépenses pour la promotion	445.797	391.084	54.713	14,0%
Budget 85% (musique légère, jazz, musique sérieuse)	355.622	295.530	60.092	20,3%
Francophone	183.849	156.675	27.174	17,3%
Néerlandophone	171.773	138.855	32.918	23,7%
Budget 15% (autres disciplines)	90.175	95.554	-5.379	-5,6%
Francophone	46.136	53.420	-7.284	-13,6%
Néerlandophone	44.039	42.134	1.905	4,5%
III. Résultat d'exploitation	44.707	72.501	-27.794	-38,3%
IV. Produits financiers	11.075	10.243	832	8,1%
V. Charges financières	-572	-484	-88	18,2%
IX. Résultat de l'exercice avant impôts	55.210	82.260	-27.050	-32,9%
X. Impôts sur le résultat	-1.584	-1.593	9	-0,6%
XI. Résultat de l'exercice	53.626	80.667	-27.041	-33,5%
XIII. Résultat de l'exercice à affecter	53.626	80.667	-27.041	-33,5%
RESULTAT A AFFECTER (€)				
Résultat à affecter	53.625	80.667	-27.042	-33,5%
Affectation aux fonds de promotion				
Francophone	19.726	25.780	-6.054	-23,5%
Néerlandophone	33.899	54.887.00	-20.988.00	-38,2%

Caisse d'Entraide et de Solidarité

Les activités sociales de la SABAM sont assurées par la Caisse d'Entraide et de Solidarité (CES). Les dépenses totales pour les activités sociales ont augmenté de 486.583 € ou 12,35 % pour atteindre un total de 4.426.608 € en 2005. Cette augmentation est intégralement imputable à l'externalisation des obligations en faveur des agents directs de la SABAM (ancien article 1-§3).

Le nombre total d'allocataires a diminué en 2005, passant de 979 à 966. L'allocation de base est le montant minimum que les allocataires peuvent recevoir annuellement de la caisse sociale. Cette allocation de base des associés ordinaires s'élevait à 1.100 € par an au 31 décembre 2005, tandis que les conjoints survivants reçoivent 50 % de ce montant. Notons également qu'en vertu de l'article 1-§2 du Règlement d'Ordre Intérieur, un montant équivalent à 100 allocations de bases a été accordé à titre de subventions à des fins culturelles à la Promotion Artistique Belge de la SABAM.

Le Conseil d'Administration s'est réuni six fois en 2005.

Actuellement, les dépenses annuelles sont couvertes par la retenue que la SABAM effectue annuellement sur les droits en vertu de l'article 50 des statuts de la SABAM. Les revenus financiers générés par les droits en attente de paiement ont pour effet d'augmenter les disponibilités en vue de couvrir de futurs engagements.

L'évolution positive des dernières années se maintient en 2005. En 2005, les résultats remarquables de 2003 ont même été dépassés. Grâce principalement aux produits financiers des placements de trésorerie, l'exercice s'est clôturé par un résultat positif de 4.366.228 € qui a été attribué au fonds en gestion pour faire face aux engagements futurs.

Bilans CES (en €)				
ACTIF AU 31 DECEMBRE	2005	2004	Différence	%
ACTIFS CIRCULANTS	49.438.517	45.071.170	4.367.347	9,69%
Créances à un an au plus	147.858	12.285	135.573	
B. Autres créances	147.858	12.285	135.573	
Placements de trésorerie	48.453.560	43.794.379	4.659.181	10,64%
B. Autres placements	48.453.560	43.794.379	4.659.181	10,64%
Valeurs disponibles	186.891	693.527	-506.636	-73,05%
Comptes de régularisation	650.208	570.979	79.229	13,88%
TOTAL DE L'ACTIF	49.438.517	45.071.170	4.367.347	9,69%

Bilans CES (en €)				
PASSIF AU 31 DECEMBRE	2005	2004	Différence	%
DETTES	49.438.517	45.071.170	4.367.347	9,69%
Dettes à plus d'un an	49.438.517	45.071.170	4.367.347	9,69%
Fonds en gestion - à répartir ultérieurement	49.438.517	45.071.170	4.367.347	9,69%
TOTAL DU PASSIF	49.438.517	45.071.170	4.367.347	9,69%

Caisse d'Entraide et de Solidarité

Exercices clôturés au 31 décembre	2005	2004	Différence	%
2. COMPTE DE RESULTATS CES (€)				
I. Ventes et prestations	4.795.523	4.772.487	23.036	0,48%
A. Versements Sabam	4.795.401	4.772.429	22.972	0,48%
B. Autres recettes	122	58	64	110,34%
II. Coût des ventes et prestations	-4.455.757	-3.979.302	-476.455	11,97%
A. Services sociaux et culturels	4.426.608	3.940.025	486.583	12,35%
B. Frais généraux	29.149	39.277	-10.128	-25,79%
III. Résultat d'exploitation	339.766	793.185	-453.419	-57,16%
IV. Produits financiers	3.909.420	1.588.572	2.320.848	146,10%
B. Produits des actifs circulants	1.457.286	1.313.179	144.107	10,97%
C. Autres produits financiers	2.452.134	275.393	2.176.741	790,41%
V. Charges financières	245.574	272.686	-27.112	-9,94%
IX. Résultat de l'exercice avant impôts	4.494.760	2.654.443	1.840.317	69,33%
X. Impôts sur le résultat	-128.532	-49.152	-79.380	161,50%
XI. Résultat de l'exercice	4.366.228	2.605.291	1.760.937	67,59%
XIII. Résultat de l'exercice à affecter	4.366.228	2.605.291	1.760.937	67,59%
RESULTAT A AFFECTER (€)				
Résultat à affecter	4.366.228	2.605.291	1.760.937	67,59%
B. Prélèvements sur le fonds en gestion			0	
C. Affectations aux fonds en gestion	4.366.228	2.605.291	1.760.937	

Commentaires sur les comptes annuels

Bilan

1. L'actif

1.1. Les actifs immobilisés (+ 0,77 %)

Les **frais d'établissement** sont complètement amortis depuis fin 2004. Pour rappel, ils étaient relatifs à l'activation des frais de restructuration.

Les **immobilisations incorporelles** présentent une diminution de 4,54 %. Ces immobilisations concernent des logiciels développés pour usage interne par l'entreprise. Conformément à la législation comptable et à nos règles d'évaluation, les frais pour les logiciels développés pour usage interne par l'entreprise sont portés au compte des immobilisations, et ce depuis 1996.

Depuis le 1er janvier 2002, les frais payés à des sociétés de consultance informatique dans le cadre de projets de développement de logiciels pour usage interne par l'entreprise sont également incorporés à cette rubrique.

Notons que les progiciels font aussi partie de cette rubrique.

Les **immobilisations corporelles** sont en hausse de 1,95 %. Les investissements effectués en installations, matériel et rénovation expliquent cette hausse.

Notons que la charge d'amortissement liée à l'immeuble, à savoir le bâtiment, les rénovations et les installations, s'élève à un total de 333.966 €.

1.2. Les actifs circulants

Les créances à un an au plus (+ 3,41 %) : Cette augmentation est surtout imputable à une hausse de la créance ouverte d'un producteur important et en droits de représentation et d'exécution. D'autre part, nous constatons une diminution des créances ouvertes média.

Les placements de trésorerie :

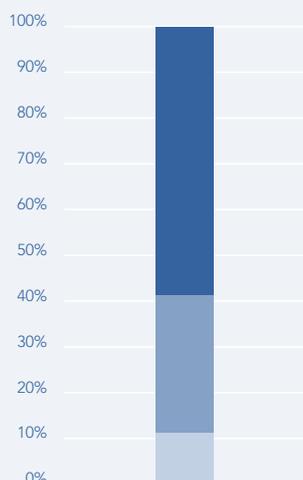
1) Situation des placements de trésorerie (€)	1	2	3	4
	au 31/12/05	au 31/12/04	(1)-(2)	(3)/(2)
Comptes à terme SABAM	8.872.422	20.162.377	-11.289.955	-56,00%
Comptes à terme CES (fonds social)	3.090.000	2.440.000	650.000	26,64%
Comptes à terme PAB (fonds culturel)	857.000	684.000	173.000	25,29%
Actions SABAM	17.443.788	19.288.781	-1.844.993	-9,57%
Actions CES (fonds social)	7.696.519	8.317.690	-621.171	-7,47%
Fonds garantis SABAM	83.988.768	80.295.716	3.693.052	4,60%
Fonds garantis CES (fonds social)	38.260.715	34.038.196	4.222.519	12,41%
Sous-total	160.209.212	165.226.760	-5.017.548	-3,04%
Réductions de valeur latente cumulées				
SABAM	-1.242.560	-3.048.596	1.806.036	-59,24%
CES (fonds social)	-593.674	-1.001.507	407.833	-40,72%
Total bilan	158.372.978	161.176.657	-2.803.679	-1,74%
2) Valeurs disponibles				
SABAM	49.228.456	33.073.581	16.154.875	48,85%
CES (fonds social)	186.891	693.527	-506.636	-73,05%
PAB (fonds culturel)	24.154	3.681	20.473	556,18%
Total bilan	49.439.501	33.770.789	15.668.712	46,40%
Total général	207.812.480	194.947.446	12.865.034	6,60%

A l'instar de 2004, les réductions de valeur latentes ont continué à diminuer (- 2.213.869 €) compte tenu de la très bonne performance du marché des actions.

Depuis 1999, les fonds garantis ainsi que les actions acquis par la SABAM et la CES (fonds social) ont été confiés en gestion discrétionnaire auprès de trois institutions financières dans le cadre d'une gestion qui se veut défensive et sous le contrôle et l'impulsion de la direction financière.

Notons qu'en 2005 le glissement des placements à terme vers de nouveaux types de comptes courants (ou business accounts) offrant un meilleur rendement s'est poursuivi. Ceci explique l'intégration de ces comptes dans les valeurs disponibles ainsi que leur importance dans les placements de trésorerie.

Portefeuille consolidé



Les avoirs ont été répartis comme suit (valeur de marché au 31 décembre 2005) :

La diminution constatée au niveau de la rubrique actions est due à la réalisation de certains titres dont le résultat a été réinvesti en nouvelles actions et en obligations apportant de meilleurs rendements à long terme. Ce reclassement dans les rubriques est conforme à la stratégie financière défensive approuvée par le Conseil d'Administration.

2. Le Passif

2.1. Les capitaux propres

Capital (+ 5,28 %).

Réserves (+ 47,88 %) : cette augmentation est imputable à une croissance de la réserve disponible de 494.355 € comptabilisée conformément à l'article 48 des statuts.

Provisions (+ 219,26 %) : cette augmentation s'explique principalement par la comptabilisation d'une provision de 7.000.000 € au titre de couverture pour nos engagements de pensions extralégales envers les administrateurs.

2.2. Les dettes

Les dettes à plus d'un an représentent les fonds donnés en gestion à la CES de la SABAM (fonds social) et elles augmentent de 9,63 % suite aux excellents résultats financiers constatés en 2005.

Les dettes à un an au plus s'élevaient à 178.752.860 € fin décembre 2005 pour 176.365.327 € fin décembre 2004, soit une augmentation de 2.387.533 € ou 1,35 %.

Pour expliquer cette augmentation, les éléments suivants doivent être invoqués :

1. nous constatons une diminution des dettes commerciales de 3.257.476 €. Cette régression est imputable à une baisse du solde de fournisseurs encore à payer de 648.000 €, à une baisse de la dette impayée au profit des sociétés sœurs étrangères de 1.297.000 €, et par ailleurs cette diminution est favorisée par un traitement plus rapide des recettes relatives aux dossiers contentieux pour un montant de 1.312.000 €.

2. nous constatons une augmentation des dettes relatives aux rémunérations et aux charges sociales. Cette hausse est surtout due à une augmentation de la provision constituée pour le pécule de vacances.

3. l'augmentation principale est toutefois celle des autres dettes, à hauteur de 5.306.668 €. Cette hausse s'explique comme suit :

a) divers (+ 1.333.842 €) : attribution d'une couverture en cas d'absence éventuelle de commission à l'avenir, pour un montant de 1.050.000 €, suite aux conséquences financières négatives que pourrait avoir la communication des griefs du 31/01/2006 de la Commission européenne.

b) les droits encore à payer au 31/12/2005 pour la période 2000-2005 augmentent de 2.166.788 €, et ceci s'explique comme suit :

Droits 2005 (+ 3.715.687 €)

- Droits d'auteur 2005 + droits d'utilisation DM + avances DM donnent une augmentation de 337.928 €.

- Autres droits (copie privée et reprographie) : de 7.221.383 € (en 2004) à 4.987.293 € (en 2005). Donc une baisse de 2.234.090 €. Il est à remarquer que des rectifications sont intervenues au cours de l'exercice 2005 sur le chiffre d'affaires 2004, il ne s'agit donc pas d'une diminution réelle.

- Central Licensing : de 8.856.856 € (en 2004) à 14.468.706 € (en 2005). Donc une hausse de 5.611.850 €. Il faut remarquer que, dans les chiffres de 2005, la part d'un autre producteur (2.129.189 €) a été reprise sous cette rubrique. En 2004, cette même part a été reprise sous les Droits Mécaniques pour un montant de 906.774 €. Ceci signifie concrètement que l'augmentation représente en fait 4.705.075 €.

Les droits d'auteur & droits d'utilisation DM 2000-2004 (- 4.632.859 €)

Ceci est logique car nous avons ajouté cette année les soldes des droits 1999 et 2002 aux reliquats 2005.

La réserve des droits attribuables droits belges & étrangers en attente : augmentation de 3.083.960 €, due à une dotation des droits 1999 et 2002 de 4.719.442 €.

c) moins-value latente (+ 1.806.036 €) : la moins-value latente a diminué de 1.806.036 €, ce qui implique une plus-value pour les droits en attente de répartition.

Les dettes à un an au plus

Droits en attente de répartition au 31/12/2005			
Rubrique	sous-tot. 00-04	droits 2005	Total général
Copie privée		2.635.389	2.635.389
Reprographie		2.351.904	2.351.904
Central Licensing		14.468.706	14.468.706
Droits mécaniques industrie	9.981.950	7.962.873	17.944.822
Droits mécaniques étranger	4.461.897	2.580.930	7.042.827
Comm. droits d'util. DM	55.061	416.716	471.777
Comm. droits d'util. EAP	135.888	365.054	500.943
BOSS perceptions à la pièce musique	309.575	364.016	673.591
BOSS perceptions collectives musique	82.042	73.896	155.938
BOSS audiovisuel	23.721		23.721
BOSS Arts Visuels	7.461	12.476	19.937
BOSS Littérature	536		536
- Belgique	15.999.088		15.999.088
- Etranger	2.652.467	3.666.869	6.319.336
- Musique de film Belgique	10.474.872		10.474.872
- Musique de film Etranger	318.713	588.417	907.130
- Copie privée	2.079.152	563.656	2.642.808
- Reprographie	4.491	19.743	24.234
Provisions reprographie	178.260	17.067	195.327
Représentations théâtre	119.988	443.087	563.074
Oeuvres audiovisuelles	1.729.348	290.079	2.019.427
Oeuvres audiovisuelles copié privée	2.288.029	1.405.331	3.693.359
Concerts qualifiés	550.238	118.159	668.397
Littérature	461	3.811	4.272
Droits de reproduction Arts Visuels	173.205	218.057	391.262
Droit de suite	13.955	140.399	154.354
Droits - ART 43		4.719.442	4.719.442
Mise à disposition pas encore définie	2.842.021	51.265.968	54.107.990
EN LIGNE EAR		341.979	341.979
Droits d'auteur EAP	1.872.784	10.031.933	11.904.717
TOTAL	56.355.203	105.065.957	161.421.160
Commissions encore à récupérer	-426.857		-426.857
Droits en attente de paiement			
Droits attribuables	7.579.725		7.579.725
TOTAL GENERAL	63.508.072	105.065.957	168.574.028

EAR = Encore à répartir - EAP = Encore à percevoir

Droits en attente de répartition au 31/12/2005

Rubrique	2000	2001	2003	2004	sous-tot. 00-04	droits 2005	Total général
Copie privée EAR					0	1.453.090	1.453.090
Copie privée EAP					0	1.182.299	1.182.299
Reprographie EAR					0	2.343.741	2.343.741
Reprographie EAP					0	8.163	8.163
Central Licensing					0	14.468.706	14.468.706
Droits mécaniques industrie	1.850.009	1.942.775	3.225.934	2.963.232	9.981.950	7.962.873	17.944.822
Droits mécaniques étranger	868.527	871.423	1.202.425	1.519.522	4.461.897	2.580.930	7.042.827
Comm. droits d'util. DM	8.417	9.777	8.616	28.251	55.061	416.716	471.777
Comm. droits d'util. EAP	580	1.569	9.165	124.573	135.888	365.054	500.943
BOSS perceptions à la pièce musique	1.545	11.979	109.189	186.862	309.575	364.016	673.591
BOSS perceptions collectives musique			30.036	52.006	82.042	73.896	155.938
BOSS audiovisuel			11.220	12.501	23.721		23.721
BOSS Arts Visuels		4.214	1.628	1.619	7.461	12.476	19.937
BOSS Littérature		482	18	36	536		536
- Belgique	4.267.190	2.604.937	3.179.864	5.947.097	15.999.088		15.999.088
- Etranger	450.320	479.158	640.881	1.082.108	2.652.467	3.666.869	6.319.336
- Musique de film Belgique	973.111	574.502	3.151.283	5.775.976	10.474.872		10.474.872
- Musique de film Etranger	80.788	67.344	38.297	132.283	318.713	588.417	907.130
- Copie privée	204.968			1.874.185	2.079.152	563.656	2.642.808
- Reprographie	4.430			61	4.491	19.743	24.234
Provisions reprographie	1.574		3.056	173.630	178.260	17.067	195.327
Représentations théâtre	18.728	14.385	39.347	47.527	119.988	443.087	563.074
Oeuvres audiovisuelles	306.320	52.945	228.612	1.141.471	1.729.348	290.079	2.019.427
Oeuvres audiovisuelles copie privée		1.351	25	2.286.653	2.288.029	1.405.331	3.693.359
Concerts qualifiés			255.133	295.104	550.238	118.159	668.397
Littérature		144		317	461	3.811	4.272
Droits de reproduction Arts Visuels	41.690	7.060	-142.708	267.163	173.205	218.057	391.262
Droit de suite	1.559	1.997	1.654	8.744	13.955	140.399	154.354
Droits - ART 43					0	4.719.442	4.719.442
Mise à disposition pas encore définie	317.400	254.897	399.843	1.869.881	2.842.021	51.265.968	54.107.990
EN LIGNE EAR					0	341.979	341.979
Droits d'auteur EAP	364.820	108.588	359.984	1.039.392	1.872.784	10.031.933	11.904.717
TOTAL	9.761.976	7.009.528	12.753.504	26.830.195	56.355.203	105.065.957	161.421.160
Commissions encore à récupérer			-258.400	-168.457	-426.857		-426.857
Droits en attente de paiement							
Droits attribuables	7.579.725				7.579.725		7.579.725
TOTAL GENERAL	17.341.701	7.009.528	12.495.104	26.661.739	63.508.072	105.065.957	168.574.028

EAR = Encore à répartir - EAP = Encore à percevoir

Commentaire relatif au tableau « droits encore à répartir »

L'article 43 du règlement général stipule que : « *les montants perçus qui, de manière définitive, après un délai de 3 ans, ne peuvent être attribués aux ayants droit (droits non-individualisables), sont répartis entre tous les ayants droit de la catégorie de droits concernée au cours de la répartition qui suit* ».

Le 28 septembre 2005, une décision du Comité de Direction a été communiquée à notre réviseur d'entreprises (modification Article 43 / de 5 à 3 ans). Il a été opté pour une période de transition et décidé de procéder comme suit dans la pratique :

- Droits 1999 et 2002 à ajouter à 2005.
- Droits 2000 et 2003 à ajouter à 2006.
- Droits 2001 et 2004 à ajouter à 2007.
- Droits 2005 à ajouter à 2008.
- Droits 2006 à ajouter à 2009.

Le solde des droits 1998 transféré en 2004 s'élevait à 3.852.423 € au 31 décembre 2004.

Le solde des droits 1999 et 2002 transféré en 2005 s'élève au 31 décembre 2005 à 4.719.442 €.

Le compte de résultats

1. Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 219,7 millions €, ce qui correspond à une hausse de 35,7 % par rapport à 2004. Cette augmentation résulte des faits principaux suivants :

Les perceptions individuelles : + 85,5 % (+ 60,5 millions €)

Cette hausse est attribuable au contrat UNIVERSAL, opérationnel depuis le 1er juillet 2004. En excluant ces droits, les perceptions individuelles augmentent de 1,63 % alors qu'elles avaient diminué de plus de 7 % en 2004. La musique d'ambiance, les perceptions en ligne et les concerts et festivals expliquent cette légère hausse.

Les perceptions collectives : - 1,4 % (- 1,05 millions €)

La baisse de la rubrique est uniquement due aux droits de copie privée qui avaient augmenté de plus de 400 % en 2004 suite au déblocage des droits des années 1995 à 2002 et l'année 2003 partiellement.

Les perceptions collectives (musique légère mécanique, diffuseurs nationaux privés, reprographie) ont malgré tout évolué favorablement en 2005.

Les sociétés sœurs : - 11,9 % (- 1,7 millions €)

Les droits de câble – arts visuels, les droits de reproduction mécanique et d'exécution – justifient la totalité de cette baisse.

2. Les autres produits d'exploitation

Les **autres produits d'exploitation** représentent la participation des associés et de tiers aux frais administratifs, la récupération des frais auprès des tiers (avocats, huissiers, assurances, personnel, etc.), les frais de rappel et les frais récupérés auprès des sociétés apparentées.

En ce qui concerne la contribution annuelle, celle-ci a rapporté 256.036 € net en 2005.

En ce qui concerne les exercices 2000 à 2005, un montant de 2.475.956 € reste cependant toujours dû.

Dans un souci de prudence et en accord avec le réviseur d'entreprises, une réduction de valeur est comptabilisée. De ce fait, la créance réelle ne s'élève plus qu'à 591.859 € au 31 décembre 2005.

LES RECETTES	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
(en €)	31/12/05	31/12/04	31/12/03	(1)-(2)	(4)/(2)
A. DROITS D'AUTEUR	219.706.598	161.954.483	126.764.248	57.752.115	35,7%
I. PERCEPTIONS INDIVIDUELLES	131.345.904	70.798.510	40.177.338	60.547.394	85,5%
Théâtre (Belgique)	2.795.395	2.093.431	2.528.054	701.964	33,5%
Théâtre (Etranger)	492.009	461.300	481.902	30.709	6,7%
Total théâtre	3.287.404	2.554.731	3.009.956	732.673	28,7%
Musique sérieuse	1.333.452	1.328.266	1.182.112	5.186	0,4%
Musique légère vivante	10.539.483	10.266.291	8.900.193	273.192	2,7%
Cinémas	1.507.937	1.640.905	1.351.914	-132.968	-8,1%
TV (perception individuelle)	0	83.737	33.997	-83.737	-100,0%
Droit de reproduction	369.078	271.512	386.239	97.566	35,9%
Droit de suite	248.157	257.827	161.231	-9.670	-3,8%
Total arts visuels	617.235	529.339	547.470	87.896	16,6%
BOSS	885.287	458.932	663.046	426.355	92,9%
Littérature	42.368	74.303	72.655	-31.935	-43,0%
Perceptions occasionnelles	1.882.310	3.026.973	2.972.646	-1.144.663	-37,8%
Perceptions contractuelles	4.656.343	3.451.487	4.828.877	1.204.856	34,9%
Central Licensing	103.099.844	45.009.450	13.299.592	58.090.394	129,1%
Musique d'ambiance	1.552.289	703.218	2.028.392	849.071	120,7%
Illustration musicale	1.812.984	1.417.635	931.636	395.349	27,9%
Divers	2.098	2.148	83.177	-50	-2,3%
Total droits de reproduction mécanique	113.005.868	53.610.912	24.144.320	59.394.956	110,8%
Cellule de contrôle	126.870	251.093	271.675	-124.223	-49,5%

LES RECETTES	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
(en €)	31/12/05	31/12/04	31/12/03	(1)-(2)	(4)/(2)
II. PERCEPTIONS COLLECTIVES	75.408.247	76.453.562	73.292.981	-1.045.315	-1,4%
Musique légère mécanique (EX)	30.001.498	29.938.412	27.677.181	63.086	0,2%
Droits d'utilisation	5.294.185	5.241.286	4.807.038	52.899	1,0%
Total musique légère mécanique	35.295.683	35.179.698	32.484.219	115.985	0,3%
Diffuseurs publics	12.598.173	12.392.503	12.097.348	205.670	1,7%
Radios locales	1.955.891	1.841.913	1.618.599	113.978	6,2%
Diffuseurs nationaux privés	8.034.707	6.199.458	7.913.532	1.835.249	29,6%
Télévisions régionales et à public à cible	1.227.698	784.702	799.049	442.997	56,5%
Diffuseurs payants	2.319.649	1.344.998	1.873.143	974.651	72,5%
Câble payé par RTD ou câblodistributeurs	7.586.094	7.306.657	12.634.230	279.437	3,8%
Câble - programmes TV étrangers	1.382.207	1.592.021	1.514.897	-209.814	-13,2%
Câble - programmes radiosonores étrangers	13.316	14.505	158.946	-1.189	-8,2%
Divers	100.000	0	0	100.000	-
Total Médias	35.217.735	31.476.757	38.609.744	3.740.978	11,9%
BOSS	116.953	81.541	50.681	35.412	43,4%
Reprographie	2.554.244	1.453.195	507.777	1.101.049	75,8%
Copie privée	2.223.632	8.262.371	1.640.559	-6.038.739	-73,1%
III. SOCIETES SOEURS	12.952.447	14.702.412	13.293.928	-1.749.965	-11,9%
Oeuvres théâtrales	323.678	71.241	50.565	252.437	354,3%
Oeuvres audiovisuelles	309.457	206.471	72.287	102.986	49,9%
Câble - droits d'exécution	1.414.407	1.567.824	1.496.295	-153.417	-9,8%
Câble - audiovisuel	473.080	1.951.447	502.559	-1.478.367	-75,8%
Arts visuels	179.487	152.419	210.206	27.068	17,8%
Autres réseaux	191.145	62.478	135.432	128.667	205,9%
Droit de prêt	101.642	9.596	11.167	92.046	959,3%
Droits de reproduction mécanique	5.034.783	5.413.379	5.753.620	-378.596	-7,0%
Droits d'exécution (Film + musique)	4.924.768	5.267.519	5.061.533	-342.751	-6,5%
BOSS	0	38	264	-38	-100,0%
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	4.557.423	3.723.555	3.104.276	833.868	22,4%

3. Les services et biens divers

La part des **services et biens divers** dans les frais d'exploitation généraux pour le dernier exercice s'élève à 29,82 %, pour 39,71 % lors de l'exercice précédent. Cette évolution positive est due à la baisse des frais de 6,2 % par rapport à l'exercice précédent, soit un recul des frais de 826.000 €. Ce bon résultat peut être imputé à la nouvelle politique du siège de la SABAM, consistant à reprendre progressivement les bureaux de perception autonomes et à les exploiter en gestion propre. Les explications ci-dessous détailleront à quel point cette mesure a influencé les services et biens divers de la SABAM.

Les services et biens divers dépassent le budget 2005 prévu de 4,88 %.

Nous divisons la rubrique services et biens divers pour obtenir les sous-rubriques suivantes :

a. Frais de location et d'entretien : + 15,5 % (+ 207.000 €)

L'augmentation importante des frais de cette rubrique est une conséquence directe de l'exploitation en gestion propre des filiales de Bruxelles et de la province d'Anvers. D'importantes augmentations sont observées aux rubriques « location bâtiments » (location espace bureau à Anvers), leasing voitures et consommation de carburant (équipement parc automobile inspecteurs pour les deux filiales) et dans une moindre mesure aussi les frais pour l'entretien des bâtiments, l'entretien des installations ainsi que des timbreuses et des plieuses, matériel de bureau, etc.

b. Fournitures à l'entreprise : + 10,5 % (+ 87.000 €)

Ici également, les frais opérationnels des filiales en gestion propre sont la cause de l'augmentation dans cette rubrique. Les frais de téléphonie (fixe et mobile), de timbres et d'expédition ont augmenté conformément aux besoins des filiales.

c. Rétributions de tiers : - 16,7 % (- 1.166.000 €)

Grâce à la réduction du réseau de bureaux de perception autonomes, cette rubrique connaît une baisse spectaculaire, plus précisément pour les commissions payées dont la compensation dans les coûts se retrouve sous la rubrique « rémunérations » compte tenu des engagements effectués pour les nouvelles filiales.

d. Honoraires et indemnités : - 6,5 % (- 122.000 €)

En 2005, nous constatons que les frais d'avocats payés, pour les dossiers déposés par le siège, ont diminué. En revanche, les honoraires payés à des consultants en contrepartie de leurs conseils d'experts dans certains dossiers ponctuels ont augmenté.

e. Annonces, publicités et communication : + 13,2 % (+ 90.000 €)

En 2005, des efforts importants ont été déployés pour l'information des utilisateurs du répertoire SABAM et la communication relative au fonctionnement de la SABAM, comme par exemple des annonces dans la presse (nouvelles filiales), le sponsoring d'événements et enfin notre présence à des foires internationales et nationales.

f. Société : + 5,8 % (+ 88.000 €)

En 2005, la SABAM a fourni d'importants efforts sur le plan de la formation du personnel. D'autres frais sont intervenus, comme pour la documentation des œuvres et l'organisation de l'Assemblée générale.

4. Les rémunérations, charges sociales et pensions

Les **rémunérations, charges sociales et pensions** représentent 45,3 % des charges d'exploitation (rubrique II du compte de résultats) et augmentent de 15,2 % ou 2,5 millions €. Le montant de ces frais est légèrement supérieur de 0,82 % au budget 2005.

Les **rémunérations et charges sociales** représentent plus de 86 % de la rubrique totale et augmentent de plus de 12 %. Cette augmentation est attribuable en grande partie aux engagements (23 ETP *) effectués dans le cadre de la restructuration des agences où trois nouvelles filiales ont été créées par le siège (Anvers, Bruxelles-Capitale et région de Tournai-Mons-Ath).

* Equivalents Temps Plein

Cette hausse des coûts de 12 % doit donc être mise en corrélation avec la baisse des commissions et frais agences de 16,9 %.

L'effectif du personnel présente l'évolution suivante :

	A	B
	Unités	Equivalents temps plein
1997	321	288,7
1998	315	281,9
1999	303	266,8
2000	301	264,8
2001	309	275,1
2002	284	257,4
2003	295	268,3
2004	314	286,6
2005	359	320,4

En 2005, 56,8 recrutements ont été effectués, 17 départs ont été enregistrés et 6 changements de régime de travail ont été constatés.

L'augmentation nette de l'effectif du personnel s'est élevée à 33,80 ETP dont 23 personnes pour les filiales.

Pour ce qui concerne l'exercice 2006, il a été décidé de geler les engagements afin de limiter l'effectif tout au long de l'exercice à un maximum de 320,4 équivalents temps plein, hors réforme en cours des agences.

Depuis le 1er octobre 2003, la SABAM a conclu une **assurance groupe** auprès de l'assureur Ethias, et ce à la fois pour être en règle avec les dispositions légales en la matière et pour offrir au personnel un avantage concurrentiel. Du fait de l'évolution des salaires, et principalement de l'évolution de l'ancienneté, l'augmentation atteint 9,7 % en 2005.

La rubrique **pensions de retraite et de survie** présente une augmentation de 22.894 €. Ceci est encore une conséquence de Plan social de 2001. Dans le courant de l'année 2004, nous avons commencé à verser l'indemnité aux dernières personnes concernées, de telle sorte que nous payons depuis la fin 2004 l'intervention prévue à l'ensemble des pensionnés. Ceci explique aussi la hausse en 2005.

5. Les amortissements

Les charges d'amortissements s'élèvent à 2.057.367 € soit une diminution de 14 % par rapport à 2004.

Tout comme les années précédentes, les amortissements en informatique représentent plus de deux tiers de ces frais, qu'il s'agisse de l'acquisition de matériel informatique ou du développement (via des ressources internes ou externes) de logiciels à usage interne à l'entreprise.

6. Les provisions pour risques et charges

L'augmentation substantielle de cette rubrique est due à la comptabilisation unique d'une provision pour pensions extralégales envers les administrateurs de 7.000.000 € (évaluation actuarielle). L'impact dans la structure des coûts est nul compte tenu du fait de sa récupération sur les droits conformément à l'article 43 du règlement général et de l'article 69 de la loi du 30/06/1994.

Montants exprimés en milliers d'€	1	2	3	4	5	6
Rubriques	31/12/05	31/12/04	31/12/2003	31/12/2002	(1)-(2)	(5)/(2)
Services et biens divers	12.456	13.282	12.304	11.370	-826	-6,2%
Frais de location et d'entretien	1.544	1.337	1.205	1.212	207	15,5%
Fournitures à l'entreprise	915	828	797	800	87	10,5%
Eau, électricité et chauffage	154	155	124	123	-1	-0,6%
Expédition et télécommunication	358	301	259	246	57	18,9%
Fournitures, abonnements et programmation	403	372	414	431	31	8,3%
Rétributions de tiers	5.829	6.995	6.280	5.851	-1.166	-16,7%
Agences	5.491	6.605	5.989	5.566	-1.114	-16,9%
Assurances	76	69	69	53	7	10,1%
Frais extérieurs	262	321	222	232	-59	-18,4%
Honoraires et indemnités	1.757	1.879	1.802	1.526	-122	-6,5%
Avocats et huissiers siège	415	706	356	248	-291	-41,2%
Avocats et huissiers perception	643	682	574	628	-39	-5,7%
Autres honoraires et indemnités	699	491	872	650	208	42,4%
Annonces, publicités et communication	771	681	803	550	90	13,2%
Autres services et biens divers (société)	1.611	1.523	1.359	1.413	88	5,8%
Autres frais (charges consolidées)	29	39	58	18	-10	-25,6%
Rémunérations, charges sociales et pensions	18.936	16.432	14.942	16.567	2.504	15,2%
Rémunérations	12.766	11.310	10.301	10.831	1.456	12,9%
Charges sociales	3.611	3.223	2.978	3.239	388	12,0%
Primes pour pension extralégale	834	760	502	1.048	74	9,7%
Autres frais de personnel	879	777	762	726	102	13,1%
Pensions de retraite et de survie	446	423	389	611	23	5,4%
Provisions pour pécule de vacances	400	-61	10	112	461	-755,7%
Charges d'amortissements	2.057	2.391	2.483	2.757	6.566	274,6%
Frais de restructuration	0	83	200	380	-83	-100,0%
Logiciels (développement interne)	353	534	469	580	-181	-33,9%
Logiciels (développement externe)	577	476	476	376	101	21,2%
Bâtiment	73	73	73	73	0	0,0%
Installations	84	103	89	102	-19	-18,4%
Rénovation	177	158	118	95	19	12,0%
Mobilier et matériel de bureau	165	153	139	126	12	7,8%
Matériel informatique	483	698	804	922	-215	-30,8%
Matériel roulant	145	113	115	103	32	28,3%
Provisions pour risques et charges	6.747	-153	-222	-839	6.900	-4509,8%

Les Résultats Financiers

	1	2	3	4
Produits financiers	31/12/05	31/12/04	(1)-(2)	(3)/(2)
SABAM				
Intérêts bancaires	1.333.102	1.192.561	140.541	11,78%
Intérêts fonds garantis	3.430.448	2.724.116	706.332	25,93%
Plus-value fonds garantis	504.361	227.220	277.141	121,97%
Pus-value actions	1.140.185	604.104	536.081	88,74%
Autres produits financiers	1.296.531	93.875	1.202.656	1281,12%
Total SABAM	7.704.627	4.841.876	2.862.751	59,12%
CES (fonds social)				
Intérêts bancaires	30.730	20.516	10.214	49,79%
Intérêts fonds garantis	1.426.556	1.292.664	133.892	10,36%
Plus-value fonds garantis	1.323.399	93.200	1.230.199	1319,95%
Pus-value actions	583.156	153.399	429.757	280,16%
Autres produits financiers	545.579	28.793	516.786	1794,86%
Total CES	3.909.420	1.588.572	2.320.848	146,10%
PAB (fonds culturel)				
Intérêts bancaires	11.075	10.243	832	8,13%
Total PAB	11.075	10.243	832	8,13%
Total général	11.625.121	6.440.690	5.184.431	80,49%

Les marchés financiers en 2005 : un très grand cru

En 2005, les produits financiers consolidés ont atteint un montant record de 11.625.121 € ou + 80,5 %.

Quels sont les facteurs à l'origine de ce phénomène ? La réponse est simple et claire : la sous-évaluation. De la même façon que les marchés des actions étaient exagérément surévalués pendant les années de la bulle boursière (les années 90), ils étaient exagérément sous-évalués en 2002 et au premier trimestre 2003. Ces résultats impressionnants sont la correction de cette sous-évaluation et la gestion active des avoirs.

Par contre, les performances des marchés obligataires ont à nouveau été inférieures à celles des marchés d'actions. Alors que les taux ont poursuivi leur détente au début de l'année, une correction violente a eu lieu en février 2005 portant le taux à 10 ans belge de 3,43 % le 10 février à 3,71 %.

Ce n'est qu'en avril que les taux se sont à nouveau orientés à la baisse pour toucher en juin 3,17 %. En décembre, le taux atteignit 3,3 %.

Malgré cette situation, nous avons pu bénéficier d'intérêts supérieurs grâce aux différents arbitrages effectués au sein de nos différents portefeuilles obligataires.

Sur l'ensemble de la période, les portefeuilles SABAM et SABAM-CES ont enregistré une performance de 6,78 % à 7,30 %.

Au niveau des actions, la performance des portefeuilles dépasse les 24 %.

Notons enfin que les résultats financiers consolidés nets (revenus moins les charges financières) ont progressé de plus de 69 %.

Dans le cadre de la gestion des portefeuilles SABAM, il est tenu compte d'une mission explicite qui est entre autres d'éviter dans la mesure du possible la réalisation de moins-values ou de faire en sorte que celles-ci soient au moins compensées par la réalisation de plus-values équivalentes.

Cependant, cet aspect est depuis un certain temps en contradiction avec la gestion d'un portefeuille dans une perspective de long terme visant à obtenir un rendement financier maximal. Il a donc été décidé de vendre quelques positions avec moins-values, mais en veillant ainsi à ce que le rendement reste garanti à moyen terme. En outre, de nouvelles positions sont entrées dans le portefeuille à un coût inférieur de sorte que des plus-values ont pu être réalisées en 2005.

Annexes aux comptes annuels consolidés de l'exercice au 31 décembre 2005

1. REGLES D'EVALUATION

1. Frais d'établissement

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des frais de restructuration c.-à-d. :
- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition

Libellé	Méthode Linéaire	Taux d'amortissement
Frais de restructuration	X	MINIMUM 20 %
		MAXIMUM 33 %

2. Immobilisations incorporelles

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des immobilisations incorporelles, c.-à-d. :
- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition

Libellé	Méthode Linéaire	Taux d'amortissement
Logiciel	X	20 % - 33 % l'an
Recherche et développement Logiciels	X	33 % l'an

Pour ce qui concerne la rubrique «recherche et développement logiciels», il s'agit des logiciels développés pour usage interne par l'entreprise.

Conformément à la législation comptable, les frais pour les logiciels développés pour usage interne par l'entreprise sont portés au compte des immobilisations à partir de 1996.

Le développement de logiciels implique l'acquisition de connaissances techniques et peut donc être comptabilisé comme tel. Les frais imputés sur les immobilisations s'élevaient pour 2005 à 428.948 € en frais de rémunération et doivent être amortis conformément au plan d'amortissement établi par le Conseil d'Administration, ce qui nous permet donc de réduire l'impact des charges salariales.

Les frais de rémunération pris en considération concernent le service développement du département informatique. Cette procédure légale permet de réduire l'impact des frais directs durant les années d'amortissement (3 ans).

3. Immobilisations corporelles

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des immobilisations corporelles, c.-à-d. :
- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi :

Libellé	Méthode Linéaire	Base non-réévaluée	Taux d'amortissement	
			Minimum	Maximum
Mobilier	X	X	10 %	20 %
Matériel informatique	X	X	20 %	33 %
Aménagement et installations	X	X	10 %	10 %
Immeuble	X	X	1 %	1 %
Matériel roulant	X	X	20 %	25 %
Location -financement	X	X	20 %	20 %

A partir de 2003, la première année d'amortissement est comptabilisée prorata temporis.

4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur du marché lorsque celle-ci est inférieure.

5. Créances à plus d'un an

Les créances non représentées par des titres à revenus fixes sont exprimées à l'actif à leur valeur nominale.

6. Créances à un an au plus

Les créances (créances commerciales et autres créances non représentées par des titres à revenus fixes) sont évaluées à leur valeur nominale.

La créance est reprise dans un groupe distinct, c.-à-d. «créances douteuses» (soit à la valeur nominale totale) s'il existe une incertitude partielle ou totale quant au paiement.

Si un risque de perte probable sur les créances existe, une réduction de valeur sur créances douteuses est actée.

Si la réalisation s'effectue par la clôture définitive de la faillite du débiteur, nous obtenons principalement une perte qui pourrait déjà avoir été complètement provisionnée. Dans les cas précités, le résultat obtenu sera porté sous la rubrique «Autres charges d'exploitation - Moins-values sur réalisation de créances commerciales».

Les débiteurs divers sont évalués à leur valeur nominale.

La prise en résultat (compte de résultats) de créances (producteurs avec contrats Biem et du central licensing) s'effectue mensuellement après le paiement des avances.

La prise en résultat (compte de résultats) des perceptions effectuées par les agences s'effectue à la fin du mois durant lequel les perceptions ont eu lieu et cela sur la base des décomptes mensuels remis par les agences.

La prise en résultat (compte de résultats) de certaines créances établies à charges des radio-télédiffuseurs s'effectue au moment de la connaissance de base des données nécessaires au calcul et ceci, conformément aux accords conclus.

7. Placements de trésorerie

Les actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Toutefois, une réduction de valeur est actée (parmi les charges financières) lorsque la valeur de marché, à la date de clôture, est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les valeurs à terme sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les titres à revenus fixes de la SABAM SCRL Société civile ainsi que de la Caisse d'Entraide et de Solidarité sont évalués sur la base de leur valeur actuarielle, c.-à-d. que lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat, compte tenu de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement nominal, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis pour la durée des titres restant à courir.

Il s'agit d'un élément du rendement de ces titres.

Cette différence est, selon le cas, ajoutée à ou déduite de la valeur d'acquisition des titres. La prise en résultats de cette différence se fait sur une base actualisée, en partant du rendement actuariel à l'achat.

Les différences constatées au 31.12.05 ont été déduites et/ou ajoutées à la valeur d'acquisition des titres, c.-à-d. :

- SABAM : Réduction de valeur actuarielle portefeuille - dotation/reprise	405.617,48 €
- CES : Réduction de valeur actuarielle portefeuille - dotation/reprise	-306.159,11 €

Les réductions de valeur latentes sur le portefeuille obligataire ainsi que sur les actions sont comptabilisées sous la rubrique des charges financières.

8. Valeurs disponibles

Le principe de la valeur d'acquisition est applicable, c.-à-d. la valeur nominale des fonds ou valeurs disponibles.

9. Comptes de régularisation

Ce poste comporte les charges à reporter, c.-à-d. la partie des charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

Pour 2005, les frais à répartir en 2006 s'élèvent à 565.604,68 €.

Ce poste comporte également le prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais sont à rattacher à un exercice écoulé.

Il s'agit ici des intérêts courus non échus de la SABAM ainsi que la Caisse d'Entraide et de Solidarité.

Les produits acquis de la SABAM s'élèvent à 1.862.476,67 € et à 650.208,24 € pour la CES.

10. Capital

Le capital est exprimé en euro. La valeur correspond aux parts sociales libérées.

11. Réserves

Les réserves sont constituées statutairement.

En 2005, une dotation de 500.000 € a été effectuée aux réserves.

12. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées en vue de faire face à des charges dans la mesure où elles répondent aux limites et aux conditions fixées par la loi.

- Les charges sont déductibles au titre de charges d'exploitation à partir du moment où elles sont normalement payées ou supportées.
- Les charges doivent grever normalement les résultats de l'exercice comptable.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir.

Il est tenu compte de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs.

Elles ne peuvent être maintenues ou constituées dans la mesure où elles excèdent une appréciation actuelle des risques et charges en considération desquelles elles ont été constituées.

En cas de litige, la procédure suivante est appliquée :

1. En ce qui concerne les montants non encore répartis, ceux-ci font l'objet d'un prélèvement afin de constituer une provision de droits nécessaire à couvrir le litige. Ces droits réservés sont comptabilisés en dettes au passif du bilan.
2. En ce qui concerne les montants déjà répartis, une provision pour risques et charges est constituée en fonction des risques réels générés par le litige.

Pour l'exercice 2005, les provisions se subdivisent comme suit :

- Pensions et obligations similaires (prépensions)	1.681.294,00 €
- Pensions extra-légales administrateurs	7.000.000,00 €
- Litiges	<u>1.142.811,36 €</u>
	9.824.105,36 €

13. Les dettes à plus d'un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

14. Dettes à un an au plus

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. La valeur nominale ne comprend aucun intérêt. Les dettes qui sont payées à des termes périodiques ne comprennent aucun intérêt.

15. Résultats financiers

Les résultats financiers provenant des placements effectués à terme et du portefeuille sont comptabilisés à leur échéance. Le montant des intérêts courus mais non échus est provisionné par l'intermédiaire du compte de régularisation de l'actif «produits acquis».

16. Obligations

16.1. Obligations de la SABAM vis-à-vis du personnel.

La SABAM a des obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis de ses membres du personnel. Celles-ci varient selon qu'il s'agit d'un employé ou d'un cadre, et également en fonction de la date d'entrée en service. En ce qui concerne ce dernier point, toutes les obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis des membres du personnel (employés et cadres) sont financées en externe par le biais d'une assurance groupe.

16.2. Obligations de la SABAM vis-à-vis des administrateurs.

L'article 22 des statuts accorde un éméritat annuel aux anciens administrateurs qui ont exercé leur mandat pendant au moins huit ans et qui ont atteint l'âge de 60 ans.

A partir du 1^{er} janvier 2005, une provision annuelle est constituée pour faire face à ces obligations.

Annexes BNB

2. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique II de l'actif)

État des frais d'établissement (frais de restructuration)	€
a) Valeur d'acquisition	
Au 1 ^{er} janvier 2005	1.454.317
Mutations de l'exercice	
- Acquisitions	+ 0
Au 31 décembre 2005	1.454.317
b) Amortissements	
Au 1 ^{er} janvier 2005	1.454.317
Mutations de l'exercice	
- Actés	+ 0
Au 31 décembre 2005	1.454.317
c) Valeur comptable nette au 31 décembre 2005	0
Recherche et développement	€
a) Valeur d'acquisition	
Au 1 ^{er} janvier 2005	6.037.392
Mutations de l'exercice	
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	+ 851.962
Au 31 décembre 2005	6.889.354
b) Amortissements et réductions de valeur	
Au 1 ^{er} janvier 2005	4.319.203
Mutations de l'exercice	
- Actés	+ 829.957
Au 31 décembre 2005	5.249.160
c) Valeur comptable nette au 31 décembre 2005	1.640.194

3. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique III de l'actif)

(Montants exprimés en €)	Terrains et constructions (rubrique IIIA)	Installations, machines et outillage (rubrique IIIB)	Mobilier et matériel roulant (rubrique IIIC)	Location - financement et droits similaires (rubrique IIID)
a) Valeur d'acquisition				
Au 1 ^{er} janvier 2005	8.065.721	2.805.204	12.409.049	
Mutations de l'exercice :				
Acquisitions		448.432	1.007.141	
Cessions et désaffectations			-181.829	
Transferts d'une rubrique à une autre				
Au 31 décembre 2005	8.065.721	3.253.636	13.234.361	0
c) Amortissements et réduction de valeur				
Au 1 ^{er} janvier 2005	4.168.330	1.258.116	10.344.297	
Mutations de l'exercice :				
Actés	73.128	260.838	793.443	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations				
Transferts d'une rubrique à une autre				
Au 31 décembre 2005	4.241.458	1.518.954	11.137.740	0
d) valeur comptable nette au 31 décembre 2005	3.824.263	1.734.682	2.096.621	0

4. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique IV de l'actif)

Participations :		
SCRL AUVIBEL Rue Vilain XIII 53-55 1000 Bruxelles	1 part sociale	2.479
SCRL REPROBEL Rue du Prince Royal 87 1050 Bruxelles	7 parts sociales	1.750
SCRL OnlineArt Rue du Prince Royal 87 1050 Bruxelles	5 parts sociales	2.500
TOTAL		6.729

5. RESULTATS DE L'EXERCICE

	2005	2004
5.1. Travailleurs inscrits au registre du personnel		
a) Nombre total à la date de clôture	359	318
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	324,6	280,9
c) Nombre effectif d'heures prestées	470.231	406 584
5.2. Frais de personnel (en milliers de €)		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	13.167	11 249
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	3.611	3 223
c) Primes patronales pour assurances extralégales	834	760
d) Autres frais de personnel	879	777
e) Pensions	446	423
5.3. Réductions de valeur (en milliers de €)		
a) Sur créances commerciales reprises(-) actées (+)	408	443
5.4. Provisions pour risques et charges (en milliers de €)		
Constitutions	58	50
Utilisations et reprises	-311	-203
5.5. Autres charges d'exploitation (en milliers de €)		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	603	592
Autres	568	460
5.6. Relations financières avec les administrateurs (en milliers de €)		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats		
a) Aux administrateurs	472	459
b) Aux anciens administrateurs	411	393

VI : Placements de trésorerie : autres placements (en milliers de €)	2005	2004
Actions et parts	23.304	23.557
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	23.304	23.557
Titres a revenu fixe		
dont émis par des établissements de crédit	122.250	114.334
Comptes a terme détenus auprès des établissements de crédit	12.819	23.286
avec une durée résiduelle ou de préavis		
a) d'un mois au plus		7.870
b) de plus d'un mois à un an au plus	15.416	15.416
c) de plus d'un an	3.000	
VII. Comptes de régularisation (en milliers de €)	2005	2004
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif		
Frais à répartir	566	619
Frais à reporter	2.518	
Produits acquis	83	2.042
VIII. Etat du capital (en milliers de €)	montants 2005	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	1.069	
Modifications au cours de l'exercice		
inscriptions de nouveaux associés	57	1.346
Au terme de l'exercice	1.126	
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Parts ordinaires	1.126	23.386
IX. Provisions pour autres risques et charges (en milliers de €)	2005	2004
Ventilation de la rubrique 163/5		
Provisions pensions et obligations similaires	8.681	1.898
Provisions pour litiges	1.143	1.179

X. Etat des dettes (en milliers de €)	échéant dans l'année	plus d'un an mais 5 ans au plus
A Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle		
Autres dettes		50.408
Total		50.408
C. Dettes fiscales, salariales et sociales		
1. Impôts		
b) Dettes fiscales non échues	56	
2. Rémunérations et charges sociales		
b) Autres dettes salariales et sociales	1.986	
XIII. Résultats financiers (en milliers de €)	2005	2004
D. Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	963	885
Reprises (-)	-3.078	-2.500
XVI. Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers (en milliers de €)	2005	2004
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :		
1. à l'entreprise (déductibles)	2.343	2.582
2. par l'entreprise	6.157	6.158
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
1. Précompte professionnel	4.141	3.884
XVIII. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (en milliers de €)	2005	2004
Entreprises avec lien de participation		
1. Immobilisations financières	7	4
Participations	7	4

Bilan Social de la Sabam au 31/12/2005

I. Etat des personnes occupées	Temps plein	Temps partiel	équivalent temps plein
A. Travailleurs inscrits au registre du personnel			
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent			
Nombre moyen de travailleurs	256,90	97,70	324,60
Nombre effectif d'heures prestées	384.237	85.994	470.231
Frais de personnel (en 1000 €) (+) (ou -)	14.310	3.294	17.604
Montant des avantages accordés en sus du salaire (x 1000 €)			490
2. A la date de clôture de l'exercice			
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	256,00	103,00	320,40
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	242,00	103,00	306,40
Contrat à durée déterminée	14,00	0,00	14,00
c. Par sexe			
Hommes	128,00	12,00	136,20
Femmes	128,00	91,00	184,20
d. Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	13,00	2,00	14,60
Employés	243,00	101,00	305,80
B. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Personnel intérimaire			
Nombre moyen de travailleurs	0,53		
Nombre effectif d'heures prestées	1.018		
Frais pour l'entreprise (en 1000 €)	28		

II. Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

A. Entrées	Temps plein	Temps partiel	équivalent temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	140,00	1,00	140,80
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	40,00	1,00	40,80
Contrat à durée déterminée	100,00	0,00	100,00
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes : primaire	1,00	0,00	1,00
Hommes : secondaire	42,00	0,00	42,00
Hommes : non universitaire	13,00	0,00	13,00
Hommes : universitaire	11,00	0,00	11,00
Femmes : primaire	0,00	0,00	0,00
Femmes : secondaire	53,00	1,00	53,80
Femmes : non universitaire	9,00	0,00	9,00
Femmes : universitaire	11,00	0,00	11,00
B. Sorties			
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	99,00	2,00	100,60
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	11,00	2,00	12,60
Contrat à durée déterminée	88,00	0,00	88,00
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes : primaires	2,00	0,00	2,00
Hommes : secondaire	36,00	0,00	36,00
Hommes : non universitaire	8,00	0,00	8,00
Hommes : universitaire	0,00	0,00	0,00
Femmes : primaire	0,00	0,00	0,00
Femmes : secondaire	46,00	1,00	46,80
Femmes : non universitaire	2,00	1,00	2,80
Femmes : universitaire	5,00	0,00	5,00
d. Par motif de fin de contrat			
Prépension			
Licenciement	7,00	0,00	7,00
Autre motif	92,00	2,00	93,60

III. Etat concernant l'usage, au cours de l'exercice, des mesures en faveur de l'emploi			
Mesures en faveur de l'emploi	Nombre de travailleurs	Equivalents temps plein	Avantage financier
1. Mesures comportant un avantage financier pour			
<i>Interruption complète carrière professionnelle</i>			
<i>Réduction structurelle cotisations sécurité sociale</i>	371,00	342,00	600,50
Convention de premier emploi			
2. Autres mesures			
<i>Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée</i>	17,00	17,00	
<i>Prépension conventionnelle</i>	27,00	27,00	
<i>Réduction cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires</i>	17,00	15,80	
<i>Travailleurs concernés mesures en faveur de l'emploi :</i>			
* total pour l'exercice	432,00	401,80	
* total pour l'exercice précédent	374,00	345,40	

IV. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice		
Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	98,00	153,00
Nombre d'heures de formation suivies	2.413,00	2.284,00
Coût pour l'entreprise	164.765,00	99.508,00

Rapport du Commissaire à l'Assemblée Générale des Associés de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs - SABAM SCRL – SOC. CIV. sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, établis sur la base des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € ('000) 241.840 et dont le compte de résultats se solde par un résultat de l'exercice de € ('000) 195.060. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

L'établissement des comptes annuels, l'appréciation des informations à reprendre dans le rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité en tant que commissaire consiste à examiner les comptes annuels sur la base des dispositions légales et des normes générales de révision applicables en Belgique.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nos contrôles ont été effectués conformément aux normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu des responsables de la société les explications et informations requises pour l'exécution de nos contrôles. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, les comptes annuels clos le 31 décembre 2005 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.

Attestations et informations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion comprend les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que sur la description de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas de contradictions évidentes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Comme indiqué dans l'annexe des comptes annuels, les règles d'évaluation appliquées pour l'élaboration des comptes annuels relatives aux provisions pour pensions et obligations similaires ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Ce changement de règle d'évaluation a un impact dans le compte de résultats d'un montant de € ('000) 7.000.

Bruxelles, le 17 mai 2006

Klynveld Peat Marwick Goerdeler Réviseurs d'Entreprises

Commissaire

représentée par



Alexis Palm

Réviser d'Entreprises

Rapport spécial du commissaire sur les droits d'auteur qui ne peuvent être attribués de manière définitive, présenté à l'assemblée générale des associés de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SABAM SCRL – Soc. Civ. du 12 juin 2006

Conformément à l'article 69 de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le résultat de la mission qui nous a été confiée pour l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec l'interprétation de la loi donnée par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Celle-ci précise que le réviseur aura:

- vérifié qu'une Assemblée Générale s'est effectivement réunie pour fixer les modalités de répartition entre les ayants droit, que cette Assemblée Générale a délibéré à la majorité des deux tiers, qu'à défaut d'une telle majorité, une nouvelle Assemblée Générale convoquée spécialement à cet effet a statué à la majorité simple;
- vérifié que la proposition de répartition entre les ayants droit de la catégorie concernée est conforme aux modalités approuvées, à dater du 1^{er} janvier 2002.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 octobre 2001 a approuvé, à la majorité des deux tiers, la modification de l'article 43 du Règlement Général réduisant le délai de 5 à 3 ans. Cette modification est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002. Cette modification n'ayant pas d'effet rétroactif, elle s'appliquera donc pour la première fois aux droits à répartir relatifs à l'année 2002, soit à la répartition de 2005.

Au 31 décembre 2004, le montant total des droits à répartir s'élevait, respectivement, à € 8.544.939,81 pour l'année 1999 et € 14.566.687,03 pour l'année 2002.

Des montants des droits encore à répartir, relatifs aux années 1999 et 2002, se montant respectivement à € 4.226.484,80 et € 8.542.957,19 ont été transférés au budget 2005 pour être réparti aux ayants droits en 2006.

Un montant total de € 12.769.441,99 relatifs aux droits de 1999 et 2002 a donc été transféré au budget 2005. Toutefois, et conformément à une décision du conseil d'administration, ce montant a été réduit à € 4.719.441,99. En effet, une provision d'un montant de € 7.000.000 a été retenue sur les droits et constituée comme provision au passif du bilan eu égard aux obligations futures de la Sabam envers les administrateurs. Une provision d'un montant de € 1.050.000 a également été constituée par retenue sur les droits afin de couvrir la perte éventuelle de commissions de perception sur les Média et Câble consécutive à la communication des mesures prises par la Commission Européenne du 31 janvier 2006. De plus, un montant de € 3.997.599,79, bien qu'attribué, n'a pas été réparti soit pour des raisons juridiques, de documentation, de non paiement ou de modification de réglementation.

En conclusion, sous réserve de la non mise en répartition du montant de € 12.047.599,79 des droits de 1999 et des droits de 2002, nous attestons l'affectation du solde de ces droits d'un montant total de € 4.719.441,99 par catégorie de droits conformément à l'article 43 du Règlement Général.

Klynveld Peat Marwick Goerdeler Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par



Alexis Palm
Réviseur d'Entreprises
Bruxelles, le 17 mai 2006

Rapport spécial du commissaire établi en application de l'article 35 des statuts et portant sur la conformité de la répartition des droits d'auteur au règlement général, présenté à l'assemblée générale des associés de la société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs – SABAM SCRL – Soc. Civ. du 12 juin 2006

L'article 35 des statuts stipule que le Commissaire vérifie si la répartition des droits d'auteur est effectuée conformément au Règlement Général.

Conformément à l'article 35 des statuts, et selon les modalités d'application, telles que proposées par le Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée Générale des Associés du 14 juin 1997, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le résultat de la mission de contrôle. Nous avons pour cela utilisé le Rapport des Flux Financiers, portant sur l'année 2004, qui a été établi sous la responsabilité de la Direction. Nous devons cependant signaler que les délais prévus à l'article 37 §2 du règlement général n'ont pas pu être respectés.

Afin d'établir notre rapport, nous nous sommes appuyés sur les travaux effectués par le département financier de la Sabam. Nous avons revu les travaux concernant l'examen et l'analyse des rapports des flux, des règles de répartition, de la réconciliation des rapports de flux à la comptabilité effectués par le contrôleur financier. Les contrôles de détail des répartitions ne font pas partie de notre mission mais incombent à l'équipe de contrôle interne de la répartition de la SABAM. Nous avons revu les différents contrôles internes mis en place.

Suite à la mise en oeuvre de nos travaux de contrôle, nous résumons ci-dessous les résultats principaux.

Droits d'exécution

Nos travaux de contrôle détaillés ont porté sur les droits d'exécution (EUR 59.047.464,30) et les perceptions communes (EUR 602.436,31) représentant ensemble 38,02% du total des droits à répartir (EUR 156.909.207,02, source: Flux Financiers 2004), depuis l'organisation des contrôles internes jusqu'au niveau des oeuvres individuelles et des ayants droit. La cellule de contrôle interne a effectué des sondages sur un échantillon de 14.915 exécutions d'oeuvres, sur un total de 6.122.620 exécutions d'oeuvres. Le taux d'erreurs identifiées et corrigées avant la répartition définitive s'élevait à 0,01% (0,26% en 2004). Nous avons validé le travail de la cellule de contrôle interne de la répartition sur base de tests de contrôle sur les historiques et n'avons relevé aucune erreur. Cependant, il convient de tenir compte du fait que certains droits ont été mis en suspens par manque d'information (absence de programme) : nous nous assurerons dans nos prochains travaux que ces montants seront répartis de manière adéquate.

Nos travaux de contrôle confirment donc le caractère approprié, exhaustif et adéquat de l'approche utilisée par la cellule de contrôle interne de la répartition.

Droits de reproduction mécanique, Audiovisuels, Arts de la Scène et Arts Visuels/Littérature

Conformément à notre programme de travail, nous avons effectué une revue des procédures de contrôle interne des droits de reproduction mécanique (EUR 81.255.696,92, soit 51,79 % du total des droits à répartir) et des droits Audiovisuels (EUR 8.545.686,82 soit 5,45% du total des droits à répartir).

Les autres catégories de droits (Littérature, Arts de la Scène et Arts Visuels) n'ont pas fait l'objet de contrôles spécifiques mais ont été couverts lors de nos travaux de contrôle précédents, selon une rotation, afin de contrôler la répartition de tous les droits sur une période de trois ans.

- Certaines recommandations complémentaires ont été adressées à la Direction de la SABAM laquelle a entrepris des actions afin de remédiés aux faiblesses identifiées.
- Un rapport de synthèse est adressé par la SABAM à ses associés qui en font la demande. Un rapport plus complet est cependant mis à la consultation libre, au siège de la Société, pour les associés qui le souhaitent.
- Le présent rapport se fonde sur la situation existante au 31 décembre 2005. Cependant, le rapport de flux financiers n'a pu être finalisé qu'en date du 21 avril 2006. Les prochains travaux de contrôle de la répartition se dérouleront dans le courant du mois de décembre 2006 et porteront sur les répartitions des perceptions de 2005 effectuées en 2005 et 2006.

Conformément aux normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises, nous formulons nos conclusions comme suit.

En conclusion, notre mission se situait dans le cadre de l'application de l'article 35 des statuts. Par conséquent, nos travaux ont consisté principalement en l'analyse des systèmes et procédures de contrôle interne et ont dès lors été moins étendus qu'une révision qui aurait pour but le contrôle plénier de la répartition. Compte tenu des remarques formulées ci-avant, nos contrôles n'ont pas révélé d'autres éléments qui indiqueraient que les flux financiers de l'année 2004, dont le total des droits à répartir s'élève à EUR 156.909.207,02 ne reflètent pas fidèlement les répartitions de l'année 2004 par rubrique de droits, ou que les répartitions ne sont pas conformes au Règlement Général et aux décisions prises par le Conseil d'Administration. En outre, aucun élément autre que ceux relevés ci-avant n'indique que le système de contrôle interne mis en place dans le cadre de la répartition ne fonctionne pas de manière appropriée, conformément au Manuel de Répartition.

Klynveld Peat Marwick Goerdeler Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représenté par



Alexis Palm
Reviser d'Entreprises

Bruxelles, le 17 mai 2006

Glossaire

Abréviation	Nom	Description
ALCS	Author's Licensing and Collecting Society	Société sœur anglaise
AUVIBEL	Société de gestion collective pour la copie privée d'œuvres sonores et audiovisuelles	Société représentative de plusieurs sociétés de gestion des droits. Elle a pour mission d'assurer la perception et la répartition de la rémunération pour la reproduction privée des œuvres et prestations des auteurs, artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et d'œuvres audiovisuelles.
Balanced scorecard		Instrument de gestion qui aide les chefs d'entreprise à voir si leur entreprise est sur le bon chemin pour atteindre leurs objectifs par une stratégie déterminée.
BIEM	Bureau International des Sociétés Gérant les Droits d'Enregistrement et de Reprographie Mécanique	Organisation internationale représentant les sociétés de droits de reproduction mécanique.
BILD-KUNST		Société sœur allemande
CES	Caisse d'Entraide et de Solidarité	Fonds social de la SABAM.
CISAC	Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs	La CISAC oeuvre en faveur d'une reconnaissance et d'une protection accrues des droits des créateurs. Ses activités ont pour objet d'améliorer la situation des auteurs et compositeurs ainsi que la qualité de la gestion collective de leurs droits dans le monde.
CIS-NET	Common Information System network	Système d'interconnexion des bases de données CISAC.
CL	Central Licensing	Contrat de centralisation.
Concerts qualifiés		En vertu de cette procédure, les droits sont payés aussi rapidement que possible après exécution. Les conditions sont toutefois que les interprètes puisent, pour leur programme, au moins 60 % d'œuvres dans leur propre répertoire et que les recettes atteignent un seuil minimum de 100.000 €.
CUE-SHEET		Document que s'envoient mutuellement le producteur et une société d'auteurs pour échanger des informations sur une œuvre audiovisuelle (titre(s), ayants droit, énumération des œuvres musicales,...).
CWR	Common Work Registration	L'objectif de cette application est de fournir aux éditeurs et aux sociétés un format standard pour l'enregistrement des œuvres.
DPRS	Directors' & Producers' Rights Society	Société sœur anglaise
E-SABAM		Service en ligne permettant déjà au membre de déclarer ses œuvres et, à l'avenir, de consulter ses propres œuvres répertoriées dans la base de données de la SABAM ainsi que les œuvres non-documentées.

Abréviation	Nom	Description
FAST TRACK	Fast Track	L'alliance de douze sociétés majeures de droits d'auteur dont l'objectif est de développer des outils numériques pour la gestion du droit d'auteur à travers le monde.
GDDN	Global Documentation and Distribution Network	(Réseau international d'information sur les œuvres et la répartition des droits d'auteur) L'objectif de ce projet est de développer un réseau international interconnecté de bases de données sur les œuvres musicales, les œuvres audiovisuelles, les ayants droit des œuvres, les contrats sur les œuvres et les données sur les enregistrements sonores. Ce réseau supportera les opérations au quotidien des Sociétés Membres de FAST TRACK, telles que les manifestations artistiques, l'identification des œuvres ou la répartition des droits d'auteur.
IDA	International Database of Audiovisual Works	(La documentation internationale sur les œuvres audiovisuelles) Cette base de données sur les ayants droit, réalisateurs et auteurs de l'audiovisuel, permettra la « traçabilité » des différentes catégories d'ayants droit des œuvres audiovisuelles, à l'exception des compositeurs.
IFPI	International Federation of the Phonographic Industry	Organisation représentant le monde international de la musique. Elle lutte contre la piraterie musicale, pour un marché équitable et des droits d'auteur justes.
ISWC	International Standard Musical Work Code	(Code standard international d'œuvre musicale) Le système ISWC permet d'attribuer à chaque œuvre musicale son propre numéro d'identification unique, homologué par l'ISO, à l'instar de l'ISBN, l'identifiant unique pour les livres, et de l'ISSN pour les magazines.
KOPIOSTO		Société sœur finnoise
KPMG		Société d'audit
LIRA	Literaire Rechten Auteurs	Société d'Auteurs, Pays-Bas
MIS	Management Information System	
ON LINE ART		Plate-forme gérant le répertoire international des œuvres visuelles pour leurs utilisations sur Internet.
OWR	Online Work Registration	(enregistrement en ligne d'œuvres musicales)
PAB	Promotion Artistique Belge	Fonds culturel de la SABAM

Abréviation	Nom	Description
Podcasting		<p>Le podcasting est une façon de s'abonner à un programme de radio. Le terme podcasting provient de « iPod », le lecteur MP3 portable d'Apple, et de « broadcasting » (mot anglais pour « diffusion »).</p> <p>Application dont l'objectif est de créer un système susceptible de donner aux Sociétés Membres de FAST TRACK, à leurs créateurs et aux éditeurs de musique la possibilité d'enregistrer de nouvelles oeuvres musicales, ainsi que d'accéder à leurs propres données sur leurs oeuvres une fois enregistrées, en utilisant une interface WEB.</p> <p>Pour le podcasting, il est nécessaire que vous installiez un logiciel spécial de podcast sur votre ordinateur. Ce logiciel est généralement disponible gratuitement sur Internet. Le logiciel télécharge automatiquement les nouveaux épisodes de vos émissions de radio favorites et les transfère sur votre lecteur MP3 portable dès que vous le reliez à votre ordinateur.</p>
PPD	Published Price to Dealer	Prix de gros publié à l'attention du détaillant.
Product placement		Le placement de produits est une forme déguisée de publicité en vertu de laquelle une marque est montrée dans une production audiovisuelle. Cette marque n'y apparaît pas de manière fortuite et le créateur de la production (producteur de cinéma, radiodiffuseur ou producteur indépendant) reçoit en échange l'une ou l'autre forme de rémunération.
PwC	PricewaterhouseCoopers	Société d'audit
REPROBEL		Société coopérative qui représente quinze sociétés belges de gestion des droits d'auteur (écrivains, auteurs dramatiques, compositeurs, journalistes, photographes, illustrateurs, auteurs de textes scientifiques ou éducatifs) et des éditeurs (de livres, de journaux, de périodiques, de partitions) concernés.
SACD	Sociétés des Auteurs et Compositeurs Dramatiques	Sociétés d'Auteurs, France
SCAM	Société Civile des Auteurs Multimédia	Société sœur française
SIS	SABAM Information Systems	Base de données de la SABAM.
SIS-AG	SABAM Information Systems - Agencies	Centralisation dans une seule base de données de l'ensemble des informations détenues par les agences SABAM.
SIS-INT		Projet permettant la migration des droits d'exécution en provenance de l'étranger.
SIS-WID	SABAM Information Systems - Works Information Database	La nouvelle base de données de la SABAM.

Abréviation	Nom	Description
SOFAM		Société belge de gestion des droits d'auteur spécialisée dans le domaine des arts visuels.
SSA	Société Suisse des Auteurs	Société sœur suisse
SUISSIMAGE		Société sœur suisse
WWL	World Works List	Liste mondiale des œuvres. Celle-ci est éditée deux fois par an.



75 - 77 rue d'Arlon

1040 Bruxelles

Tel: 02/286 82 11

Fax: 02/230 05 89

Website: www.sabam.be